



Nations Unies

**Contributions volontaires gérées par le
Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés**

**États financiers vérifiés
de l'année terminée
le 31 décembre 1995 et
Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

Assemblée générale

Documents officiels · Cinquante et unième session
Supplément No 5E (A/51/5/Add.5)

Contributions volontaires gérées par le
Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés

États financiers vérifiés
de l'année terminée
le 31 décembre 1995 et
Rapport du Comité
des commissaires aux comptes

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquante et unième session
Supplément No 5E (A/51/5/Add.5)



Nations Unies · New York, 1996

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
LETTRES D'ENVOI	v
I. RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	1
II. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	35
III. DÉFINITION DES RESPONSABILITÉS DU HAUT COMMISSAIRE ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS	36
IV. PRÉSENTATION DES OBJECTIFS ET ACTIVITÉS DU HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS	37
V. ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1995	38
<u>Notes aux états financiers</u>	39
État I. Recettes et dépenses et évolution des réserves et des soldes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995 – ensemble des fonds	43
Annexe à l'État I. Programmes spéciaux (y compris fonds d'affectation spéciale)	44
État II. Actif, passif, réserves et soldes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995 – ensemble des fonds	48
Annexe à l'État II. Programmes spéciaux (y compris fonds d'affectation spéciale)	49
État III. Mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995	52
<u>Tableaux complémentaires des états financiers</u>	53
Tableau 1. Contributions pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995 – ensemble des fonds	53
Tableau 2. État, au 31 décembre 1995, des contributions non acquittées afférentes à des années antérieures	70
Tableau 3. Programmes généraux – état, au 31 décembre 1995, des allocations et dépenses	72
Tableau 4. Comptes spéciaux – état, au 31 décembre 1995, des fonds alloués/disponibles	76
Tableau 5. Programmes spéciaux, y compris les fonds d'affectation spéciale – état au, 31 décembre 1995, des fonds disponibles	78

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
Tableau 6. État, au 31 décembre 1995, des projets d'exercices antérieurs financés par tous les fonds	81
Tableau 7. Prêts accordés à des réfugiés ou en leur faveur . . .	87
Tableau 8. Placements au 31 décembre 1995	88
Tableau 9. Encaisse et placements, 1991-1995	89
Tableau 10. Avoirs en monnaies non convertibles au 31 décembre 1995	90
Appendice. Dons extrabudgétaires en nature en 1995	91

LETTRES D'ENVOI

Le 1er mars 1996

Monsieur le Président,

Conformément au règlement financier applicable aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, j'ai l'honneur de vous transmettre les comptes de l'année 1995, certifiés exacts et approuvés conformément au paragraphe 11.4 dudit règlement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Sadako OGATA

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 31 juillet 1996

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers, au 31 décembre 1995, concernant les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Ces états, communiqués par le Haut Commissaire, ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes et sont accompagnés de l'opinion du Comité.

Vous trouverez également ci-joint le rapport du Comité sur lesdits comptes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Vérificateur général
des comptes du Ghana,

Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Osei Tutu PREMPEH

Monsieur le Président de l'Assemblée
générale des Nations Unies
New York

I. RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Conformément au paragraphe 22 du statut du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes de l'année terminée le 31 décembre 1995 relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire. La vérification a été effectuée conformément à l'article XII du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement et conformément aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les normes en question exigent que le Comité organise et mène la vérification des comptes de manière à s'assurer, avec un degré raisonnable de certitude, qu'il n'y a pas d'erreur importante dans les états financiers.

2. Les vérificateurs ont effectué un examen général des systèmes financiers et des contrôles internes et procédé aux vérifications des écritures comptables et autres pièces justificatives qu'ils ont jugées nécessaires pour se forger une opinion sur les états financiers.

3. La vérification a été effectuée au siège du HCR à Genève et dans les bureaux extérieurs suivants : Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Érythrée, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Iran, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda.

4. Outre qu'il a vérifié les comptes et les opérations financières, le Comité a examiné, comme l'article 12.5 du règlement financier de l'ONU l'y autorise, l'efficacité de la budgétisation et du contrôle budgétaire et de la planification, de l'exécution et du suivi des programmes. Il a également examiné l'efficacité du système d'achat adopté par le siège et les bureaux extérieurs du HCR, ainsi que la gestion financière et la gestion du personnel.

5. Comme les années précédentes, le Comité a fait part à l'Administration des conclusions des vérifications particulières, dans des lettres contenant ses conclusions et recommandations détaillées.

6. Les principales conclusions et recommandations du Comité sont résumées ci-après, dans les paragraphes 10 à 28. Les constatations des vérificateurs sont exposées en détail aux paragraphes 29 à 134.

7. Le rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Toutes les observations présentées dans ce rapport ont été communiquées au HCR. Celui-ci a confirmé les éléments sur lesquels se fondent les conclusions et observations du Comité : il a fourni les explications demandées et répondu aux questions qui lui ont été posées. Le rapport comporte deux parties ayant trait l'une à la vérification des comptes, l'autre à la gestion.

Suivi des mesures prises en application de recommandations antérieures

8. Comme le demandait l'Assemblée générale dans sa résolution 50/204 en date du 23 décembre 1995, le Comité a examiné les mesures adoptées par le HCR pour appliquer les recommandations figurant dans son rapport sur la vérification des

comptes de l'exercice 1994. Il se félicite que celles-ci aient bien été prises en compte. Les mesures adoptées sont exposées en détail à l'annexe du présent rapport, où figurent également les observations du Comité.

9. Le Comité recommande que le HCR prenne des mesures supplémentaires pour remédier aux problèmes suivants :

a) Non-présentation d'attestations de vérification des comptes concernant les ressources fournies aux partenaires opérationnels (voir par. 34 à 36);

b) Retards dans la signature d'accords subsidiaires avec les partenaires opérationnels (voir par. 85 à 89);

c) Retards dans la présentation des rapports de suivi des projets établis par les bureaux extérieurs et des rapports de suivi des sous-projets établis par les partenaires opérationnels (voir par. 95 à 98);

d) Non-présentation de bordereaux de réception pour chaque commande passée (voir par. 101 à 105).

Résumé des recommandations

10. Le Comité recommande d'adopter les mesures ci-après, qui sont présentées par ordre de priorité :

Attestations de vérification

a) Les comptes des partenaires opérationnels concernant les ressources du HCR devraient être régulièrement vérifiés par des vérificateurs indépendants. En outre, les partenaires opérationnels devraient présenter des attestations de vérification à l'Administration afin que celle-ci puisse vérifier l'exactitude et la régularité de leurs dépenses (voir par. 34 et 35);

Budgétisation et contrôle budgétaire

b) Il faudrait analyser les causes de l'écart entre les prévisions des budgets initiaux et révisés et les dépenses effectives au titre des éléments de programme. Les résultats de cette analyse devraient être présentés au Comité exécutif chaque année (voir par. 54);

c) Les estimations budgétaires devraient être réalisées en consultation plus étroite avec les bureaux extérieurs. À cette fin, la base de données concernant les populations prises en charge (nombre de bénéficiaires) et les autres éléments à prendre en compte devraient être mis à jour régulièrement (voir par. 57);

d) Il faudrait introduire un facteur rendant compte des taux d'inflation et des variations des taux de change dans les budgets des bureaux extérieurs pour les principaux centres de dépenses. Par ailleurs, la méthode de calcul du coefficient de vacance de poste devrait être affinée (voir par. 59, 61 et 63);

e) Le système d'information administrative et de gestion (FMIS) devrait être modifié de manière à présenter séparément les taux de dépenses de personnel pour les agents des services généraux et pour les administrateurs (voir par. 65);

Gestion des programmes

f) Il faudrait étudier les incidences de l'irrégularité des ressources disponibles sur la formulation et l'application des projets, et les éléments entrant en compte dans la planification des programmes devraient être évalués de manière plus fiable (voir par. 68 et 71);

g) Il faudrait établir des critères de ciblage des projets, après avoir obtenu les données et informations nécessaires. La sélection des bénéficiaires devrait être étayée par des documents afin que les résultats puissent être évalués par la suite (voir par. 77);

h) Il faudrait revoir certaines des instructions données aux bureaux extérieurs concernant l'élaboration de plans de travail pour certains projets. L'Administration devrait également revoir la présentation du plan de travail indiqué dans le Manuel du HCR de manière à le rendre plus spécifique et à en faire un instrument de gestion efficace (voir par. 80 et 81);

i) Il faudrait inclure, dans les accords relatifs aux sous-projets, des indicateurs de performance précis et bien définis (voir par. 84);

j) L'exécution des programmes devrait être planifiée et réalisée conformément à un calendrier fixé au préalable, afin de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires (voir par. 91);

k) La capacité des partenaires opérationnels de mettre en oeuvre des projets de grande envergure devrait être évaluée plus précisément. Il faudrait à cet égard examiner les carences constatées dans l'exécution d'un projet par un partenaire opérationnel en République-Unie de Tanzanie et prendre les mesures correctives qui s'imposent, y compris le recouvrement du trop-perçu (voir par. 94);

l) Le HCR devrait veiller à ce que les directeurs de programme reçoivent à temps les rapports de suivi des projets et les utilisent à bon escient. Les partenaires opérationnels devraient être encouragés à présenter régulièrement des rapports détaillés de suivi des sous-projets (voir par. 96 et 98);

m) Les bureaux extérieurs devraient établir des procédures d'évaluation des résultats et des incidences des programmes. Les conclusions tirées des évaluations devraient être utilisées pour la planification et l'exécution des programmes (voir par. 100);

Achats

n) Les bureaux extérieurs devraient avoir l'obligation d'envoyer, dans des délais fixés, des bordereaux de réception détaillés pour toutes les marchandises commandées en leur nom par le siège du HCR. Il faudrait s'occuper rapidement de réclamer les bordereaux non présentés, les examiner dès réception et déposer une demande d'indemnisation auprès de l'assurance en cas de livraison incomplète ou de dommages (voir par. 105);

o) Tous les bureaux extérieurs devraient fournir des programmes d'achats annuels et il faudrait renforcer la planification des achats de manière à garantir une efficacité maximale pour un moindre coût (voir par. 112);

p) Il faudrait que les bureaux extérieurs revoient les procédures d'achat adoptées par les partenaires opérationnels pour s'assurer qu'ils lancent bien des appels d'offres (voir par. 117);

q) Les procédures d'évaluation des besoins et d'achat concernant les marchandises en gros devraient être revues pour éviter certains problèmes comme l'achat non planifié de Lysol par un bureau extérieur, achat qui a entraîné des dépenses inutiles d'un montant de 3 040 000 dollars (voir par. 121);

Gestion des ressources humaines

r) Il faudrait lancer des programmes de formation supplémentaires sur des questions étroitement liées aux besoins opérationnels du HCR. Il faudrait également veiller à ce que les organismes qui parrainent des projets s'engagent à affecter par la suite pendant une période adéquate le personnel ainsi formé à des tâches correspondant à la formation reçue (voir par. 126);

Système intégré de gestion (SIG)

s) Le HCR devrait définir une stratégie de développement et de mise à jour d'un système informatique compatible avec ses objectifs généraux. Il faudrait notamment prendre les mesures nécessaires pour adapter le SIG aux besoins et aux priorités spécifiques du HCR en matière d'exécution des programmes (voir par. 131);

États financiers

t) Les principes comptables et les notes qui accompagnent les comptes devraient être présentés séparément et clairement dans les états financiers, avec renvois aux différents états (voir par. 33).

Résumé des principales conclusions

Normes comptables du système des Nations Unies

11. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1995 sont en règle générale conformes aux normes comptables du système des Nations Unies, sauf en ce qui concerne la comptabilisation des biens durables, les activités rémunératrices et la présentation des provisions pour les prestations dues à la fin du service (voir par. 29).

Situation de trésorerie

12. Au 31 décembre 1995, la situation de trésorerie du HCR était satisfaisante, notamment en raison de l'annulation des engagements non réglés de l'année précédente, ce qui laisse supposer que les dépenses avaient été surestimées les années précédentes (voir par. 37 à 39).

Budgétisation et contrôle budgétaire

13. Les dépenses effectives du HCR se sont sensiblement écartées des estimations budgétaires au cours de la période 1993-1995. Pour plusieurs bureaux extérieurs, l'écart entre les estimations et les dépenses effectives est supérieur à 25 %, ce qui donne à penser que les estimations n'étaient pas réalistes. En outre, les crédits ouverts ont été largement sous-utilisés (voir par. 50 à 52).

14. Les documents budgétaires présentés au Comité exécutif ne comprenaient pas d'analyse quantitative des écarts entre les estimations et les dépenses effectives pour les différents éléments de programme (voir par. 53).

15. Les procédures de budgétisation adoptées par le HCR ne prévoient pas de réévaluation des budgets des bureaux extérieurs qui tiennent compte de l'inflation et des taux de change. Par ailleurs, la méthode de calcul du coefficient de vacance de poste n'est pas adaptée (voir par. 58 à 62).

Planification des programmes

16. Dans plusieurs cas, la planification des programmes a souffert de l'inexactitude des estimations relatives aux ressources disponibles et au nombre de bénéficiaires ainsi que des carences de l'évaluation des besoins des réfugiés (voir par. 67, 70 et 74).

17. La détermination des projets à mettre en application n'a pas été précédée de travaux préparatoires détaillés. De même, la sélection des bénéficiaires ne s'est pas faite suivant des critères suffisamment documentés (voir par. 75 et 76).

18. Plusieurs bureaux extérieurs n'ont pas préparé de plan de travail pour la mise en oeuvre des programmes et projets dont ils avaient la responsabilité. De surcroît, les cahiers des charges n'étaient pas toujours inclus dans les accords subsidiaires conclus avec les partenaires opérationnels (voir par. 79, 80, 82 et 83).

19. La conclusion d'accords subsidiaires entre les bureaux extérieurs et les partenaires opérationnels a souffert de retards constants (voir par. 86 à 88).

20. Dans certains cas, l'apport de l'aide aux réfugiés a pris du retard, ce qui indique des carences dans la planification et l'exécution des programmes (voir par. 90).

21. Le Comité a constaté diverses carences dans l'exécution d'un projet par un partenaire opérationnel en République-Unie de Tanzanie, carences qui ont considérablement nui à l'efficacité du projet et qui ont entraîné des pertes financières considérables pour le HCR (voir par. 93).

22. De même, il a noté des retards systématiques dans la présentation des rapports de suivi des sous-projets. En outre, les évaluations de projets laissaient à désirer (voir par. 97 et 99).

Achats

23. Dans de nombreux cas, la présentation des bordereaux de réception par les bureaux extérieurs accusait un retard pouvant aller de moins de six mois à plus de quatre ans. Parfois, les bordereaux étaient incomplets. Or, sans bordereaux de réception complets, on ne peut être certain que la marchandise commandée est arrivée en bon état à destination (voir par. 102 à 104).

24. Seuls 52 bureaux extérieurs sur 117 ont présenté leur programme d'achats annuel pour 1995. En raison de la mauvaise planification de ses achats, un bureau extérieur a accumulé des stocks de marchandises de consommation courante acquis en 1992 (voir par. 109 et 110).

25. Dans certains cas, rien ne prouvait que les bureaux extérieurs s'étaient assurés que leurs partenaires opérationnels suivaient bien les procédures d'achat fixées dans les accords subsidiaires (voir par. 113 à 116).

26. Le HCR a enregistré une perte d'environ 3 040 000 dollars en raison de l'achat, de la réexpédition et de la revente d'un désinfectant de marque Lysol, le pays hôte ayant refusé après coup d'en autoriser l'importation (voir par. 118 à 120).

Gestion des ressources humaines

27. Le nombre de programmes de formation et le nombre de participants venus d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales a sensiblement augmenté. Toutefois, il faudrait encore intensifier les programmes de formation dans les domaines étroitement liés aux besoins opérationnels du HCR (voir par. 122).

Système intégré de gestion (SIG)

28. En l'absence de stratégie bien définie en matière d'informatique, le HCR n'a pas été à même de veiller à ce que le SIG mis au point au siège de l'Organisation des Nations Unies réponde à ses propres besoins (voir par. 127 à 130).

Première partie. États financiers

Normes comptables du système des Nations Unies

29. Les états financiers et les tableaux établis par l'Administration sont en règle générale conformes aux normes comptables approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/216 C du 23 décembre 1993 et aux normes comptables du système des Nations Unies, révision I (ACC/1995/20, annexe III), sauf en ce qui concerne la comptabilisation des biens durables, les activités rémunératrices et la présentation des provisions pour les prestations dues en fin de service.

30. En ce qui concerne la comptabilisation des biens durables, le Comité a observé que la valeur déclarée dans les notes accompagnant les comptes ne représentait que les biens durables relatifs à 75 pays dans lesquels le nouveau système de gestion des biens (MINDER) avait été mis en application. Par conséquent, la valeur comptabilisée ne couvrait en fait que 80 % du total des biens.

31. Les normes comptables prévoient que, lorsqu'une organisation exerce des activités rémunératrices, il peut y avoir lieu d'appliquer les normes comptables internationales. Le Comité a constaté que le HCR n'avait pas suivi cette règle dans le cas de la vente de documents d'information au public, ce que le Comité considère comme une activité rémunératrice.

32. Aucune provision ne figure dans les comptes pour couvrir les prestations dues en fin de service, et cet élément du passif n'est pas mentionné, comme le prévoient les normes comptables du système des Nations Unies, en raison de ce que les règles financières du HCR ne l'exigent pas.

Principes comptables

33. Le Comité a noté que les "principes comptables" ne figuraient pas clairement dans les états financiers et qu'ils étaient mélangés aux diverses notes faisant partie des comptes. Le Comité recommande que l'Administration définisse une présentation appropriée pour séparer les principes comptables des notes relatives aux comptes.

Attestations de vérification des comptes pour les dépenses engagées par les partenaires opérationnels

34. Dans son rapport concernant l'exercice terminé le 31 décembre 1994, le Comité avait souligné que les partenaires opérationnels du HCR n'avaient pas présenté de comptes vérifiés et d'attestations de vérification concernant des sommes importantes que leur avait fourni le HCR au titre de l'exécution des programmes. Le HCR avait alors informé le Comité qu'il revoyait en profondeur sa politique et ses pratiques en matière d'attestations de vérification des comptes.

35. Ayant examiné les registres comptables de certains partenaires opérationnels pris au hasard dans les bureaux extérieurs, le Comité a constaté plusieurs carences dans la tenue des comptes. Le HCR devrait veiller à ce que les comptes des partenaires opérationnels concernant des ressources fournies par lui soient régulièrement vérifiés par des vérificateurs indépendants. En outre, il devrait demander aux partenaires opérationnels de présenter des attestations de vérification des comptes dans un délai suffisamment court pour que l'Administration soit assurée de la régularité, de la conformité et de la justesse des dépenses qu'ils ont engagées et qui figurent dans les états financiers.

36. L'Administration a déclaré insister sur la présentation de rapports périodiques de suivi des sous-projets, qui comprennent un rapport de contrôle financier et constituent l'un des principaux mécanismes de contrôle du HCR. Environ 75 % des sommes allouées aux partenaires opérationnels (avant le dernier versement) sont couvertes par les rapports de suivi. Par ailleurs, les attestations de vérification ne sont exigées que six mois après la date d'achèvement du sous-projet et plus de 50 % des projets ont été prorogés. Parallèlement, le HCR s'est assuré auprès des partenaires opérationnels qu'ils présenteraient des attestations de vérification des comptes dans les plus brefs délais.

Situation de trésorerie

37. Le Comité a noté qu'au 31 décembre 1995 l'actif du HCR représentait 2,58 fois son passif. Il s'est félicité de constater que le coefficient de liquidité était passé de 1,68/1 au 31 décembre 1993 à 2,58/1 au 31 décembre 1995. Il a noté aussi que le ratio de liquidité immédiate, qui mesure la situation de trésorerie en espèces ou quasi-espèces, s'était également amélioré, passant de 0,74/1 au 31 décembre 1993 à 1,43/1 au 31 décembre 1995.

38. Le Comité a calculé que, même si l'on excluait la totalité des contributions non versées au 31 décembre 1995 de la valeur totale de l'actif, le solde serait suffisant pour résorber 1,41 fois le passif au 31 décembre 1995. Il a noté toutefois que l'amélioration du coefficient de liquidité était due en partie à l'annulation des engagements non réglés des années précédentes, qui représentaient 95 180 000 dollars. Il a constaté que, dans les cas ci-après,

l'annulation des engagements à la fin de l'année représentait une somme considérable, ce qui laisse à penser que les dépenses avaient été surestimées les années précédentes :

	Engagements non réglés des exercices précédents	Engagements annulés (en dollars des États-Unis)	Pourcentage
Programme annuel	54 989 750	20 886 769	38
Aide d'urgence dans la corne de l'Afrique	9 961 240	4 265 640	43
Assistance humanitaire à l'ex-Yougoslavie	82 318 205	26 897 662	33
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda	58 132 442	12 916 532	22
Autres fonds d'affectation spéciale	51 028 529	19 164 826	38

39. Le Comité recommande que l'Administration exerce un contrôle plus étroit sur l'estimation des crédits nécessaires au titre des programmes afin d'éviter de demander des engagements qui ne seraient pas essentiels.

Placements

40. Au 31 décembre 1995, le HCR avait placé 262,5 millions de dollars en différentes monnaies sous forme de dépôts à court terme et 10,1 millions de dollars sur des comptes à vue disponibles en 48 heures. Le taux moyen des intérêts perçus pendant l'année s'élevait à 5,83 %, contre 5,11 % en 1994.

41. Le HCR a passé avec un gouvernement un accord présentant certains avantages liés à l'achat de monnaie locale par une conversion de créances. Pour l'Administration, cet arrangement représente en fait un type particulier d'opération de change et, par conséquent, les avantages financiers ont été comptabilisés comme gains de change. Or, les profits et rabais résultant de cet accord auraient dû être enregistrés comme bénéfiques des placements.

Contributions annoncées et non acquittées

42. Le montant des contributions annoncées non acquittées, autres que celles en espèces, s'élevait à 240,6 millions de dollars au 31 décembre 1995, contre 268,1 millions de dollars au 31 décembre 1994. Le Comité a noté que seuls 16 % de ce montant correspondaient aux contributions non acquittées pour 1994 et les années précédentes, les 84 % restants représentant en fait les contributions non acquittées pour 1995.

43. Le Comité engage l'Administration à percevoir au plus vite les contributions annoncées non acquittées, s'agissant en particulier des contributions afférentes à 1994 et 1995 dont le montant est considérable.

Sommes à recevoir d'autres organismes des Nations Unies

44. Le Comité a constaté que, selon les livres de comptes du HCR, le montant des sommes à recevoir de l'Office de Nations Unies à Genève au 31 décembre 1995 s'élevait à 4,2 millions de dollars alors que le solde figurant dans les livres de comptes de l'Office n'était que de 2,1 millions de dollars. Il recommande que l'on analyse ces soldes dans le détail, avec le concours de l'Office.

Inscription de pertes d'espèces, d'effets à recevoir et de biens au compte des profits et pertes

45. Des espèces et des effets à recevoir d'un montant de 162 240 dollars ont été passés par pertes et profits en 1995. Cette opération comprend un montant de 116 841 dollars volé dans le bureau extérieur de Croatie, ainsi qu'un montant de 20 951 dollars détourné par un fonctionnaire à Mbabane (Swaziland) en 1991.

46. On trouvera ci-dessous des précisions sur les biens passés par pertes et profits pendant l'année 1995 et sur les types de pertes notifiées au Comité de contrôle du matériel par différents bureaux extérieurs (en dollars des États-Unis) :

<u>Type de pertes</u>	<u>Valeur</u>
Troubles civils (pillages)	228 626
Détournements (attaques à main armée)	422 590
Vols	598 354
Autres pertes de biens	297 506
Incendies et autres	103 785
Usure du matériel de communications	88 117
Total	<u>1 738 978</u>

47. Le Comité a constaté une forte augmentation du montant des pertes notifiées en 1995 par rapport à 1994 (756 112 dollars).

Paielements à titre gracieux

48. L'Administration a indiqué qu'un paiement d'un montant de 610 dollars avait été effectué en 1995, conformément à l'article 10.5 du règlement financier du HCR.

Deuxième partie. Gestion

Gestion des programmes

49. Dans sa résolution 48/228 du 23 décembre 1993, l'Assemblée générale avait prié le Comité, lorsqu'il vérifiait le système dans le cadre de la vérification des comptes du budget ordinaire, d'examiner le processus d'élaboration des hypothèses retenues dans le budget-programme et dans les rapports d'exécution, en vue de suggérer des améliorations en la matière. Le Comité a examiné la procédure budgétaire du HCR pour la période 1993-1995.

50. Pendant la période considérée, le Comité a constaté, au niveau global, des écarts de 29 à 45 % entre les prévisions initiales, qui sont établies par l'Administration un peu plus d'un an avant le début de l'exercice budgétaire concerné, et le montant effectif des dépenses. Les écarts entre les prévisions révisées et les dépenses effectives pour la même période allaient de 7 à 13 %. Les budgets révisés étant habituellement établis au mois de mai de l'exercice en cours, le Comité estime qu'il est possible d'améliorer la fiabilité des estimations, en ce qui concerne notamment les prévisions révisées.

51. À l'issue d'un examen portant sur une quarantaine de bureaux extérieurs, dont les activités découlent aussi bien des programmes généraux que des programmes spéciaux et représentent près de 75 % du montant total des dépenses

que le HCR a engagées pendant la période 1993-1995, le Comité a constaté de nombreux cas d'écart de plus de 25 % par rapport aux budgets initiaux et révisés, comme l'illustre le tableau suivant :

	1993	1994	1995
Nombre de cas dans lesquels on a constaté par rapport au budget initial :			
a) des dépassements de 25 % ou plus	17	13	11
b) des sous-utilisations de 25 % ou plus	7	11	10
Nombre de cas dans lesquels on a constaté par rapport au budget révisé :			
a) des dépassements de 25 % ou plus	4	3	3
b) des sous-utilisations de 25 % ou plus	12	14	17

52. Le Comité a noté que dans un petit nombre de cas au cours de la période examinée, les dépenses effectives avaient été supérieures de 96 à 100 % ou inférieures de 268 à 350 % au budget initial. De même, dans certains bureaux, il a constaté des dépassements de 43 à 78 % ou des sous-utilisations de 600 à 706 % par rapport au budget révisé. Les variations les plus importantes ont été observées dans les programmes de pays suivants :

	Variation par rapport au budget initial (en pourcentage)			Variations par rapport au budget révisé (en pourcentage)		
	1993	1994	1995	1993	1994	1995
Angola	-268	89	-44	-50	-86	43
Érythrée	—	-563	93	—	83	-32
Afrique de l'Ouest	66	-248	-350	-21	-297	25
Hong-kong	-155	-69	-51	-129	-10	-92
Viet Nam	10	-9	-56	0,79	-21	-104
Géorgie	—	—	-262	—	-114	-66
Iran	-27	-72	-14	-58	-99	-54
Chypre	-2	21	-62	-0,88	21	-61
Autres pays de l'Afrique de l'Ouest	-273	-341	-10	-706	-19	-14
Autres pays de l'Afrique du Nord	28	33	64	3	3	-600

53. Les documents budgétaires que l'Administration a présentés au Comité exécutif, pour approbation, ne comportaient aucune analyse quantitative détaillée des variations entre les budgets révisés et les dépenses effectives pour chaque année. L'Administration a déclaré que ces écarts étaient expliqués, notamment, dans le document sur les activités régionales présenté au Comité permanent et que, dans la grande majorité des cas, ils résultaient de situations politiques échappant au contrôle du HCR. Des analyses des dépenses effectives et des prévisions révisées pour l'année suivante sont effectivement réalisées, mais le Comité exécutif n'est pas en mesure d'examiner les programmes de pays de façon plus détaillée que ne lui permettent les données actuellement disponibles.

54. Le Comité recommande que l'Administration analyse les raisons pour lesquelles des écarts apparaissent entre les budgets initiaux et révisés et les dépenses effectives pour chaque année. Il suggère également que les documents budgétaires présentés au Comité exécutif comprennent un état indiquant le budget initial, le budget révisé et les dépenses effectives et une analyse des éléments

des programmes où des écarts importants ont été constatés, assortie des raisons pour lesquelles ces écarts n'avaient pu être prévus.

Estimation des paramètres budgétaires

55. La vérification par sondage d'un certain nombre de bureaux extérieurs a révélé que les importants écarts constatés entre les prévisions budgétaires et les dépenses effectives résultaient, dans plusieurs cas, d'une mauvaise évaluation du nombre des réfugiés à prendre en charge et d'autres paramètres budgétaires. Par exemple, en ex-République yougoslave de Macédoine, malgré les importantes modifications apportées aux budgets de fonctionnement pour prendre en compte les fluctuations du nombre de réfugiés, les dépenses effectives ne représentaient que 68 à 72 % des prévisions révisées aussi bien en 1993 qu'en 1994. Par ailleurs, la vérification du Bureau régional de Moscou a révélé que la mauvaise évaluation du nombre de réfugiés et d'autres paramètres avait entraîné d'importants écarts. De même, en ce qui concerne le Bureau de liaison de Bakou (Azerbaïdjan), le montant des dépenses engagées au titre des budgets administratifs a été inférieur de 43 à 55 % aux prévisions révisées pour 1993 et 1994, parce que l'on avait constitué des provisions trop importantes.

56. L'Administration a indiqué que le Bureau régional de Moscou avait pris des mesures pour mettre à jour la base de données des réfugiés et elle a attribué les économies au fait que certaines dépenses supplémentaires prévues n'avaient pas eu lieu. Le Bureau de liaison de Bakou a déclaré qu'une partie des économies avait été réalisée grâce à des mesures de contrôle des dépenses. Le Comité considère que ces éléments auraient pu être pris en compte avant l'établissement des budgets.

57. Le Comité estime qu'il serait possible de définir plus rigoureusement les paramètres nécessaires à l'établissement des prévisions budgétaires en constituant des bases de données appropriées et en analysant attentivement ces paramètres.

Inflation

58. Le HCR a adopté une procédure budgétaire qui ne prévoit aucune mesure pour comptabiliser l'inflation, quand bien même il exécute d'importantes activités dans plusieurs pays à fort taux d'inflation. Lorsqu'il a examiné la structure des dépenses dans différents pays, le Comité a constaté que 60 % du montant total des dépenses engagées en 1995 concernaient 18 seulement des 117 pays dans lesquels le HCR mène des opérations. Il a en outre noté que le système informatisé d'établissement du budget annuel permettait d'appliquer un coefficient d'ajustement du taux d'inflation à une partie ou à l'ensemble du budget, en tant que de besoin, pour un ou plusieurs lieux d'opération.

59. L'Administration a informé le Comité qu'elle ne voyait guère l'avantage de chercher à analyser et calculer des paramètres budgétaires, y compris les taux d'inflation et de change, compte tenu des ressources supplémentaires que cela supposait. Le Comité a toutefois recommandé que le HCR évalue les taux d'inflation dans ses principaux centres d'opérations, sur la base de l'indice des prix à la consommation des principaux intrants, et en tienne compte dans les budgets révisés, afin d'accroître la fiabilité du processus budgétaire.

Taux de change

60. Pour compenser les fluctuations éventuelles du taux de change entre le dollar des États-Unis et le franc suisse, l'Administration analyse le taux de change moyen des deux monnaies au cours des cinq derniers mois et évalue les tendances, sur la base des projections effectuées par trois importants établissements bancaires de Genève. L'estimation obtenue est alors retenue comme taux de change pour le budget révisé de l'exercice en cours et le budget initial de l'exercice suivant.

61. Le Comité a constaté qu'une méthode différente était utilisée pour réévaluer les coûts des budgets des bureaux extérieurs. En l'occurrence, le HCR retient le taux de change pratiqué dans chaque pays au 1er septembre ou 1er octobre, selon la date à laquelle les propositions budgétaires sont consolidées et calculées. L'Administration a déclaré que ses effectifs limités ne lui permettaient guère d'analyser de façon détaillée les taux de change pratiqués dans chaque pays. Le Comité a toutefois recommandé que le HCR adopte la méthode d'établissement d'une moyenne pour ses principaux centres d'opérations, afin d'accroître la fiabilité des prévisions.

Taux de vacance de poste

62. Le taux de vacance de poste est l'un des principaux paramètres retenus pour établir le budget. Le Comité a constaté que l'Administration n'analysait pas la différence entre le taux prévisionnel et le taux effectif de vacance de postes; or, la décision d'actualiser ou de réviser ces taux dans le fichier de référence de la budgétisation est prise en comparant les dépenses relatives aux traitements avec les prévisions budgétaires de l'exercice précédent pour chaque région géographique. Le Comité estime que cette méthode ne saurait remplacer avantageusement l'évaluation du taux effectif de vacance de poste, puisque, s'agissant des traitements, les fluctuations du rapport des dépenses effectives aux montants inscrits au budget de l'année précédente tiennent à plusieurs facteurs, comme les variations des taux de change et des coefficients d'ajustement.

63. Pour accroître la fiabilité des prévisions budgétaires, le Comité propose d'apporter les modifications voulues pour que le système d'actualisation en ligne des données relatives au personnel puisse calculer le taux effectif de vacance de poste, qui formerait l'un des paramètres du système d'établissement du budget annuel. L'Administration a donné son accord de principe à la proposition du Comité.

Dépenses communes de personnel

64. Le Comité a noté que les dépenses communes de personnel effectivement engagées l'année précédente et le pourcentage des variations par rapport aux budgets correspondants étaient calculés par le Système d'information administrative et de gestion (FMIS) et utilisés pour définir les paramètres du système d'établissement du budget annuel. Ce dernier a été conçu pour saisir les entrées relatives aux dépenses communes de personnel concernant aussi bien les administrateurs que les agents des services généraux du HCR, les dépenses afférentes à chaque catégorie n'étant pas les mêmes.

65. Le Comité a toutefois constaté que puisque le FMIS ne permet pas de calculer séparément le pourcentage des dépenses communes de personnel, c'est le même pourcentage qui est appliqué aux deux catégories d'agents. Il a souligné

que la fiabilité des prévisions concernant le montant total des dépenses de personnel s'en trouverait compromise. L'Administration a reconnu que la structure actuelle des comptes du HCR ne permettait pas de suivre séparément les dépenses communes de personnel de chaque catégorie, mais que la question était à l'étude. Le Comité suggère que le HCR modifie le FMIS de manière à calculer séparément le pourcentage des dépenses communes de personnel afférentes à chaque catégorie.

Gestion des programmes

66. Dans son rapport concernant l'année terminée le 31 décembre 1994, le Comité avait examiné le degré de contrôle exercé par le HCR sur l'ensemble de ses partenaires opérationnels dans le cadre des procédures révisées de programmation. En 1995, il a examiné plusieurs programmes et projets exécutés par le HCR par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs afin de mesurer l'efficacité de la planification, de l'exécution et du suivi des programmes et la qualité des rapports présentés par les bureaux extérieurs.

Formulation des projets

Évaluation des ressources disponibles

67. Les programmes du HCR exécutés dans les bureaux extérieurs étant tributaires de la disponibilité et des apports de ressources, l'Administration doit établir une estimation fiable des crédits alloués à chaque programme/projet afin que la planification repose sur une base solide. Le Comité a relevé deux cas (l'un en Azerbaïdjan, l'autre au Rwanda) dans lesquels les Lettres d'instruction avaient dû être modifiées à plusieurs reprises pour faire face aux nouvelles obligations résultant de l'augmentation des ressources et, par ailleurs, prendre en considération le niveau prévu d'exécution des projets. Dans le premier cas, en Azerbaïdjan, le programme avait été en outre gravement entravé par le fait que de nombreux partenaires opérationnels avaient commencé à dissoudre leurs infrastructures avant que les ressources nécessaires ne soient devenues disponibles.

68. L'Administration a déclaré que l'exécution des programmes spéciaux dépendait du niveau des ressources effectivement disponibles; mais le Comité a estimé que des carences dans la planification des programmes étaient à l'origine des problèmes rencontrés. Par conséquent, il a recommandé que le HCR examine les effets du caractère incertain des ressources sur la formulation et l'exécution des programmes spéciaux et arrête la stratégie voulue pour y remédier.

Évaluation du nombre de réfugiés à prendre en charge

69. Dans son rapport sur l'année 1993, le Comité avait souligné la nécessité d'évaluer le nombre exact de réfugiés à prendre en charge afin de réserver aux destinataires le bénéfice des programmes. L'Administration a depuis lors pris des mesures pour arrêter des directives concernant l'enregistrement des réfugiés et de former le personnel sur le terrain aux techniques d'évaluation de la population réfugiée. Elle a aussi fourni un système informatisé d'enregistrement à certains de ses bureaux extérieurs. Il ressort cependant de l'examen effectué par le Comité que, dans certains cas, le processus n'est pas encore au point.

70. Lors de sa vérification des bureaux extérieurs d'Azerbaïdjan, de Bosnie, d'Éthiopie, d'ex-République yougoslave de Macédoine, de Fédération de Russie et de République-Unie de Tanzanie, le Comité a constaté que la population réfugiée n'avait pas été correctement évaluée. S'agissant de l'Éthiopie, on avait estimé à 100 000 le nombre de réfugiés devant bénéficier d'un programme de soins et d'entretien en 1994; or en dénombrant effectivement les intéressés, en septembre 1994, on s'est aperçu qu'ils étaient 184 900. En ex-République yougoslave de Macédoine, dans le projet initial soumis pour 1993, les réfugiés enregistrés par le Gouvernement en novembre 1992 étaient au nombre de 31 452, contre 20 000 dans le descriptif de projet. Ce nombre a été ramené à environ 6 000 dans les mois qui ont suivi. L'Administration a déclaré que les chiffres initiaux avaient été fournis en 1992 et au début de 1993 par le Gouvernement, qui les avait établis notamment sur la base des données communiquées par la Croix-Rouge, mais le HCR les avaient révisés en tenant compte des besoins des réfugiés et de la situation de ces derniers telle qu'elle est apparue en 1993. En Azerbaïdjan, le HCR avait porté de 53 000 (au début de 1993) à 300 000 (en 1994) le nombre de personnes les plus vulnérables à prendre en charge parmi les personnes déplacées dans leur propre pays et les réfugiés, après avoir consulté le Gouvernement et les partenaires opérationnels; il n'a toutefois pas indiqué quelle méthode il avait utilisée pour parvenir à ces chiffres.

71. Le Comité considère que sans une évaluation raisonnablement fiable du nombre de réfugiés à prendre en charge, la planification des projets ne saurait être réaliste. Par conséquent, il réaffirme qu'il importe d'estimer le nombre exact des réfugiés et d'utiliser les données collectées au cours des enquêtes sur le terrain pour établir des plans de programmes/projets plus rationnels. Par ailleurs, il suggère que l'Administration examine les méthodes suivies par différents bureaux extérieurs pour évaluer le nombre des réfugiés et, le cas échéant, prête son concours pour régler les problèmes pratiques, afin d'accroître la fiabilité de la planification des programmes.

Analyse des besoins

72. Compte tenu de la modicité des ressources disponibles et du nombre important des bénéficiaires, il est indispensable que les programmes et projets du HCR soient conçus sur la base d'une évaluation détaillée des besoins d'assistance. Le sondage effectué dans un bureau extérieur n'a toutefois pas donné au Comité l'assurance que cette question avait retenu toute l'attention voulue.

73. Le Comité a constaté qu'en République-Unie de Tanzanie, certaines données comme le sexe, l'âge et la situation de famille des réfugiés et le nom des personnes à leur charge, informations ayant des incidences sur l'efficacité de la planification des programmes et les prévisions budgétaires, n'étaient pas prises en compte dans l'évaluation du nombre des réfugiés à prendre en charge. L'Administration a déclaré que ne disposant pas des ressources et des compétences appropriées, elle n'avait pas été en mesure dans le passé de collecter toutes les données démographiques nécessaires; elle a reconnu l'importance de collecter des informations complètes dans ce domaine en vue de planifier de façon détaillée les activités à mener dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des services communautaires. Le HCR comptait achever le processus de réenregistrement des réfugiés dans les meilleurs délais.

74. Le Comité considère qu'en l'absence d'évaluation fiable des besoins des groupes cibles, la planification des programmes restera imparfaite. Par conséquent, il recommande que l'Administration accorde la place qui convient à

l'évaluation attentive des besoins par les bureaux extérieurs dans le cadre de la planification des programmes.

Choix des bénéficiaires

75. Le choix judicieux des bénéficiaires et l'identification des projets et programmes répondant à leurs besoins font partie intégrante de la planification. À l'issue d'un examen approfondi, le Comité a constaté que la sélection des projets à exécuter n'était pas toujours précédée des travaux préparatoires et de la planification appropriés. Ainsi, en Azerbaïdjan, dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, les descriptifs de projet prévoyaient l'installation de pompes à eau dans 15 régions considérées comme les "plus défavorisées", sans que la méthode suivie pour sélectionner les régions apparaisse clairement dans les registres. De même, dans un projet visant à loger de façon moins précaire les personnes particulièrement démunies, les critères retenus pour sélectionner les 10 000 familles bénéficiaires n'étaient pas indiqués.

76. L'Administration a déclaré que les partenaires opérationnels participaient activement à la planification des programmes et avaient reçu un état récapitulatif des groupes prioritaires. Elle a également indiqué que la collecte de données complètes aux fins de la sélection des bénéficiaires aurait demandé des ressources et des délais plus importants. Cela étant, conformément aux recommandations du Comité, le Bureau de liaison de Bakou a effectué une enquête partielle portant sur plus de 2 300 familles réfugiées dans différentes régions du pays; le HCR serait ainsi en mesure d'identifier et retenir plus clairement les groupes bénéficiaires.

77. Le Comité a recommandé que le HCR obtienne toutes les données nécessaires et arrête les critères de sélection des bénéficiaires pour chacun de ses projets, lesquels devront tous être accompagnés de pièces justificatives.

Plans de travail

78. Le Comité, dans son rapport pour 1994, avait souligné la nécessité d'établir des plans de travail détaillés. Il a noté que dans l'intervalle, l'Administration avait donné instruction aux bureaux extérieurs de ne dresser de plans de travail que pour certains projets.

79. À l'occasion de l'audit qu'il a effectué dans les bureaux extérieurs du HCR en Azerbaïdjan, en Bosnie, en Éthiopie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Fédération de Russie et en République-Unie de Tanzanie, le Comité a pu constater qu'aucun plan de travail n'avait été établi pour les programmes et projets entrepris. En Bosnie, le descriptif du sous-projet précisait que la fidélité au plan de travail serait l'un des indicateurs de performances, or, aucun plan de travail n'a été élaboré en raison de ce que ce n'était pas un outil adapté à la planification et au suivi à long terme du type d'opérations spéciales entreprises dans le pays. De même, pour les 24 sous-projets mis en oeuvre en Éthiopie en 1995, aucun plan de travail n'avait été dressé avant le démarrage des activités, ce qui a provoqué des retards d'exécution.

80. Le Comité a noté que les projets pour lesquels aucun plan de travail n'avait été établi n'étaient pas tous des projets urgents. Il estime qu'en l'absence de plan de travail, il est difficile de suivre et de contrôler l'exécution des programmes et projets. L'absence de plan de travail peut également nuire à la planification financière et aux opérations d'achat même

pour les projets de soins et d'entretien. Le Comité recommande donc que le HCR revoie sa décision de n'autoriser les bureaux extérieurs à établir des plans de travail que pour certains projets.

81. Le Comité propose aussi que l'Administration réexamine le modèle de présentation du plan de travail afin de pouvoir y faire figurer les caractéristiques propres à chaque programme et d'inclure les indicateurs de performances pertinents.

Cahier des charges des projets

82. Aux termes d'un accord portant sur un sous-projet en Bosnie-Herzégovine, un partenaire opérationnel devait rénover 2 immeubles d'habitation et 34 maisons individuelles, mais le descriptif du projet ne précisait ni l'emplacement géographique ni le nom des propriétaires de ces constructions. Selon l'Administration, il n'était pas toujours possible de mentionner des indicateurs de performance concrets dans les accords sur les sous-projets en raison du caractère évolutif des opérations, mais les immeubles et les maisons individuelles en question avaient été retenus en fonction des besoins déclarés par les autorités municipales, auxquelles il incombe de négocier les droits de propriété. Le Comité estime que l'absence de descriptifs de projets, de cahiers des charges et d'indicateurs de performances précis pourrait nuire au bon déroulement et au suivi des programmes.

83. En Azerbaïdjan, le Comité a noté que les produits et résultats finaux à attendre des divers programmes et activités s'inscrivant dans le cadre des plans d'opérations par pays, ainsi que les objectifs à atteindre et les calendriers à respecter, n'avaient pas été fixés avec suffisamment de précision au stade de la planification. Le processus de suivi et d'évaluation pourrait là encore s'en trouver compromis. L'Administration a expliqué que, dans plusieurs cas, on avait pu quantifier les objectifs, mais que, pour d'autres projets, il faudrait pour ce faire des études plus approfondies et une planification plus détaillée. Elle a reconnu toutefois qu'il convenait de définir plus précisément les intrants et les produits.

84. Le Comité souligne que les accords sur les sous-projets devraient comporter des cahiers des charges et des indicateurs précis et bien définis afin que l'on puisse assurer le suivi et l'évaluation des programmes et projets.

Exécution des projets

Retards dans la signature des accords subsidiaires

85. Dans ses précédents rapports, le Comité avait fait remarquer les retards persistants dans la signature des accords avec les partenaires opérationnels. L'audit des bureaux extérieurs en 1995 n'a pas fait apparaître d'amélioration notable de la situation.

86. En Éthiopie, sur 13 des 17 projets dont l'exécution a été approuvée en 1994 et 1995, il s'est produit des retards de jusqu'à huit mois dans la signature des accords avec les partenaires opérationnels. Le Comité a noté qu'en raison du retard apporté à la signature d'un accord avec un gros partenaire opérationnel, il avait fallu verser des traitements et des prestations d'un montant de 614 764 dollars à quelque 660 agents excédentaires qui devaient cesser leurs fonctions au début de 1994. L'Administration a précisé que ce retard était dû au fait que l'organisme intéressé avait refusé de fournir des tableaux

d'effectifs et que bien qu'il ait reçu au début de 1994 une avance lui permettant de verser des primes de licenciement au personnel en surnombre, il n'avait pas pris les mesures nécessaires. Le HCR a considéré que, dans ces circonstances, le paiement des traitements et prestations était inévitable.

87. En Bosnie-Herzégovine, les 20 accords subsidiaires examinés par le Comité ont tous été signés après le lancement des sous-projets correspondants.

88. Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, il est arrivé que des accords sur des sous-projets aient été signés alors que ceux-ci étaient déjà achevés. L'Administration a déclaré que dans l'un des cas, elle avait signé un mémorandum d'accord avec l'agent d'exécution intéressé, mémorandum qui n'avait toutefois aucune valeur juridique.

89. Le Comité réitère combien il est important que les accords soient signés avant le démarrage des sous-projets.

Retards dans l'apport de l'aide aux bénéficiaires

90. À l'occasion de l'audit qu'il a effectué dans les bureaux extérieurs, le Comité a noté plusieurs retards dans l'apport de l'aide aux bénéficiaires. Par exemple, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, alors que les familles hôtes devaient recevoir des indemnités en espèces à un rythme mensuel, les versements n'ont été effectués qu'une fois tous les trois ou quatre mois en raison de retards administratifs. En Azerbaïdjan, dans le cadre d'un programme de distribution de semences, si les semences ont bel et bien été distribuées en avril 1994, les outils agricoles, eux, ne l'ont été que deux mois après la saison des semailles, ce qui, selon le rapport du partenaire opérationnel, a amené les bénéficiaires à se désintéresser du projet. De même, il a fallu attendre mars 1995 pour que soient totalement distribués les vestes et les appareils de chauffage qui devaient aider la population bénéficiaire à affronter l'hiver de 1994. L'Administration a toutefois déclaré que les partenaires opérationnels n'ont fait aucune observation à ce sujet dans les rapports de suivi du sous-projet, où il est seulement dit que le programme a été très largement appliqué.

91. L'Administration a informé le Comité que les retards dans les achats et la distribution d'outils agricoles, de vestes et d'appareils de chauffage étaient inévitables en raison de la lourdeur des formalités, de la difficulté à trouver des fournisseurs fiables et des problèmes de transport. Le Comité comprend certaines difficultés opérationnelles mais estime que l'apport d'une assistance rapide aux personnes en difficulté est l'un des impératifs de tout programme social pour réfugiés. Le Comité recommande donc que le HCR planifie plus soigneusement les prestations fournies dans le cadre des programmes d'assistance afin d'assurer l'efficacité des interventions.

Carences dans l'exécution des projets

92. Dans son rapport pour 1994, le Comité avait souligné combien il importait de bien choisir les partenaires opérationnels et d'exercer un contrôle rigoureux sur leurs activités afin d'assurer une mise en oeuvre efficace et économique des programmes et projets.

93. L'audit du bureau de Dar es-Salaam a amené le Comité à constater que l'inefficacité dont avait fait preuve un partenaire opérationnel dans

l'exécution d'un projet avait grandement compromis la réalisation du programme et entraîné de lourdes pertes financières pour le HCR comme indiqué ci-après :

a) Le partenaire opérationnel avait reçu un parc de 97 camions, dont 10 camions-citernes, destinés à être utilisés dans la sous-région, mais il n'avait pas engagé de chauffeurs qualifiés et compétents, de sorte que de nombreux accidents s'étaient produits et que le taux de disponibilité des camions était resté faible, compromettant ainsi la bonne exécution du programme;

b) Le partenaire opérationnel n'avait pas fourni le carburant diesel devant être distribué aux autres partenaires opérationnels et au bureau de Dar es-Salaam en franchise de droits. Selon l'évaluation faite par le bureau extérieur, le surcoût de l'opération s'élevait de ce fait à 25 000 dollars par mois;

c) Bien que le partenaire opérationnel ait imputé le coût du carburant diesel sur des fonds du HCR, il avait porté 43 700 dollars au débit du bureau auxiliaire de Ngara au titre du carburant fourni de janvier à mai 1995. L'Administration avait mis fin à cette pratique au début de juin 1995, mais rien n'indique que des mesures aient été prises pour récupérer le trop-perçu;

d) Le partenaire opérationnel avait enregistré des livraisons de carburant diesel d'un montant de 243 700 dollars sous la rubrique livraisons aux partenaires opérationnels, minorant d'autant les stocks déclarés. Par ailleurs, pendant la période de cinq mois allant jusqu'en juillet 1995, il aurait procédé à des livraisons incomplètes de carburant diesel, d'un montant de 74 600 dollars. Les registres du partenaire opérationnel ne permettent pas d'élucider ces écarts de chiffres;

e) Le partenaire opérationnel avait livré du carburant diesel pour un montant d'environ 21 400 dollars sur la base de demandes de fournitures falsifiées ou volées. Cette affaire ferait l'objet d'une enquête policière.

94. Le Comité recommande que le HCR évalue dans le détail les capacités et les antécédents des partenaires opérationnels et exerce un contrôle plus étroit sur l'application des programmes et projets. Il recommande également que les transactions effectuées par le partenaire opérationnel en question fasse l'objet d'une enquête et que le trop-perçu soit récupéré.

Suivi des projets

Suivi des projets au siège

95. Dans son rapport pour 1994, le Comité avait recommandé qu'un système adapté de collecte, d'enregistrement et d'analyse des informations relatives à l'exécution des programmes soit mis en place au siège sans plus tarder. L'Administration avait informé le Comité qu'un nouveau logiciel avait été installé à son siège pour suivre les cas de non-présentation ou de présentation incomplète de rapport. Or, dans 11 des 15 dossiers examinés par le Comité au siège du HCR en avril 1996, les rapports de suivi correspondant à diverses phases des projets soit n'avaient jamais été envoyés soit avaient été envoyés avec retard. Le Comité a pu constater que le logiciel mis au point et fourni en décembre 1995 pour faciliter les opérations de contrôle n'était devenu pleinement opérationnel qu'au mois de mai 1996.

96. Tout en se félicitant des efforts déployés par le HCR pour résoudre ce problème, le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que les rapports de suivi de projet lui parviennent à temps et soient utilisés à des fins de contrôle par tous les administrateurs de programmes.

Retards dans la présentation des rapports de suivi des sous-projets

97. Les observations faites par le Comité au siège du HCR ont été complétées par les résultats des vérifications effectuées dans les bureaux extérieurs retenus pour l'audit. En République-Unie de Tanzanie, divers partenaires opérationnels ont présenté leurs rapports de suivi des sous-projets avec 22 à 28 mois de retard. En Fédération de Russie, tous les partenaires opérationnels ont fourni leurs rapports avec retard. Au Rwanda, les partenaires opérationnels n'ont soumis de rapports qu'au moment où ils faisaient d'autres appels de fonds. De même, en Éthiopie, d'importants retards ont été enregistrés dans l'envoi des rapports de suivi concernant 7 projets réalisés en 1994 et 10 en 1995. Il ressort également des vérifications effectuées par le Comité dans le même bureau que les objectifs des projets n'étaient pas spécifiés dans les rapports de suivi et que les retards n'étaient pas justifiés. L'Administration a déclaré qu'elle n'ignorait pas la mauvaise qualité des rapports fournis par les partenaires opérationnels.

98. Le Comité recommande que tous les partenaires opérationnels soient tenus de présenter des rapports de suivi détaillés à intervalles réguliers, comme le stipule le Manuel du HCR.

Évaluation

Évaluation insuffisante des projets

99. En Azerbaïdjan, l'Administration n'a toujours pas établi de méthode satisfaisante pour l'évaluation du bénéfice tiré de ses programmes et projets. Par exemple, rien n'indique qu'elle ait évalué le bénéfice tiré du projet de distribution de semences ni qu'elle ait recueilli des données sur les revenus générés et les emplois créés par le programme, comme elle est censée le faire. L'Administration, tout en reconnaissant les carences qui lui sont reprochées, a déclaré qu'elle consacrait davantage de temps à l'évaluation systématique des activités de projet.

100. Le Comité recommande que les bureaux extérieurs mettent en place des procédures adaptées pour l'évaluation des résultats et des produits des programmes et projets. Les conclusions des évaluations devraient être utilisées pour la planification et l'exécution des projets futurs.

Achats

Bordereaux de réception

101. Les bureaux extérieurs du HCR sont tenus de fournir un bordereau de réception à la Section des fournitures et des transports, au siège du HCR, dans le mois suivant l'arrivée d'un envoi international de marchandises. Le bordereau de réception confirme que les fournisseurs et les transporteurs se sont acquittés des obligations qui les lient au HCR, et, dans l'éventualité de pertes ou de dommages, servent de pièces justificatives pour les demandes d'indemnités aux assureurs.

102. Ayant examiné l'état des bordereaux de réception correspondant aux commandes faites à l'intention des bureaux extérieurs, jusqu'au mois de mai 1996, le Comité a constaté que 1 305 bordereaux étaient en retard pour les périodes indiquées ci-après :

<u>Période</u>	<u>Nombre de bordereaux de réception</u>	<u>Pourcentage</u>
Moins de 6 mois	263	20
6 mois — moins d'un an	249	19
1 an — moins de 2 ans	502	39
2 ans — moins de 3 ans	154	12
3 ans — moins de 4 ans	53	4
4 an et plus	84	6
	<hr/>	<hr/>
	1 305	100
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

103. Le Comité a noté qu'en 1995, seuls 694 bordereaux de réception avaient été reçus (soit 54 %) alors que 1 286 commandes avaient été passées pendant l'année. Au mois de mai 1996, aucun des bordereaux de réception devant être envoyés par les bureaux extérieurs ci-après n'étaient parvenus au siège pour les 67 commandes enregistrées :

<u>Pays</u>	<u>Nombre de bons de commande délivrés</u>
Afghanistan	5
Éthiopie	50
Jamahiriya arabe libyenne	1
Malaisie	1
Niger	1
Sénégal	6
Ukraine	3
	<hr/>
	67
	<hr/> <hr/>

104. Le Comité a constaté que plusieurs bordereaux de réception envoyés par les bureaux extérieurs étaient incomplets. Dans certains cas, par exemple, rien n'indiquait si les marchandises avaient bien été reçues et si elles étaient conformes aux spécifications et aux quantités demandées. L'examen de 55 dossiers au siège du HCR a fait apparaître que l'Administration n'avait fait aucune démarche auprès des fournisseurs, des organismes de transport ou des consignataires pour vérifier ce qu'il était advenu des ordres d'achat. Par ailleurs, dans plusieurs des cas examinés, aucune copie des bons de paiement ne figurait au dossier. Comme le HCR effectue ses paiements définitifs au titre des achats de marchandises sur la base des documents d'expédition, des listes de colisage et des certificats d'inspection, le Comité estime que le système en vigueur ne garantit pas que les marchandises soient effectivement parvenues à destination, même si les fournisseurs ont été payés. L'Administration a précisé que les bordereaux de réception sont souvent en retard en raison des difficultés qu'il y a à obtenir le dédouanement des envois, comme cela a été le cas en Éthiopie. Le HCR, toutefois, est pleinement conscient du problème et revoit actuellement les modalités en vigueur.

105. Le Comité avait recommandé, dans son rapport pour 1992, que les bureaux extérieurs reçoivent pour instructions de s'occuper des bordereaux de réception dans des délais précis, car il est indispensable que les bordereaux soient rapidement remplis et expédiés si l'on veut pouvoir contrôler la réception des marchandises commandées et assurer le suivi indispensable. Le Comité réitère sa recommandation étant donné les faibles progrès accomplis dans ce domaine. Des mesures de suivi urgentes devraient également être prises pour exiger l'envoi des bordereaux en souffrance, examiner ceux-ci dès réception et demander l'indemnisation appropriée aux compagnies d'assurance pour chaque livraison incomplète ou en cas de réception de marchandises avariées.

Suivi par les bureaux extérieurs

106. Le Comité a noté que le siège du HCR avait passé 184 commandes en 1994 et 1995 pour l'achat d'articles de première nécessité, notamment des couvertures et des bâches de plastique destinées à être distribuées par le bureau de Dar es-Salaam. Toutefois, celui-ci ne disposant pas d'un système adapté d'enregistrement des données concernant les quantités commandées, la date de livraison prévue, les quantités effectivement reçues, la date de réception et les livraisons incomplètes, il n'a pas été possible, faute de ces renseignements, de comparer le volume des marchandises effectivement reçu pour divers lieux de destination aux quantités commandées indiquées sur chaque bon de commande.

107. Le contrôle effectué par le Comité sur 37 dossiers de commandes au bureau de Dar es-Salaam a fait apparaître que la documentation était incomplète dans trois cas. En outre, dans 11 cas, des marchandises d'une valeur de 23 000 dollars n'avaient été livrées qu'en partie par le transporteur/agent, sans pour autant qu'il y ait trace de la moindre mesure de suivi par l'Administration. Le Comité a également noté que dans neuf cas, les marchandises étaient arrivées à destination avec un retard pouvant aller jusqu'à 12 mois, les transporteurs ayant attendu très longtemps les instructions de livraison, et que dans six cas, le bureau de Dar es-Salaam avait acquitté des frais de surestaries d'un montant de 50 000 dollars en raison du retard avec lequel il avait pris livraison des cargaisons au port.

108. L'Administration a imputé ces retards à la situation d'urgence régnant dans le pays, au manque de personnel, à l'absence de documents d'expédition, au retard avec lequel les cargaisons avaient été affectées à leur destination finale et à la lenteur du dédouanement par les transitaires. Depuis lors, l'Administration a renforcé les contrôles du HCR en appliquant de plus en plus le système de suivi des marchandises. Le Comité recommande toutefois que toutes les données pertinentes concernant chaque commande soient correctement enregistrées afin que les bureaux extérieurs puissent contrôler les livraisons à la réception des fournitures en fonction des commandes passées par le siège du HCR.

Achats non planifiés

109. Dans son rapport pour 1994, le Comité avait souligné la nécessité d'améliorer la planification des achats. L'Administration a informé depuis lors le Comité que 52 pays sur 117 avaient envoyé des plans d'achats annuels (voir par. 21 de l'annexe).

110. Le Comité a noté que le Bureau régional de liaison d'Addis-Abeba avait un stock non distribué, depuis 1992, de 1 033 lots d'ustensiles de cuisine,

3 717 réchauds à pétrole et 41 cartons de machines à coudre en pièces détachées. Cela laissait supposer que les achats ne répondaient à aucun besoin réel.

111. Le Comité a également noté que le bureau extérieur du Rwanda n'avait pas établi de plan annuel d'achat comme il était tenu de le faire, de sorte qu'il ne pouvait profiter des achats centralisés à des prix compétitifs. Les demandes de devis que ce bureau a envoyées aux fournisseurs ne contenaient pas de détails suffisants, notamment les spécifications, les délais de livraison, le mode de transport et la destination des fournitures. En conséquence, les prix indiqués par les divers fournisseurs ne pouvaient être comparés. L'Administration a informé le Comité qu'elle avait établi depuis un système adapté, en application de ses recommandations.

112. Le Comité réitère la nécessité pour tous les bureaux extérieurs de procéder à une planification détaillée des achats afin que ceux-ci soient effectués de manière plus efficace et plus économique. Le HCR devrait également envisager d'envoyer les marchandises excédentaires stockées à Addis-Abeba à d'autres bureaux extérieurs auxquels elles font défaut.

Achats par les partenaires opérationnels

113. Le Comité a noté que le Bureau de liaison de Skopje, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, avait conclu un accord avec un partenaire opérationnel en vue de l'achat, sur appel d'offres, de vêtements et de chaussures pour les réfugiés. Il n'a toutefois trouvé aucune pièce attestant que l'Administration avait vérifié si le partenaire opérationnel avait appliqué les accords subsidiaires avant d'autoriser les paiements définitifs.

114. En examinant au hasard les dossiers d'achat d'un partenaire opérationnel à Baku, le Comité a constaté que cet organisme n'établissait pas de plans d'achats en fonction des activités prévues au budget approuvé. Cet organisme avait également acheté les articles nécessaires au bon déroulement du projet, notamment des pompes électriques, sans faire d'appels d'offres. En outre, ses dossiers n'étaient pas complets; ils ne contenaient pas les pièces essentielles, comme les factures, les accusés de réception et les accords d'achat.

115. Le Comité a noté qu'en Croatie, le prix d'achat de matériel scolaire fourni par un partenaire opérationnel en 1993 et 1994 semblait élevé par rapport aux prix payés par le bureau extérieur en 1995. Le bureau extérieur avait de même pu acheter des colis de semences à un prix nettement inférieur à celui inscrit au budget de l'agent d'exécution.

116. Au bureau de Dar es-Salaam, dans le cadre d'un projet d'approvisionnement en eau géré par un partenaire opérationnel, des pompes monobloc achetées au prix d'environ 240 000 dollars se sont révélées non conformes aux normes et inutilisables. Les défaillances ont été constatées par le bureau de Dar es-Salaam qui a remplacé le partenaire opérationnel par un autre agent. L'Administration a déclaré au Comité que l'urgence des besoins à satisfaire n'avait pas permis au partenaire opérationnel de suivre les procédures prévues et que les pompes avaient depuis été réparées par le nouvel agent d'exécution.

117. Le Comité recommande que les bureaux extérieurs du HCR reçoivent pour instructions de revoir les procédures d'achat adoptées par les partenaires opérationnels et de s'assurer que celles-ci sont conformes au principe transparent de l'appel d'offres.

Achat de Lysol

118. En réponse à une demande émanant du Bureau du Chef de mission, à Belgrade, en juillet 1993, le siège du HCR avait passé une commande de 1 020 000 litres de désinfectant industriel, Lysol, à un coût de 1 510 000 dollars, à l'intention de l'ex-Yougoslavie. Ces fournitures ont été livrées en octobre 1993. Dans l'intervalle, à la suite d'une deuxième demande reçue en septembre 1993, le siège du HCR avait passé une seconde commande de 0,6 million de litres de Lysol, à usage domestique, à écouler dans des bouteilles d'un litre. Le Comité a noté que l'on n'avait pas procédé à une évaluation du stock restant de la précédente commande avant de passer la seconde, bien que la totalité du stock n'ait pas été écoulée. Le Bureau du Chef de mission escomptait, d'autre part, recevoir une solution de Lysol à une concentration beaucoup plus faible que celle des désinfectants industriels, mais ceci n'ayant pas été spécifié dans la demande de fourniture, on a acheté la deuxième fois du désinfectant d'aussi forte concentration.

119. Le Comité a noté que lorsque la deuxième commande de Lysol a atteint le port de destination, les autorités locales ont refusé de dédouaner ces importations comme elles ont refusé d'autoriser la première cargaison à quitter les entrepôts, à l'exception de 100 tonnes qui avaient déjà été distribuées. Le refus du Gouvernement faisait suite aux critiques parues dans la presse locale quant au danger que représentaient les produits chimiques importés.

120. L'Administration a déclaré que les autorités publiques concernées avaient insisté sur la nécessité absolue de fournir du désinfectant aux réfugiés. Pour des raisons échappant au contrôle du HCR, elles s'étaient ensuite opposées rétroactivement à l'importation de la cargaison, bien qu'il s'agisse d'un désinfectant ordinaire utilisé partout où il y avait des réfugiés dans le monde. Le Comité a noté que l'Administration avait décidé de redistribuer 360 000 litres de Lysol pour des opérations du HCR dans d'autres pays et de restituer les 1,1 million de litres restants à l'un des fournisseurs au prix nominal de 0,20 dollar le litre environ, alors que le prix d'achat moyen est de 1,45 dollar le litre. L'Administration a estimé les pertes financières totales subies à l'occasion de cette transaction à 3 040 000 dollars. Bien que l'Administration estime que les pertes financières subies résultent de décisions des autorités gouvernementales indépendantes de la volonté du HCR, le Comité estime que ces pertes auraient pu être évitées en grande partie.

121. Le Comité recommande que le HCR améliore ses méthodes d'évaluation des besoins et entreprenne des travaux de planification et d'analyse plus détaillés, de concert avec tous ses partenaires, avant d'acheter des marchandises en vrac.

Gestion des ressources humaines

Formation

122. Le Comité a noté avec satisfaction que le HCR avait organisé 298 stages de formation en 1995 contre 167 seulement en 1994. Il a indiqué toutefois, après avoir étudié les matières figurant au programme de l'année, qu'il convenait d'augmenter le nombre de programmes étroitement liés aux besoins opérationnels du HCR. L'Administration propose d'appliquer la recommandation du Comité par le biais de programmes de formation de fonctionnaires d'administration et de fonctionnaires des finances et d'une formation à la gestion des ressources dès que des fonds seront disponibles.

Formation du personnel des partenaires opérationnels

123. Le Comité a noté avec satisfaction que sur un total d'environ 5 700 personnes ayant suivi une formation dispensée par le HCR en 1995, environ 1 260 (soit 22 %) sont affiliées à des gouvernements et environ 500 (soit 8 %) à des organisations non gouvernementales. Il a toutefois noté aussi que seuls trois de ces participants ont reçu une formation dans les domaines de l'administration et des finances et six dans les domaines des achats et de la logistique.

124. Les organisations coparrainantes ne donnent aucune garantie préalable au HCR que le personnel envoyé en formation continuera à travailler un certain temps dans les mêmes domaines. L'Administration estime que du fait des changements imprévus et parfois fréquents dans le personnel des partenaires opérationnels gouvernementaux ou parmi les membres d'organisations non gouvernementales, il serait difficile d'obtenir une telle garantie. Le Comité est cependant d'avis qu'elle améliorerait l'efficacité des activités de formation du HCR.

125. Le calendrier annuel de la formation est établi sur la base des besoins déterminés par les bureaux extérieurs. Les formulaires de planification de la formation reçus des bureaux extérieurs ne comportent pas de détails sur les formations déjà dispensées. L'Administration du HCR prévoit qu'après l'entrée en service du Système de gestion des carrières en 1996-1997, les bureaux extérieurs devront veiller à ce que tous les fonctionnaires soient conscients des compétences qu'implique leur emploi et de toute lacune nécessitant une formation.

126. Le Comité recommande de renforcer les activités de formation en ajoutant des programmes supplémentaires dans les domaines de l'administration et des finances, des achats et dans d'autres importants domaines d'activité. Il recommande également que des procédures appropriées soient mises au point pour encourager les organisations coparrainantes à affecter le personnel ayant bénéficié d'une formation dans les domaines correspondants pendant une période de temps appropriée. Les bureaux extérieurs devraient également être tenus de fournir, dans les formulaires de planification de la formation, des détails sur la formation déjà dispensée afin de faciliter l'établissement des calendriers annuels de formation.

Mise en service du Système intégré de gestion (SIG)

127. L'informatisation au HCR s'est faite à la fois à partir de progiciels extérieurs et de logiciels mis au point sur place. Selon l'Administration, cette informatisation s'est faite en fonction des besoins des utilisateurs, ce qui correspondait effectivement à la stratégie d'organisation. Le Comité a toutefois remarqué que, jusqu'à 1995, on n'avait pas réellement envisagé méthodiquement comment assurer la liaison avec le SIG ni même s'il convenait de l'adapter définitivement. Le HCR ne pouvait donc pas être certain que le SIG, mis au point au Siège de l'ONU, correspondrait à ses besoins. Depuis 1989, le HCR a dépensé 6,3 millions de dollars pour mettre au point un système de contrôle des projets, de la gestion financière, de la gestion du personnel et de la budgétisation qui soit adapté à ses besoins. L'Administration a précisé qu'il n'était pas opportun pour le moment de relier ce système au SIG en l'absence d'indication concernant le contenu ou la structure de celui-ci. L'Administration a aussi précisé qu'elle avait effectué depuis lors une analyse

d'intégration du sous-système de gestion du personnel et que les modules manquants avaient été mis au point et installés.

128. Le Comité, dans son rapport sur l'exercice 1992, avait recommandé que le HCR affine sa stratégie et son plan d'informatisation de son système de gestion financière et du personnel de façon à ce qu'ils soient plus complets et mieux intégrés et ce, en coordination étroite avec le Comité du SIG de l'ONU afin de tirer parti de son expérience. En novembre 1992, le HCR a établi un plan de travail sur 20 mois consistant à introduire le SIG en plusieurs phases. En octobre 1993, il a été décidé de recruter un consultant qui serait chargé de déterminer les besoins du HCR dans le domaine financier. Toutefois, avant que ce consultant ait pu être engagé, le projet a été temporairement suspendu en avril 1994 et le personnel a été affecté à l'amélioration des systèmes mis au point sur place par le HCR.

129. En novembre 1995, le HCR a accepté, en réponse à une demande du Secrétaire général de l'ONU, de reprendre contact avec le SIG, mais a décidé par la suite d'attendre les résultats du projet DELPHI, prévus pour mai 1996. Le HCR a également chiffré les frais d'adaptation à 2 140 000 dollars, mais il estime qu'il est impossible de calculer les frais équivalents pour les modules additionnels avant que ceux-ci n'aient été étudiés en détail et qu'une analyse d'intégration ait été effectuée.

130. En réponse à une question du Comité, l'Administration a déclaré que le SIG n'avait jamais été conçu pour le suivi de projets d'organisations actives sur le terrain; certains modules essentiels sans lesquels ces organisations ne pouvaient s'en remettre exclusivement à ce système faisaient défaut à celui-ci. En outre, le HCR, qui a consacré plus de 6 millions de dollars à ses dépenses informatiques, dispose maintenant d'une capacité pleinement fonctionnelle dans les domaines des ressources humaines, des finances et du suivi des projets, dont il ne pouvait se passer en attendant la mise en service du SIG. L'Administration a informé le Comité que, sur la base des résultats du projet DELPHI, une nouvelle stratégie globale en matière de technologie de l'information serait mise au point avant août 1996, mais celle-ci ne concernerait pas la fonctionnalité du SIG pour les raisons déjà indiquées. L'Administration a également précisé que du fait des retards dans la mise au point du module financier du SIG et en l'absence d'une garantie totale que la composante financière du SIG correspondrait aux besoins fondamentaux du HCR, tout effort d'adaptation de la version 1 du SIG n'aurait probablement conduit qu'à une mise en service partielle du Système, ce qui n'a pas été tenté.

131. Le Comité recommande que le HCR élabore rapidement une stratégie d'informatisation afin de mettre au point et d'actualiser ses systèmes informatiques de manière à ce qu'ils correspondent à ses objectifs généraux; cette stratégie devrait comporter, entre autres choses, une évaluation approfondie des systèmes actuels et des besoins en logiciel et en matériel, et prévoir les modalités d'adaptation du SIG pour qu'il réponde aux besoins spécifiques du HCR ainsi que les priorités de mise en service.

Fraudes et présomptions de fraude

132. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, l'Administration du HCR a signalé huit cas de fraude et de présomptions de fraude survenus pendant l'année. Les cas impliquant des sommes de plus de 10 000 dollars sont détaillés dans les paragraphes suivants :

Vol à main armée

133. En République-Unie de Tanzanie, des voleurs se sont emparés à main armée de 109 475 dollars et 7 404 720 TSh (13 488 dollars) dans le coffre-fort d'un des partenaires opérationnels. Cet argent représentait un acompte versé par le HCR. La plus grande partie du projet ayant été exécutée sans fonds supplémentaires, l'Administration du HCR a décidé qu'elle ne reverserait pas cette somme.

Acceptation de cadeaux par les membres du personnel

134. L'Administrateur de programme à Tachkent a révélé en août 1995, de sa propre initiative, que des fonctionnaires du HCR, dont lui-même, avaient acceptés 90 000 dollars, de "cadeaux non sollicités", à l'occasion de l'achat de matériaux pour toitures. Sur cette somme, 80 000 dollars ont été récupérés. L'Administration a renvoyé sans préavis le fonctionnaire international en cause; deux agents locaux ont volontairement donné leur démission.

Remerciements

135. Le Comité tient à remercier le Haut Commissaire, ses proches collaborateurs et le personnel du Haut Commissariat du concours et de l'assistance qu'ils lui ont prêtés au cours de ses travaux.

Le Vérificateur général
des comptes du Ghana

(Signé) Osei Tutu PREMPEH

Le Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord

(Signé) Sir John BOURN

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de l'Inde

(Signé) Vijay Krishna SHUNGLU

Le 31 juillet 1996

ANNEXE

Suivi des mesures prises en application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice terminé le 31 décembre 1994^a

I. RECOMMANDATION 9 a)

1. Un système adéquat de collecte, d'enregistrement et d'analyse des informations relatives à l'exécution des programmes devrait être mis en place sans tarder au siège du HCR afin qu'on puisse procéder plus systématiquement au suivi de l'exécution des programmes et des projets par les bureaux extérieurs et les partenaires opérationnels.

Suite donnée par l'Administration

2. De nouvelles procédures informatiques ont été mises en service, permettant aux divers secrétariats au siège de rappeler systématiquement aux bureaux extérieurs qu'ils n'ont pas soumis leur rapport, ou que ce dernier est incomplet ou incorrect.

Observations du Comité

3. De l'examen effectué par la Comité, il ressort que dans plusieurs dossiers ne figuraient, ni sur papier ni sur disquettes, de rapports de suivi des projets. Le Comité a noté que le nouveau logiciel de suivi et de clôture des projets a été installé. Lorsqu'il sera totalement opérationnel, ce logiciel devrait aider le HCR à contrôler la réception régulière des rapports de suivi.

II. RECOMMANDATION 9 b)

4. Il faudrait renforcer la planification des programmes de manière que les lettres d'instructions soient envoyées en temps voulu et que des plans de travail détaillés soient établis pour tous les programmes et projets. La signature avec les partenaires opérationnels d'accords précis de projet et de sous-projet devrait intervenir avant le démarrage des projets.

Suite donnée par l'Administration

5. L'envoi en temps voulu des lettres d'instructions ne pose plus de problèmes majeurs, pas plus que les plans de travail, le HCR ayant changé ses instructions, de sorte que ceux-ci ne sont plus établis que lorsqu'ils correspondent à un objectif précis.

6. Le libellé des accords de sous-projet n'a pas fait l'objet de modifications importantes; le manuel destiné aux partenaires opérationnels qui vient d'être publié contient des instructions précises sur la signification des diverses clauses et la façon dont elles doivent être interprétées.

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 5E (A/50/5/Add.5), sect. I, par. 9.

Observations du Comité

7. La vérification par sondage effectuée par le Comité a révélé que les lettres d'instruction étaient généralement envoyées en temps voulu. Le Comité a toutefois noté que des retards continuaient à se produire dans la signature des accords de sous-projet avec les partenaires opérationnels, comme indiqué dans le présent rapport. L'avis du Comité sur la politique révisée du HCR en matière d'établissement des plans de travail figure également dans le présent rapport.

III. RECOMMANDATION 9 c)

8. Le HCR devrait se montrer plus strict dans la sélection des agents d'exécution et en limiter le nombre au niveau gérable optimum. Il faudrait éviter la multiplicité des partenaires opérationnels et le chevauchement de leurs tâches de manière à réduire les frais généraux.

Suite donnée par l'Administration

9. Il est rare qu'au moment où une opération commence, il y ait un grand choix de partenaires opérationnels potentiels disponibles et le HCR est donc fréquemment obligé de travailler avec des institutions qui ne sont pas bien préparées à assumer toutes leurs responsabilités. Le HCR a toutefois transmis cette observation à tous ses bureaux extérieurs et a demandé que soient examinés systématiquement les arrangements opérationnels pour garantir que ceux qui sont en vigueur sont les meilleurs possibles. Le HCR procède également à une évaluation des arrangements opérationnels dans le cadre du plan d'évaluation de 1996 afin d'analyser pourquoi certains partenariats sont plus fructueux que d'autres.

Observations du Comité

10. Le Comité se félicite des mesures prises par l'Administration à cet égard et examinera les progrès accomplis lors des prochaines vérifications des comptes qu'il effectuera.

IV. RECOMMANDATION 9 d)

11. Le HCR devrait veiller à ce que tous ses partenaires opérationnels communiquent des comptes vérifiés, ainsi que des attestations de vérification délivrées par des vérificateurs indépendants.

Suite donnée par l'Administration

12. Le HCR considère que cette recommandation est extrêmement difficile à appliquer, mais a transmis cette exigence à tous ses bureaux extérieurs. La politique et les méthodes du HCR font l'objet de débats approfondis sous les auspices du Comité de vérification des comptes.

Observations du Comité

13. Le Comité a constaté que la plupart des partenaires opérationnels ne présentaient pas de comptes annuels vérifiés accompagnés d'attestations de vérification délivrées par des vérificateurs indépendants. Le Comité renouvelle donc son observation dans le présent rapport.

V. RECOMMANDATION 9 e)

14. Le HCR devrait veiller à ce que ses partenaires tiennent des comptes distincts pour les fonds fournis par lui. Il devrait également mettre en place des mécanismes de contrôle appropriés afin d'assurer que ses partenaires se conforment à ses procédures établies.

Suite donnée par l'Administration

15. Le HCR a inclus cette exigence dans les instructions révisées envoyées aux bureaux extérieurs et continue à contrôler la situation dans la mesure du possible et dans la limite des ressources existantes.

Observations du Comité

16. La vérification des comptes des bureaux extérieurs effectuée par le Comité en 1995 a révélé que dans plusieurs cas les partenaires opérationnels ne tenaient pas de comptes distincts pour les fonds du HCR. Le Comité a appris que dans certains cas, la législation locale interdisait aux partenaires opérationnels de gérer plus d'un compte en dollars. L'Administration devrait continuer à veiller au respect de ces instructions et n'accorder de dérogations que dans le cas où la législation nationale l'impose.

VI. RECOMMANDATION 9 f)

17. Le HCR devrait revoir et renforcer les procédures de réception des rapports périodiques de suivi des projets et des sous-projets établis par tous les partenaires opérationnels. Il devrait par ailleurs veiller à ce que les directeurs de programme examinent ces rapports et prennent sans délai les mesures correctives voulues.

Suite donnée par l'Administration

18. Un nouveau logiciel et de nouvelles procédures ont été mises au point pour faciliter le contrôle et le suivi au Siège et l'établissement de rapports d'exception pour les bureaux extérieurs. Les nouvelles procédures précisent également les exigences s'appliquant aux bureaux extérieurs, mais un contrôle continu est nécessaire.

Observations du Comité

19. Le Comité renouvelle son observation sur la nécessité d'un contrôle et d'un suivi plus étroits en ce qui concerne la soumission des rapports de suivi des projets.

VII. RECOMMANDATION 9 g)

20. Les programmes d'achats annuels devraient inclure une large gamme d'articles de consommation courante. Tous les grands bureaux concernés devraient participer à l'élaboration de ces programmes.

Suite donnée par l'Administration

21. Selon le HCR, la réponse des bureaux extérieurs a été bien meilleure en 1995 que les années précédentes. Des programmes d'achats ont été reçus de 52 pays. Ces programmes, qui couvrent quasiment tous les principaux programmes

du HCR, exposent en détail le volume de vivres et de produits non alimentaires nécessaires pour 1996. Ces informations serviront notamment à définir la stratégie du HCR pour de futurs accords-cadres. Le bilan de cet exercice servira à déterminer les informations qui seront demandées aux bureaux extérieurs lors de l'exercice de programmation de 1996.

Observations du Comité

22. Le Comité se félicite des progrès réalisés en 1995 dans l'établissement des programmes d'achats annuels et encourage l'Administration à s'efforcer d'obtenir de davantage de bureaux extérieurs les informations nécessaires.

VIII. RECOMMANDATION 9 h)

23. Il faudrait élargir la portée des études de marché afin de recueillir des informations concernant les sources d'approvisionnement fiables, l'évolution des prix et les délais de livraison à prévoir pour chaque article. Ces informations devraient être communiquées aux acheteurs de manière à leur permettre de mieux planifier leurs achats.

Suite donnée par l'Administration

24. Le système d'achat révisé, comportant les prix les plus récents, est désormais opérationnel et les délais de livraison sont maintenant indiqués dans la liste des articles les plus courants. Des études de marché et autres enquêtes sont en cours.

Observations du Comité

25. Le Comité n'a pas d'observation à formuler.

IX. RECOMMANDATION 9 i)

26. Les demandes de devis devraient comporter l'indication approximative des quantités à acheter de manière à susciter des offres plus compétitives. Les bureaux extérieurs devraient être autorisés à effectuer leurs achats en se conformant aux accords-cadres, dans les limites budgétaires et quantitatives.

Suite donnée par l'Administration

27. Les demandes de devis comportent une estimation des quantités réalisées à partir du programme d'achats annuel et des chiffres de l'exercice précédent. Les fonctionnaires régionaux chargés des achats peuvent utiliser les accords-cadres établis par le Siège.

Observations du Comité

28. Le Comité n'a pas d'observation à formuler.

X. RECOMMANDATION 9 j)

29. Il faudrait recourir le plus possible à la publicité par voie d'annonces avant la conclusion des accords-cadres de manière à pouvoir faire appel à la concurrence dans le monde entier pour les achats de gros.

Suite donnée par l'Administration

30. En ayant recours à des adjudications publiques à l'échelle mondiale pour tous les nouveaux accords à long terme, le HCR a agrandi le nombre de ses fournisseurs et a ainsi intensifié la concurrence.

Observations du Comité

31. Le Comité a noté que trois accords-cadres avaient été conclus en 1995 sur cette base.

XI. RECOMMANDATION 9 k)

32. Il faudrait mettre en place des procédures transparentes permettant de procéder régulièrement à l'évaluation des prestations des fournisseurs et à leur classement. Par ailleurs, la liste des fournisseurs devrait être actualisée périodiquement.

Suite donnée par l'Administration

33. Les critères d'évaluation des fournisseurs sont toujours à l'étude. Le HCR a interrogé plusieurs organisations soeurs sur leur expérience dans ce domaine et attend actuellement leur réponse. Toutefois, il apparaît que la plupart des organisations sont dans la même situation que le HCR.

34. Entre-temps, les acheteurs sont encouragés à soumettre à leurs superviseurs leurs observations sur tel ou tel fournisseur. L'exactitude et l'impartialité de ces observations seront vérifiées et, si elles sont confirmées, celles-ci seront ajoutées au dossier du fournisseur. Le menu de sélection des fournisseurs dans le système d'achat sera prochainement modifié pour signaler aux acheteurs des observations relatives à un fournisseur particulier.

35. Les procédures d'approbation de la liste des soumissionnaires sont maintenant en vigueur.

Observations du Comité

36. Le Comité recommande la fixation d'une date limite pour la mise en place d'un système transparent et efficace d'évaluation des fournisseurs.

XII. RECOMMANDATION 9 l)

37. Il faudrait s'efforcer de mettre en place dès que possible le nouveau système de gestion des biens et, entre-temps, prendre les dispositions voulues pour retracer l'évolution de l'inventaire et comptabiliser tous les achats de biens dans le système actuel. Le HCR devrait veiller à ce que tous les bureaux extérieurs et tous les partenaires opérationnels tiennent méthodiquement les registres de biens et procèdent à des inspections périodiques.

Suite donnée par l'Administration

38. Le système de gestion des biens est désormais en service partout, sauf dans 10 pays, et le HCR estime que son efficacité globale est de 80 à 90 %. Au total, 20 000 biens, estimés à environ 140 millions de dollars, ont été enregistrés.

Observations du Comité

39. Le Comité a pris note des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du système.

XIII. RECOMMANDATION 9 m)

40. Il conviendrait d'améliorer la tenue des inventaires, des feuilles de route et des feuilles de contrôle mensuel concernant les véhicules en donnant aux bureaux extérieurs et aux partenaires opérationnels des instructions claires à ce sujet. Il faudrait examiner régulièrement la consommation de carburant ainsi que les frais de réparation et d'entretien afin d'assurer que les dépenses ne soient pas excessives.

Suite donnée par l'Administration

41. Des instructions reprenant cette recommandation ont été transmises à tous les bureaux extérieurs en juin 1995. Le HCR a constaté une amélioration générale, mais continuera à veiller au respect de cette pratique dans le cadre du processus normal d'examen des comptes mensuels et par le contrôle exercé par les secrétariats.

Observations du Comité

42. Le Comité se félicite des mesures prises par l'Administration.

XIV. RECOMMANDATION 9 n)

43. Le nombre des programmes de formation et des participants à ces programmes devrait être augmenté de manière à réaliser l'objectif fixé. Il faudrait modifier le contenu des cours de manière qu'ils portent sur des matières intéressant étroitement les tâches confiées au personnel. Un grand nombre des stages de formation offerts devrait être réservé aux agents des principaux partenaires opérationnels.

Suite donnée par l'Administration

44. Le HCR a achevé en mars 1994 un cours de "formation des formateurs" en gestion des programmes, destiné aux fonctionnaires du HCR en poste dans les pays voisins de l'Éthiopie. Ces fonctionnaires doivent suivre deux ateliers de formation destinés aux partenaires opérationnels du HCR, l'un consacré à des procédures spécifiques du HCR et l'autre portant sur des questions générales. Ce programme sera étendu à d'autres régions au cours de l'année 1996.

45. Par ailleurs, les partenaires opérationnels trouveront des indications importantes dans le manuel élaboré à leur intention.

Observations du Comité

46. Les nouvelles observations du Comité figurent dans le présent rapport.

XV. RECOMMANDATION 9 o)

47. L'engagement à titre rétroactif de consultants ne devrait intervenir qu'à titre exceptionnel. À la fin de chaque contrat, il faudrait par ailleurs

déterminer dans quelle mesure les consultants se sont acquittés des tâches pour lesquelles ils avaient été engagés.

Suite donnée par l'Administration

48. Le Département de la gestion des ressources humaines du HCR a publié en décembre 1995 des instructions régissant le recrutement des consultants, afin d'assurer un contrôle plus strict à cet égard.

Observations du Comité

49. Le Comité a pris note des mesures prises par l'Administration et n'a pas d'autres observations à formuler.

XVI. RECOMMANDATION 9 p)

50. Les fonctionnaires et les consultants ne devraient en principe avoir droit qu'à une seule avance au titre de leurs frais de voyage. Les avances ne devraient être consenties que sur présentation de pièces justificatives couvrant les avances précédentes.

Suite donnée par l'Administration

51. Le HCR a indiqué que des retards se produisent souvent dans le traitement des demandes de remboursement des frais de voyage à l'Office des Nations Unies à Genève. Trois fonctionnaires du HCR travaillent actuellement à l'Office pour aider à combler ces retards, ce qui permettra de régulariser la situation.

Observations du Comité

52. Alors qu'un grand nombre de demandes de remboursement des frais de voyage sont en attente pour cause de retards dans le traitement des dossiers, le Comité a noté, au cours de la vérification des comptes effectuée en 1995, plusieurs cas de non soumission de demandes de remboursement par des fonctionnaires ayant été appelés à voyager. L'Administration doit se pencher sur cette question.

XVII. RECOMMANDATION 9 q)

53. Il faudrait mettre en place les procédures voulues concernant la comptabilisation, la fixation des prix et la vérification périodique des inventaires portant sur les articles vendus par l'intermédiaire des stands d'information.

Suite donnée par l'Administration

54. Le logiciel de comptabilité a encore été amélioré et la formation correspondante dispensée. L'inventaire physique des stocks a désormais lieu deux fois par an.

55. Il n'a pas encore été établi de directives écrites pour la fixation des prix des articles vendus dans les stands d'information. Il faut d'abord pour cela préciser le coût réel des activités de vente. Cela fait, il sera plus facile au HCR de définir une nouvelle politique de fixation des prix.

Observations du Comité

56. Le Comité examinera les progrès réalisés par l'Administration lors des prochaines vérifications des comptes auxquelles il procédera.

XVIII. RECOMMANDATION 9 r)

57. Il faudrait créer au siège du HCR un comité des placements qui donnerait des conseils sur les opérations de placement à long terme.

Suite donnée par l'Administration

58. Le HCR peut faire des investissements à court terme conformément à la Règle de gestion financière 9.1 à laquelle il n'est envisagé de faire aucune exception. Le HCR n'envisage pas davantage de faire dans un proche avenir des investissements à long terme qui justifient la création d'un comité des placements. Il s'emploie toutefois à l'heure actuelle à modifier sa politique et ses procédures d'investissement afin d'élargir la base sur laquelle se fondent les décisions majeures.

Observations du Comité

59. Le Comité a pris note de la situation.

II. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés de I à III, dûment identifiés, ainsi que les tableaux 1 à 10 y relatifs figurant en annexe, l'appendice et les notes explicatives concernant les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour l'année terminée le 31 décembre 1995, conformément aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous avons notamment effectué un examen général des méthodes comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence.

Notre opinion est que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 1995 et des résultats de l'exercice; qu'ils ont été dressés conformément aux conventions comptables établies, qui ont été appliquées de façon cohérente par rapport à l'exercice précédent. Les opérations ont été conformes au règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Selon notre habitude, nous avons publié un rapport détaillé sur la vérification des états financiers se rapportant aux contributions volontaires gérées par le HCR, conformément au règlement financier.

Le Vérificateur général
des comptes du Ghana

(Signé) Osei Tutu PREMPEH

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

(Signé) Sir John BOURN

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de l'Inde

(Signé) Vijay Krishna SHUNGLU

Le 31 juillet 1996

III. DÉFINITION DES RESPONSABILITÉS DU HAUT COMMISSAIRE
ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est responsable en dernier ressort du contenu et de l'intégrité des états financiers figurant dans les comptes relatifs aux contributions volontaires qu'il gère et qui sont soumis au Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire et à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, le HCR opère dans le cadre de conventions et normes comptables bien définies et dispose de systèmes de contrôle et procédures comptables internes assurant la fiabilité des informations financières et protégeant les avoirs. Les systèmes de contrôle interne et les documents comptables sont examinés par la Division de l'audit et des conseils de gestion du Bureau des services de contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies au cours de leurs vérifications respectives.

Dans ce contexte, les états financiers ci-après, qui comprennent les états I à III, les tableaux 1 à 10, l'appendice et les notes explicatives, ont été établis conformément au règlement financier du HCR (A/AC.96/503/Rev.6) et aux normes comptables communes des Nations Unies. De l'avis de l'Administration, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Haut Commissariat dans son ensemble, des programmes, fonds et comptes individuels, des résultats obtenus et de l'évolution de ladite situation.

Les comptes sont par les présentes

Certifiés :

Le Contrôleur

(Signé) Jean-Marie FAKHOURI

Approuvés :

Le Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés

(Signé) Sadako OGATA

Genève

Le 1er mars 1996

IV. PRÉSENTATION DES OBJECTIFS ET ACTIVITÉS DU HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Le mandat de base du HCR est défini dans le statut du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (figurant dans l'annexe à la résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1950). D'après le statut, "le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, agissant sous l'autorité de l'Assemblée générale, assume des fonctions de protection internationale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, en ce qui concerne les réfugiés qui entrent dans le cadre du statut, et de recherche de solutions permanentes au problème des réfugiés...".

L'Assemblée générale, dans sa résolution 40/118 du 13 décembre 1985, a également prié le Haut Commissaire de fournir une assistance aux rapatriés et de veiller à leur sécurité et leur bien-être une fois qu'ils ont regagné leur pays. En outre, à la demande expresse du Secrétaire général ou des principaux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies et avec l'accord de l'État intéressé, le HCR fournit une assistance et une protection humanitaires aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ainsi que le stipule la résolution 48/116 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1993. Pour ce qui est des activités d'assistance du HCR, les dispositions de base du statut ont été élargies par le biais de la résolution 832 (IX) de l'Assemblée générale, en date du 21 octobre 1954.

V. ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1995

Notes aux états financiers

Les comptes du HCR relatifs aux contributions volontaires sont tenus conformément au règlement régissant la gestion financière des contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Les présents états financiers et tableaux sont également conformes aux normes comptables du système des Nations Unies figurant dans le rapport du Secrétaire général daté du 29 octobre 1993 (A/48/530).

Afin de permettre d'établir une comparaison entre la présentation des comptes de 1994 et des comptes de 1995, on trouvera ci-après une liste des états et tableaux.

	1994	1995
État I.	Bilan	Maintenant État II
État II.	Recettes et dépenses	Maintenant État I
État III.	État des engagements	Maintenant inclus dans les tableaux 3, 4 et 5
État IV.	Relevé des mouvements de trésorerie	Maintenant État III
Tableau 1.	État des contributions	Aucun changement
Tableau 2.	État des contributions non acquittées afférentes à des années antérieures	Aucun changement
Tableau 3.	Programmes généraux – allocations et dépenses	Changement de présentation
Tableau 4.	État des fonds alloués et dépenses au titre des programmes spéciaux	Changement de présentation
Tableau 5.	Autres programmes spéciaux – fonds disponibles et utilisations	Changement de présentation
Tableau 6.	État des projets d'exercices antérieurs	Changement de présentation
Tableau 7.	Prêts accordés à des réfugiés ou en leur faveur	Aucun changement
Tableau 9.	Encaisse et placements	Aucun changement
Tableau 10.	Avoirs en monnaies non convertibles	Aucun changement
Appendice.	Contributions aux autres fonds d'affectation spéciale	Détails figurant maintenant dans les annexes aux États I et II Appendice. Nouveau.

1. Grands principes comptables

a) Exercice comptable

Les comptes du HCR relatifs aux contributions volontaires portent sur l'année civile 1995. Ils sont soumis au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire.

b) Comptabilisation par fonds

Les comptes sont tenus sur la base de la comptabilisation par fonds. Il existe des comptes distincts pour les fonds à des fins générales ou les fonds à des fins spéciales. Les fonds mis à la disposition du Haut Commissaire à des fins autres que le programme annuel et le Fonds extraordinaire sont comptabilisés en tant que fonds destinés à des programmes spéciaux, notamment fonds d'affectation spéciale, réserves ou comptes spéciaux, selon le cas, conformément au règlement financier. Chaque fonds constitue une entité financière et comptable distincte comportant des groupes de comptes séparés tenus selon les principes de la comptabilité en partie double et autonome. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.

c) Passation par profits et pertes

La passation par profits et pertes des pertes sur l'encaisse, les biens ou la valeur comptable des sommes à recevoir, y compris la conversion de prêts en dons, est régie par l'article 10.6 du règlement financier. Un état de toutes les sommes passées par profits et pertes est soumis au Comité des commissaires aux comptes en même temps que les comptes annuels.

d) Paiements à titre gracieux

Les paiements à titre gracieux sont régis par l'article 10.5 du règlement financier. Un état des paiements à titre gracieux est soumis, le cas échéant, au Comité des commissaires aux comptes en même temps que les comptes annuels.

e) Comptabilité d'engagements

Les opérations financières sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagements. Ainsi, toutes les contributions annoncées de façon ferme en 1995 (à l'exception des contributions aux programmes généraux de 1996 annoncées en 1995) ont été comptabilisées comme recettes en 1995, même si elles concernent des programmes dont le financement doit se prolonger en 1996 et que, partant, une partie seulement des fonds a été engagée en 1995. On entend par "dépenses" le total pour 1995 des décaissements au titre des projets et des engagements non réglés.

f) Contributions

Les contributions reçues en espèces sont comptabilisées en dollars des États-Unis, au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur à la date de réception. L'équivalent en dollars des contributions annoncées mais non encore versées est ajusté sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur à cette date.

Les contributions annoncées depuis plus de cinq ans mais non encore versées n'apparaissent pas dans les états financiers, mais continuent à figurer dans un poste pour mémoire.

Les contributions en nature sont comptabilisées selon la valeur marchande des biens et services à la date à laquelle l'annonce est faite. Les engagements et dépenses connexes sont comptabilisés à la date à laquelle l'annonce est faite. Lors de la livraison, les engagements sont réglés et les sommes à recevoir réduites en conséquence.

Outre les contributions en nature comptabilisées, des donations en nature extrabudgétaires estimées à 38 023 804 dollars ont été reçues de divers donateurs en 1995. La liste de ces donations figure dans l'appendice.

g) Conversion des monnaies

L'unité de compte du HCR est le dollar des États-Unis. Les opérations effectuées dans d'autres monnaies sont converties en dollars au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur au moment de l'opération. À la fin de l'année, l'encaisse, les placements et les diverses sommes à recevoir et à payer en monnaies autres que le dollar sont convertis au taux de change alors applicable pour les opérations de l'ONU. Les différences de change sont portées au débit ou au crédit du Fonds général.

h) Capital fixe

Les achats de biens durables financés à l'aide de contributions volontaires au HCR sont imputés à l'exercice et portés dans les comptes budgétaires appropriés; ces biens ne figurent pas dans le bilan mais font l'objet d'inventaires distincts. Les inventaires sont comptabilisés en dollars des États-Unis, au taux de change en vigueur à la date d'achat. Avant 1995, seuls les biens appartenant au HCR étaient considérés comme biens de capital fixe. En 1995, le HCR a commencé à mettre en place le nouveau système de gestion des biens (Minder). Tous les biens acquis au titre de la gestion et des projets sont comptabilisés. Le nombre et la valeur des avoirs à la fin de l'année s'avèrent ainsi considérablement plus élevés qu'au 31 décembre 1994. La valeur des biens durables utilisés au 31 décembre 1995 était de 138 088 251 dollars et la valeur dépréciée correspondante de 86 479 825 dollars.

i) Placements à terme

Les fonds qui ne sont pas nécessaires dans l'immédiat sont placés à court terme conformément à l'article 9.1 du règlement financier et un rapport sur ces placements est joint aux comptes annuels (tableau 8). Les revenus des placements sont portés au crédit du Fonds général, ainsi que le prévoit l'article 9.3 du règlement financier.

j) Prêts accordés aux réfugiés ou en leur faveur

Un montant de 2 331 979 dollars concernant les prêts accordés aux réfugiés ou en leur faveur était encore dû au HCR au 31 décembre 1995 (tableau 7). Le montant total de ces prêts a été inscrit dans un compte de charge les années au cours desquelles les prêts ont été accordés et seuls des postes pour mémoire figurent dans les livres du HCR.

2. Liquidités

Le montant des liquidités indiqué représente le montant net de tous les soldes en espèces, y compris des fonds en monnaies non convertibles.

L'équivalent en dollars des États-Unis des monnaies non convertibles disponibles au 31 décembre 1995 figure au tableau 10. Les monnaies non convertibles mentionnées sont celles dont l'article VIII de la publication du FMI intitulée "Régimes et restrictions de change" (1995) stipule qu'elles ne sont pas convertibles. Les comptes non résidents dans ces monnaies ont été considérés comme convertibles aux fins dudit tableau.

État I

Recettes et dépenses et évolution des réserves et des soldes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995 — ensemble des fonds
(En dollars des États-Unis)

	Programmes généraux		Programmes et comptes spéciaux				Total
	Programme annuel	Fonds extraordinaire	Programmes spéciaux (y compris fonds d'affectation spéciale) ^a	Compte d'éducation des réfugiés	Plan d'assurance maladie ^b	Fonds autorenewable pour le logement du personnel	
RECETTES							
Contributions	322 541 207	12 575 343	660 063 502	1 187 566			1 055 561 445
Autres recettes/recettes diverses							996 367 618
Activités productrices de recettes							2 962 098
Intérêts créditeurs	15 314 791						15 314 791
Ajustements de change	11 635 253						11 635 253
Autres recettes/recettes diverses	4 722 762	781	751 068	1 219 712		80 759	7 699 240
Total, recettes	338 899 222	12 576 124	660 814 570	1 187 566	1 219 712	80 759	1 033 979 000
DÉPENSES							
Dépenses	390 919 214	14 139 046	731 813 829	1 435 995	557 032	1 263 652	1 142 940 884
Total, dépenses	390 919 214	14 139 046	731 813 829	1 435 995	557 032	1 263 652	1 142 940 884
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	15 498 974	(1 562 922)	(70 999 259)	(248 429)	662 680	(1 182 893)	(108 961 884)
Annulation d'engagements afférents aux périodes précédentes	(995 339)	(35)	(31 830 852)				(32 826 226)
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	15 498 974	(1 562 957)	(102 830 111)	(248 429)	662 680	(1 182 893)	(136 791 953)
Annulation d'engagements afférents aux périodes précédentes	20 886 768	865 284	73 017 136	311 182		32 193	95 175 685
Virements sur ou à partir d'autres fonds	25 054 921	(4 338 559)	(4 243 237)			650 000	(1 624 151)
Ajustements au titre des dépenses afférentes aux périodes précédentes	2 603 339	5 036 232	16 888 389	30 763		17 852	24 576 574
RÉSERVES ET SOLDES, DÉBUT D'EXERCICE	50 000 000	8 000 000	255 478 502	575 231	4 404 819	588 089	338 808 889
RÉSERVES ET SOLDES, FIN D'EXERCICE	50 000 000	8 000 000	238 310 679	668 747	5 067 499	85 240	363 871 929

^a Détails dans l'annexe à l'état I.

^b Le solde des fonds concernant le plan d'assurance maladie a été viré par l'ONU en 1995.

Annexe à l'État I

Programmes spéciaux (y compris fonds d'affectation spéciale)

	Contributions pour l'année en cours	Recettes diverses	Dépenses pour l'année en cours	Annulation		Virements sur ou à partir d'autres fonds	Solde, début d'exercice	Solde, fin d'exercice
				Ajustements au titre des exercices précédents	d'engagements afférents aux exercices précédents			
AFRIQUE								
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique								
Opération d'urgence dans la corne de l'Afrique	24 985 666		24 455 192	(213 061)	4 265 641		10 817 790	15 400 844
Réfugiés à Djibouti	38 818		33 000	28		(28)		5 818
Réfugiés en Érythrée	188 034		188 034					
Réfugiés en Éthiopie	190 073		184 390		101 514	(9 969)	393 867	97 228
Réfugiés au Kenya	467 001		1 156 597	(830 441)	1 174 614	(9 764)	263 226	38 710
Reforestation au Soudan			473 969	(9 203 921)	71 594	139 149		
Réfugiés en Somalie				(26 038)	9 203 921		188 917	372
Réfugiés au Soudan	478 297		807 500		195	(162 702)	1 770 644	1 696 988
Réfugiés en République-Unie de Tanzanie	1 163 422		1 157 070	62	1 344	254 203	220 079	295 037
Réfugiés en Ouganda					82 141	(13 597)		
Afrique australe								
Opération de rapatriement des réfugiés mozambicains	43 554 059	80 978	50 426 021	3 754 905	3 419 375	338 897	7 753 545	8 475 738
Réfugiés au Malawi						(41 073)	880 283	839 210
Mozambicains au Malawi				9 606	164 117	(8 852)	1 003 977	1 168 848
Rapatriés mozambicains	310 919	39 282	757 031	10 004	8 445	(5 159)	507 031	105 046
Réfugiés en Namibie							10 000	18 445
Réfugiés en Afrique du Sud	674 750		540 779	(372 794)		(541 153)	1 533 947	753 971
Réfugiés en Zambie	26 959						50 965	77 924
Réfugiés au Zimbabwe				(379 592)	68 049	(684 027)	1 103 246	107 676
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale								
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda	227 328 464	1 876	234 974 248	302 943	12 916 532	2 577 357	25 719 509	33 872 433
Opération de rapatriement de réfugiés angolais	6 738 669		5 405 016	(121 525)	154 271	(337)	1 160 989	2 527 051
Rapatriement de réfugiés libériens	1 504 736		2 065 857		367 218	625 769	134 214	566 080
Femmes réfugiées en Afrique							96 259	96 259
Réfugiés au Burundi	71 429			(76 687)	76 687		9 591	81 020
Réfugiés togolais au Bénin				(2 206)			136 818	107 572
Réfugiés maliens au Burkina Faso	73 038							73 038

	Contributions pour l'année en cours	Recettes diverses	Dépenses pour l'année en cours	Ajustements au titre des exercices précédents	Annulation d'engagements afférents aux exercices précédents	Virements sur ou à partir d'autres fonds	Solde, début d'exercice	Solde, fin d'exercice
Conférence régionale au Burundi			120 264			175 269		55 005
Réfugiés en République centrafricaine	424 829		424 829		28 147			28 147
Réfugiés angolais au Congo				(4 427)		(3 154)	142 851	135 270
Réfugiés togolais au Ghana	60 772		55 575			(4 227)	7 263	8 233
Libériens en Guinée	129 693		109 500					20 193
Réfugiés en Gambie	114 689		158 342	47 743		2 166	1 963	8 219
Réfugiés libériens en Côte d'Ivoire	275 100		275 100			(5 074 102)	5 074 102	
Réfugiés au Libéria	324 584		117 839					206 745
Réfugiés au Mali	56 754							56 754
Réfugiés au Niger	97 500		97 500					
Réfugiés au Nigéria	3 202 341		1 851 020			(5 704)	10 734	1 356 351
Réfugiés au Rwanda	283 985		275 800					8 185
Réfugiés au Sénégal			766 994	26 630		766 994		26 630
Éducation des réfugiés en Afrique de l'Ouest			4 268 801				2 155 309	51 522
Réfugiés au Zaïre	2 165 014							
ASIE ET OCÉANIE								
Rapatriés cambodgiens	1 384 528		1 914 416	20 161	174 432	9 541	649 214	323 460
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois	39 488 700		34 918 642	817 930	2 913 216		11 484 319	19 785 523
Rapatriment de réfugiés du Bangladesh vers le Myanmar	15 840 833	418	12 106 471	713 597	487 350	(2 015 700)	4 047 485	6 967 512
Réfugiés au Bangladesh			163 812				181 025	17 213
Assistance d'urgence au Bangladesh							1 149 416	1 149 416
Activités d'information au Japon							165 661	165 661
Rapatriés sri-lankais	6 400 528	331	7 091 663	647 277	386 639	(939 700)	2 713 983	2 117 395
Réfugiés au Népal	308 633		366 436	6 431			148 751	97 379
Réfugiés aux Philippines				(2 548)		2 548		
Réfugiés en Thaïlande	720 000		720 000	(130 019)	130 019			
EUROPE								
Assistance humanitaire à l'ex-Yougoslavie	182 647 956	191 430	233 833 955	(7 161 580)	26 897 662	69 479	95 629 783	64 440 775
Campagne d'information générale — Albanie			12 730			12 730		
Personnes déplacées en Arménie	902 839		925 306	(27 520)	708 215	3 359	166 519	828 106
Personnes déplacées en Azerbaïdjan	5 669 631	2 318	5 711 380	(99 716)	67 135	(267 000)	2 297 256	1 958 244
Réfugiés en Belgique	65 597		60 425	(2 469)	12 069	(35 396)	88 427	67 803
Appui administratif en France	613 497		488 063		2 395		233 981	361 810

	Contributions pour l'année en cours	Recettes diverses	Dépenses pour l'année en cours	Ajustements au titre des exercices précédents	Annulation d'engagements afférents aux exercices précédents	Virements sur ou à partir d'autres fonds	Solde, début d'exercice	Solde, fin d'exercice
Personnes déplacées en Géorgie	6 461 828		5 422 935	40 497	744 453	(625 800)	1 059 069	2 257 112
Fonds d'indemnisation allemand	2 811				(2 811)			
Campagne de sensibilisation du public au Royaume-Uni			176 046			176 046		344 901
Campagne de sensibilisation du public en Italie			166 000			510 901		969 508
Personnes déplacées en Russie	8 314 936	12 730	8 047 706	(152 199)	96 059	537 332	208 356	30 293
Magazine consacré aux réfugiés en Espagne	154 472		155 346	(6 269)	37 436			
Campagne de sensibilisation du public en Espagne			136 619			298 419		161 800
Réfugiés en Turquie				(13 699)	40 785		378 217	405 303
Réfugiés dans l'ex-Yougoslavie	260 000		6 518 800	39		(80 000)	7 036 646	697 885
AMÉRIQUES ET CARAÏBES								
Réfugiés au Belize	502 347		928 189	22 586	33 673		403 982	34 399
Rapatrés chiliens				19		(19)		
Réfugiés au Costa Rica			17 520	15 818	24 447	(16 013)	462 782	462 782
Réfugiés nicaraguayens au Costa Rica			1 800 000	88 587	465 575	(563 349)	463 305	1 730 076
Réfugiés guatémaltèques	3 075 958		283 624	(4 600)	116 554	(334 903)	230 431	251 258
Demandeurs d'asile haïtiens	522 800					(1 400)	6 000	
Salvadoriens au Honduras			33 894				34 733	839
Rapatrés haïtiens			648 820	15 099	87 608	719 910	7 402	181 199
Éducation des réfugiés en Amérique latine							38 492	38 492
Réfugiés au Mexique			8 930 610	35 253	519 620	(81 608)	317 522	1 118 704
Rapatrés guatémaltèques du Mexique	9 258 527						50 801	83 466
Rapatrés nicaraguayens	32 665							
Réfugiés haïtiens dans le nord de l'Amérique latine			274 500	38 032		236 500		32
Personnes déplacées dans leur propre pays, le Pérou							4 785	
Réfugiés en El Salvador	93 670	27 867	210 123	(363)	5 700	(4 785)	239 236	155 987
Campagne de sensibilisation du public aux États-Unis			182 900			346 900		164 000
Personnel du bureau régional — États-Unis						(55 111)	55 111	
ASIE DU SUD-OUEST, AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT								
Programme de rapatriement de réfugiés afghans	32 613 714	392 687	23 891 450	(93 164)	616 248	(601 560)	8 776 212	17 812 687
Opération de Chypre			6 156 240	243 407	2 197 911		10 395 905	6 680 983
Réfugiés sahraouis en Algérie	1 700 810		1 695 548	(44 177)	41 306	(794)	987	2 584

	Contributions pour l'année en cours	Recettes diverses	Dépenses pour l'année en cours	Ajustements au titre des exercices précédents	Annulation d'engagements afférents aux exercices précédents	Virements sur ou à partir d'autres fonds	Solde, début d'exercice	Solde, fin d'exercice
Personnes déplacées dans les républiques d'Asie centrale	9 314 447		9 805 842	7 552	337 737	(1 856 000)	2 506 541	504 435
Réfugiés irakiens en Iran			202 129	(5 903)	149 192	2 066 423	2 312	2 009 895
Réfugiés en Iraq	164 060	997	3 766 664	(6 088)	221 147	7 609 458		4 228 998
Réfugiés en Mauritanie	410 644	154	203 386		5 146		63 512	269 982
Réfugiés au Moyen-Orient					46 983	(366 328)	319 345	
Plan d'action pour le Moyen-Orient				(2 555 048)	2 474 218	(10 082 456)	10 163 286	
Réfugiés afghans au Pakistan	142 017		141 942	6	7 383		30 301	37 765
Programme de rapatriement au Sahara occidental			2 395 498	(1 000)	1 599		9 944 799	7 549 900
DIVERS								
Prix	100 000			23		(23)	42 189	142 189
Activités d'appel de fonds	13 000		3 737 436		3 630	1 869 295	6 922 429	5 070 918
Fonds de secours aux réfugiés — Japon	4 390 522					(2 209 667)	4 331 177	6 512 032
Fonds de réserve italien	943 396							943 396
Administrateurs auxiliaires	5 939 576		5 407 434	(251 813)	354 557	(583 660)	4 897 442	4 948 668
Recrutement de personnel	445 558		263 694		25 788	(41 927)	576 069	741 794
Conférences internationales	348 177		96 688	(361)	34 981	(177 910)	3 002	111 201
Activités d'information	6 918		67 474			184 014	110 000	233 458
Frais administratifs généraux	441 882		7 493 643	(391)	288 657	5 958 131	1 626 035	820 671
Projets d'éducation des réfugiés	2 665 980		1 446 379	4 781	139 621	(1 486 880)	499 444	376 567
Consultations intergouvernementales	252 088		207 043	(21 860)	1 239		197 689	222 113
Réseau de documentation sur les réfugiés					10 000	(1 493)	1 493	10 000
Ateliers/formation/séminaires			58 614		710	65 228	38 677	46 001
Service de soutien Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale (CIREFCA)			16 059			16 013	46	
Compte spécial du Ministère fédéral allemand de la coopération économique						(254 203)	254 203	
Préparation aux situations d'urgence	1 557 862					(1 546 962)	1 790 770	1 801 680
Enfants réfugiés						(200 000)	200 000	
Projets relatifs à l'environnement	960 500		839 399			1 209 078		1 330 179
Fourniture de meubles			528 068		4 236		564 343	40 511
Total	660 063 502	751 068	731 813 829	(14 942 463)	73 017 136	(4 243 237)	255 478 502	238 310 679

État II

Actif, passif, réserves et soldes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995 — ensemble des fonds
(En dollars des États-Unis)

	Programmes généraux		Programmes et comptes spéciaux					Total			
	Fonds de roulement et fonds de garantie	Programme annuel	Fonds extraordinaire	Programmes spéciaux (notamment Fonds d'affectation spéciale) ^a	Compte d'éducation des réfugiés	Plan d'assurance maladie	Fonds autorenewable pour le logement du personnel		Activités rémunératrices		
							1995	1994			
ACTIF											
Dépôts à vue et à terme	50 000 000	77 514 195	6 722 667	159 047 524	1 535 572	5 067 499	352 952	624 252	300 864 661	285 778 445	
Sommes à recevoir											
Contributions volontaires à recevoir		21 811 178	4 000 000	230 577 620						256 388 798	357 162 819
Sommes dues par les organismes des Nations Unies		4 196 564								4 196 564	4 651 210
Sommes dues par les agents d'exécution		62 055		32 626						94 681	668 502
Autres sommes à recevoir		3 278 131					53 549			3 331 680	7 172 163
Autres actifs		449 235		240						449 475	2 371 320
Total, actif	50 000 000	107 311 358	10 722 667	389 658 010	1 535 572	5 067 499	406 501	624 252	565 325 859	657 804 459	
PASSIF											
Engagements non réglés		53 212 803	2 722 667	151 216 331	866 825		317 261	278 114		208 614 001	288 734 138
Sommes à payer		2 010 197		131 000			4 000			2 145 197	2 368 510
Autres engagements		8 325 764								8 325 764	2 829 882
Total, passif	50 000 000	63 548 764	2 722 667	151 347 331	866 825		321 261	278 114	219 084 962	293 932 530	
RÉSERVES ET SOLDES	50 000 000	43 762 594	8 000 000	238 310 679	668 747	5 067 499	85 240	346 138	346 240 897	363 871 929	
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES	50 000 000	107 311 358	10 722 667	389 658 010	1 535 572	5 067 499	406 501	624 252	565 325 859	657 804 459	

^a Détail dans l'annexe à l'État II.

Annexe à l'État II

Programmes spéciaux (y compris fonds d'affectation spéciale)

	ACTIF			PASSIF			
	Dépôts à vue et à terme	Sommes à recevoir	Total, actif	Engagements non réglés	Sommes à payer	Réserves et soldes	Total, passif réserves et soldes
AFRIQUE							
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique							
Opération d'urgence dans la corne de l'Afrique	12 767 480	9 072 659	21 840 139	6 439 296		15 400 843	21 840 139
Réfugiés à Djibouti	(72 438)	111 256	38 818	33 000		5 818	38 818
Réfugiés en Éthiopie	178 230	23 591	201 821	104 593		97 228	201 821
Réfugiés au Kenya	337 403	55 200	392 603	353 893		38 710	392 603
Reforestation au Soudan	273 969		273 969	273 969			273 969
Réfugiés au Soudan	(168)	39 640	39 472	39 099		373	39 472
Réfugiés en République-Unie de Tanzanie	(3 966)	1 733 000	1 729 034	32 045		1 696 989	1 729 034
Réfugiés en Ouganda	458 032		458 032	162 994		295 038	458 032
Afrique australe							
Opération de rapatriement des réfugiés mozambicains	5 222 220	10 912 472	16 134 692	7 658 956		8 475 736	16 134 692
Réfugiés au Malawi	839 210		839 210			839 210	839 210
Mozambicains au Malawi	1 036 473	202 959	1 239 432	70 583		1 168 849	1 239 432
Rapatriés mozambicains	523 278		523 278	418 231		105 047	523 278
Réfugiés en Namibie	18 445		18 445			18 445	18 445
Réfugiés en Afrique du Sud	92 821	674 750	767 571	13 600		753 971	767 571
Réfugiés en Zambie	77 924		77 924			77 924	77 924
Réfugiés au Zimbabwe	107 676		107 676			107 676	107 676
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale							
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda	19 061 260	54 633 489	73 694 749	39 691 317	131 000	33 872 432	73 694 749
Opération de rapatriement de réfugiés angolais	2 275 506	2 502 576	4 778 082	2 251 031		2 527 051	4 778 082
Rapatriement de réfugiés libériens	795 809		795 809	229 729		566 080	795 809
Femmes réfugiées en Afrique	96 260		96 260			96 260	96 260
Réfugiés au Burundi	81 020	198 000	279 020	198 000		81 020	279 020
Réfugiés togolais au Bénin	107 572		107 572			107 572	107 572
Réfugiés maliens au Burkina Faso		73 038	73 038			73 038	73 038
Conférence régionale au Burundi	55 005		55 005			55 005	55 005
Réfugiés en République centrafricaine	28 147		28 147			28 147	28 147
Réfugiés angolais au Congo		327 201	327 201	327 201			327 201
Réfugiés togolais au Ghana	135 270		135 270			135 270	135 270
Libériens en Guinée	(101 350)	109 583	8 233			8 233	8 233
Réfugiés en Gambie		129 693	129 693	109 500		20 193	129 693
Réfugiés libériens en Côte d'Ivoire	8 219		8 219			8 219	8 219
Réfugiés au Libéria	(44 625)	319 725	275 100	275 100			275 100
Réfugiés au Mali		206 745	206 745			206 745	206 745

	ACTIF			PASSIF			
	Dépôts à vue et à terme	Sommes à recevoir	Total, actif	Engagements non réglés	Sommes à payer	Réserves et soldes	Total, passif réserves et soldes
Réfugiés au Niger		56 754	56 754			56 754	56 754
Réfugiés au Nigéria		97 500	97 500	97 500		97 500	97 500
Réfugiés au Rwanda	1 801 870		1 801 870	445 519		1 356 351	1 801 870
Réfugiés au Sénégal	120 998		120 998	112 813		8 185	120 998
Éducation des réfugiés en Afrique de l'Ouest	94 725		94 725	68 095		26 630	94 725
Réfugiés au Zaïre	34 778	655 776	690 554	639 032		51 522	690 554
ASIE ET OCÉANIE							
Rapatriés cambodgiens	94 627	394 343	488 970	165 510		323 460	488 970
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois	6 740 261	18 861 877	25 602 138	5 816 613		19 785 525	25 602 138
Rapatriement de réfugiés du Bangladesh vers le Myanmar	1 495 438	6 359 911	7 855 349	887 837		6 967 512	7 855 349
Réfugiés au Bangladesh	133 026		133 026	115 813		17 213	133 026
Assistance d'urgence au Bangladesh	1 149 417		1 149 417			1 149 417	1 149 417
Activités d'information au Japon	165 661		165 661			165 661	165 661
Rapatriés sri-lankais	1 500 852	2 316 497	3 817 349	1 699 954		2 117 395	3 817 349
Réfugiés au Népal	221 480		221 480	124 100		97 380	221 480
Réfugiés en Thaïlande		803 200	803 200	803 200			803 200
EUROPE							
Assistance humanitaire à l'ex-Yougoslavie	47 468 993	76 661 487	124 130 480	59 689 704		64 440 776	124 130 480
Campagne d'information générale — Albanie	12 730		12 730	12 730			12 730
Personnes déplacées en Arménie	822 237	12 412	834 649	6 542		828 107	834 649
Personnes déplacées en Azerbaïdjan	661 987	1 539 858	2 201 845	243 602		1 958 243	2 201 845
Réfugiés en Belgique	76 373	1 887	78 260	10 457		67 803	78 260
Appui administratif en France	389 310		389 310	27 500		361 810	389 310
Personnes déplacées en Géorgie	715 326	2 137 044	2 852 370	595 259		2 257 111	2 852 370
Campagne de sensibilisation du public au Royaume-Uni	175 356		175 356	175 356			175 356
Campagne de sensibilisation du public en Italie	344 901		344 901			344 901	344 901
Personnes déplacées en Russie	1 392 428	378 125	1 770 553	801 046		969 507	1 770 553
Magazine consacré aux réfugiés en Espagne	(12 373)	67 883	55 510	25 217		30 293	55 510
Campagne de sensibilisation du public en Espagne	161 800		161 800			161 800	161 800
Réfugiés en Turquie	405 302		405 302			405 302	405 302
Réfugiés dans l'ex-Yougoslavie	916 685		916 685	218 800		697 885	916 685
AMÉRIQUES ET CARAÏBES							
Réfugiés au Belize	261 317		261 317	226 918		34 399	261 317
Réfugiés au Costa Rica	(13 275)	476 057	462 782			462 782	462 782
Réfugiés nicaraguayens au Costa Rica	44 158	83 028	127 186			127 186	127 186
Réfugiés guatémaltèques	94 852	1 708 196	1 803 048	72 974		1 730 074	1 803 048
Demandeurs d'asile haïtiens	(28 124)	287 800	259 676	8 417		251 259	259 676
Rapatriés haïtiens	1 424		1 424	585		839	1 424

	ACTIF			PASSIF			
	Dépôts à vue et à terme	Sommes à recevoir	Total, actif	Engagements non réglés	Sommes à payer	Réserves et soldes	Total, passif réserves et soldes
Éducation des réfugiés en Amérique latine	189 874		189 874	8 675		181 199	189 874
Réfugiés au Mexique	38 492		38 492			38 492	38 492
Rapatriés guatémaltèques du Mexique	466 785	1 533 167	1 999 952	881 248		1 118 704	1 999 952
Rapatriés nicaraguayens	83 466		83 466			83 466	83 466
Réfugiés haïtiens dans le Nord de l'Amérique latine	105 602		105 602	105 570		32	105 602
Réfugiés en El Salvador	84 075	94 696	178 771	22 784		155 987	178 771
Campagne de sensibilisation du public aux États-Unis	164 000		164 000			164 000	164 000
ASIE DU SUD-OUEST, AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT							
Programme de rapatriement de réfugiés afghans	9 705 333	12 640 374	22 345 707	4 533 020		17 812 687	22 345 707
Opération de Chypre	(2 273 420)	10 400 000	8 126 580	1 445 597		6 680 983	8 126 580
Réfugiés sahraouis en Algérie	1 142	1 150 277	1 151 419	1 148 835		2 584	1 151 419
Personnes déplacées dans les républiques d'Asie centrale	1 839 038	2 193 157	4 032 195	3 527 760		504 435	4 032 195
Réfugiés irakiens en Iran	2 073 121		2 073 121	63 227		2 009 894	2 073 121
Réfugiés en Iraq	5 223 134		5 223 134	994 135		4 228 999	5 223 134
Réfugiés en Mauritanie	(200 221)	1 477 949	1 277 728	1 007 746		269 982	1 277 728
Réfugiés afghans au Pakistan	55 477		55 477	17 712		37 765	55 477
Programme de rapatriement au Sahara occidental	5 711 333	4 005 600	9 716 933	2 167 032		7 549 901	9 716 933
DIVERS							
Prix	142 189		142 189			142 189	142 189
Activités d'appel de fonds	7 054 058		7 054 058	1 983 141		5 070 917	7 054 058
Fonds de secours aux réfugiés — Japon	6 512 032		6 512 032			6 512 032	6 512 032
Fonds de réserve italien	943 396		943 396			943 396	943 396
Administrateurs auxiliaires	3 817 412	1 727 554	5 544 966	596 298		4 948 668	5 544 966
Recrutement de personnel	759 238		759 238	17 445		741 793	759 238
Conférences internationales	46 240	76 923	123 163	11 963		111 200	123 163
Activités d'information	233 458		233 458			233 458	233 458
Frais administratifs généraux	1 188 830	167 159	1 355 989	535 319		820 670	1 355 989
Projets d'éducation des réfugiés	473 573		473 573	97 005		376 568	473 573
Consultations intergouvernementales	232 488		232 488	10 375		222 113	232 488
Réseau de documentation sur les réfugiés	10 000		10 000			10 000	10 000
Ateliers/formation/séminaires	46 001		46 001			46 001	46 001
Préparation aux situations d'urgence	1 801 670		1 801 670			1 801 670	1 801 670
Projets relatifs à l'environnement	698 393	900 000	1 598 393	268 214		1 330 179	1 598 393
Fourniture de meubles	40 511		40 511			40 511	40 511
Divers	(18 418)	18 418					
Total	159 047 524	230 610 486	389 658 010	151 216 331	131 000	238 310 679	389 658 010

État III

Mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	1995	1994
DISPONIBILITÉS AU TITRE DES OPÉRATIONS		
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	(141 788 110)	(136 791 953)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	100 774 021	80 752 249
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir	4 868 950	(1 043 565)
(Augmentation) diminution des autres actifs	1 921 845	(1 768 705)
Augmentation (diminution) des sommes à payer	(223 313)	(4 098 518)
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	(80 120 137)	(183 103 592)
Augmentation (diminution) des autres engagements	5 495 882	2 451 681
À déduire : intérêts créditeurs	(15 314 791)	(14 494 392)
Ajustements de change	(11 635 251)	(12 502 672)
Montant net des disponibilités au titre des opérations	(136 020 904)	(270 599 467)
DISPONIBILITÉS AU TITRE DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT ET DE FINANCEMENT		
Intérêts créditeurs	15 314 791	14 494 392
Ajustements de change	11 635 251	12 502 672
Montant net des disponibilités au titre des activités de placement et de financement	26 950 042	26 997 064
DISPONIBILITÉS PROVENANT D'AUTRES SOURCES		
Virement des fonds concernant le plan d'assurance maladie par l'Organisation des Nations Unies	4 404 819	—
Annulation d'engagements afférents aux périodes précédentes	95 175 685	122 186 500
Autres ajustements aux réserves et soldes	24 576 574	39 668 493
Montant net des disponibilités provenant d'autres sources	124 157 078	161 854 993
Augmentation (diminution) nette des dépôts à vue et à terme	15 086 216	(81 747 410)
Dépôts à vue et à terme au début de l'exercice	285 778 445	367 525 855
Dépôts à vue et à terme à la fin de l'exercice	300 864 661	285 778 445

Tableau 1

Contributions pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995 — ensemble des fonds

(En dollars des États-Unis)

Fonds	Contributions en espèces		Contributions en nature		Total
	Contributions non acquittées	Contributions acquittées	Contributions non livrées	Contributions livrées	
Programme annuel	16 923 987	305 515 970	101 250		322 541 207
Fonds extraordinaire	4 000 000	8 575 343			12 575 343
Compte d'éducation		1 187 566			1 187 566
Rapatriement des réfugiés afghans	11 907 772	20 705 942			32 613 714
Rapatriés cambodgiens	393 343	990 185			1 384 528
Rapatriés mozambicains	9 935 671	33 618 388			43 554 059
Aide d'urgence dans la corne de l'Afrique	7 513 793	15 913 007	1 558 666		24 985 666
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois	18 218 905	21 269 795			39 488 700
Assistance à l'ex-Yougoslavie	63 881 505	111 372 652	3 964 361	3 429 438	182 647 956
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda	47 031 585	175 402 675	4 894 204		227 328 464
Rapatriement des réfugiés angolais	2 502 576	4 236 093			6 738 669
Rapatriement des réfugiés libériens		1 504 736			1 504 736
Autres fonds d'affectation spéciale	20 088 778	71 942 182	2 550 775	5 235 275	99 817 010
Total général	202 398 915	72 234 534	13 069 456	8 664 713	996 367 618

Fonds par catégorie de donateur	Contributions en espèces		Contributions en nature		Total
	Contributions non acquittées	Contributions acquittées	Contributions non livrées	Contributions livrées	
<u>Contributions de gouvernements</u>					
Programme annuel	8 915 124	295 842 911			304 758 035
Fonds extraordinaire	4 000 000	8 566 247			12 566 247
Compte d'éducation		1 187 566			1 187 566
Rapatriement des réfugiés afghans	6 010 000	14 277 088			20 287 088
Rapatriés cambodgiens	1 158	594 928			596 086
Rapatriés mozambicains	7 664 557	31 903 011			39 567 568
Aide d'urgence dans la corne de l'Afrique	7 513 793	15 912 023	1 558 866		24 984 682
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois	16 146 923	18 827 671			34 974 594
Assistance humanitaire à l'ex-Yougoslavie	14 876 026	82 438 244	3 964 361	3 429 438	104 708 069
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda	3 921 446	126 976 291			130 897 737
Rapatriement des réfugiés libériens	2 502 576	4 236 093			6 738 669
Autres fonds d'affectation spéciale	13 233 162	51 840 605	676 808	3 695 496	71 446 071
Total	84 784 765	656 107 414	6 200 035	7 124 934	754 217 148
<u>Contributions d'organisations intergouvernementales</u>					
Programme annuel	8 008 863	7 162 019	101 250		15 272 132
Fonds extraordinaire		9 096			9 096
Rapatriement des réfugiés afghans	5 897 772	6 428 854			13 326 626
Rapatriés cambodgiens	393 185	395 257			788 442
Rapatriés mozambicains	2 271 114	1 711 780			3 982 894
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois	2 071 982	2 333 401			4 405 383
Assistance à l'ex-Yougoslavie	49 005 479	25 994 460			74 999 939
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda	43 110 139	47 079 512	4 698 000		94 887 651
Autres fonds d'affectation spéciale	6 855 616	8 470 437	1 873 967	1 539 779	18 739 799
Total	117 614 150	99 584 816	6 673 217	1 539 779	225 411 962
<u>Contributions de sources non gouvernementales/privées</u>					
Programme annuel		2 511 040			2 511 040
Rapatriés mozambicains		3 597			3 597
Aide d'urgence dans la corne de l'Afrique		984			984
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois		108 723			108 723
Assistance à l'ex-Yougoslavie		2 939 948			2 939 948
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		1 346 872	196 204		1 543 076
Autres fonds d'affectation spéciale		9 631 140			9 631 140
Total		16 542 304	196 204		16 738 508
Total général	202 398 915	772 234 534	13 069 456	8 664 713	996 307 618

Fonds par catégorie de donateur	Contributions en espèces		Contributions en nature		Total
	Contributions non acquittées	Contributions acquittées	Contributions non livrées	Contributions livrées	
<u>Contributions de gouvernements</u>					
<u>Algérie</u>					
Programme annuel	50 000				50 000
<u>Allemagne</u>					
Programme annuel		6 414 023			6 414 023
Rapatriés cambodgiens		144 928			144 928
Rapatriés mozambicains		71 942			71 942
Opération d'urgence dans la corne de l'Afrique		340 136			340 136
Assistance à l'ex-Yougoslavie		641 481		119 048	760 529
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		1 514 143			1 514 143
Autres fonds d'affectation spéciale		8 201 985			8 201 985
		17 328 638		119 048	17 447 686
<u>Arabie saoudite</u>					
Programme annuel		55 333			55 333
Autres fonds d'affectation spéciale		500 000			500 000
		555 333			555 333
<u>Argentine</u>					
Programme annuel		49 985			49 985
<u>Australie</u>					
Programme annuel		6 021 748			6 021 748
Rapatriés mozambicains		763 359			763 359
Aide d'urgence dans la corne de l'Afrique		719 424			719 424
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois		1 079 137			1 079 137
Assistance à l'ex-Yougoslavie		1 106 491			1 106 491
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		1 331 431			1 331 431
Autres fonds d'affectation spéciale		831 721			831 721
		11 853 311			11 853 311
<u>Autriche</u>					
Programme annuel		470 000			470 000
Assistance à l'ex-Yougoslavie		206 186			206 186
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		227 419			227 419
Autres fonds d'affectation spéciale		100 000			100 000
		1 003 605			1 003 605

Fonds par catégorie de donateur	Contributions en espèces		Contributions en nature		Total
	Contributions non acquittées	Contributions acquittées	Contributions non livrées	Contributions livrées	
<u>Belgique</u>					
Programme annuel	847 458	752 743			1 600 201
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		1 130 742			1 130 742
Autres fonds d'affectation spéciale	679 853	224 054			903 907
	1 527 311	2 107 539			3 634 850
<u>Bhoutan</u>					
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois		5 000			5 000
<u>Brésil</u>					
Programme annuel		50 000			50 000
<u>Canada</u>					
Programme annuel		11 749 923			11 749 923
Aide d'urgence dans la corne de l'Afrique		592 625			592 625
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois		892 857			892 857
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		1 569 286			1 569 286
Autres fonds d'affectation spéciale		777 386		13 514	790 900
		15 582 077		13 514	15 595 591
<u>Chili</u>					
Programme annuel		20 000			20 000
<u>Chine</u>					
Programme annuel	250 000				250 000
Autres fonds d'affectation spéciale				90 953	90 953
	250 000			90 953	340 953
<u>Chypre</u>					
Programme annuel	6 299				6 299
Aide d'urgence dans la corne de l'Afrique	500				500
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois	500				500
	7 299				7 299
<u>Colombie</u>					
Programme annuel		18 995			18 995
<u>Corée</u>					
Programme annuel	300 000				300 000
Rapatriement des réfugiés afghans	200 000				200 000
	500 000				500 000

Fonds par catégorie de donateur	Contributions en espèces		Contributions en nature		Total
	Contributions non acquittées	Contributions acquittées	Contributions non livrées	Contributions livrées	
<u>Danemark</u>					
Programme annuel		19 060 891			19 060 891
Rapatriement des réfugiés afghans		2 226 345			2 226 345
Rapatriés mozambicains		2 756 189			2 756 189
Aide d'urgence dans la corne de l'Afrique		4 028 147			4 028 147
Assistance à l'ex-Yougoslavie	360 360	5 842 326		4 124	6 206 810
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		5 168 062			5 168 062
Rapatriement des réfugiés libériens		540 541			540 541
Autres fonds d'affectation spéciale		5 044 407			5 044 407
	360 360	44 666 908		4 124	45 031 392
<u>Espagne</u>					
Programme annuel		2 371 849			2 371 849
Aide d'urgence dans la corne de l'Afrique		50 000			50 000
Aide d'urgence à l'ex-Yougoslavie	1 097	17 498			18 595
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda	2 500 000				2 500 000
Autres fonds d'affectation spéciale	67 883	120 663			188 546
	2 568 980	2 560 010			5 128 990
<u>États-Unis d'Amérique</u>					
Programme annuel	100 000	96 575 000			96 675 000
Rapatriement des réfugiés afghans	5 010 000				5 010 000
Rapatriés mozambicains	2 000 000	6 000 000			8 000 000
Aide d'urgence dans la corne de l'Afrique	1 000 000	2 000 000			3 000 000
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois	3 500 000	5 000 000			8 500 000
Assistance à l'ex-Yougoslavie	60 000	28 000 000			28 060 000
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		60 068 975			60 068 975
Rapatriement des réfugiés angolais	1 800 000				1 800 000
Autres fonds d'affectation spéciale	8 037 800	7 201 906	362 125		15 601 831
	21 507 800	204 845 881	362 125		226 715 806
<u>Finlande</u>					
Programme annuel		6 874 634			6 874 634
Rapatriés mozambicains		935 957			935 957
Aide d'urgence dans la corne de l'Afrique		448 340			448 340
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois		113 937			113 937
Assistance à l'ex-Yougoslavie	117 096	221 245		1 406 192	1 744 533

Fonds par catégorie de donateur	Contributions en espèces		Contributions en nature		Total
	Contributions non acquittées	Contributions acquittées	Contributions non livrées	Contributions livrées	
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda	702 576	451 957			1 154 533
Rapatriement des réfugiés angolais	702 576				702 576
Autres fonds d'affectation spéciale		415 039			415 039
	1 522 248	9 461 109		1 406 192	12 389 549
<u>France</u>					
Programme annuel	1 300 813	1 558 916			2 859 729
Compte d'éducation		87 566			87 566
Rapatriement des réfugiés afghans		220 682			220 682
Rapatriés mozambicains		175 130			175 130
Aide d'urgence dans la corne de l'Afrique		110 340			110 340
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois		55 171			55 171
Assistance à l'ex-Yougoslavie	609 756	1 155 610		412 772	2 178 138
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda	609 756	441 362			1 051 118
Autres fonds d'affectation spéciale		1 959 795		37 714	1 997 509
	2 520 325	5 764 572		450 486	8 735 383
<u>Ghana</u>					
Programme actuel	5 000				5 000
<u>Grèce</u>					
Programme annuel		300 000			300 000
Rapatriés mozambicains		10 000			10 000
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		10 000			10 000
Autres fonds d'affectation spéciale		10 000			10 000
		330 000			330 000
<u>Hongrie</u>					
Programme annuel	20 000				20 000
<u>Indonésie</u>					
Programme annuel		4 000			4 000
Aide d'urgence dans la corne de l'Afrique		24 984			24 984
		28 984			28 981
<u>Irlande</u>					
Programme annuel		1 637 395			1 637 395
Opération d'urgence dans la corne de l'Afrique		81 699			81 699
Assistance à l'ex-Yougoslavie		442 360			442 360
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		451 120			451 120
Rapatriement des réfugiés libériens		79 239			79 239
Autres fonds d'affectation spéciale		119 427			119 427

Fonds par catégorie de donateur	Contributions en espèces		Contributions en nature		Total
	Contributions non acquittées	Contributions acquittées	Contributions non livrées	Contributions livrées	
		2 811 240			2 811 240
<u>Islande</u>					
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda	30 000				30 000
Autres fonds d'affectation spéciale	16 000				16 000
	46 000				46 000
<u>Israël</u>					
Programme annuel	40 000	116			40 116
<u>Italie</u>					
Programme annuel		7 459 512			7 459 512
Assistance à l'ex-Yougoslavie	628 931	3 296 457			3 925 388
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		368 098			368 098
Autres fonds d'affectation spéciale	1 081 034	943 396			2 024 430
	1 709 965	12 067 463			13 777 428
<u>Japon</u>					
Programme annuel	6 005 250	14 700 000			20 705 250
Fonds extraordinaire	4 000 000	1 000 000			5 000 000
Rapatriement des réfugiés afghans	1 000 000	5 000 000			6 000 000
Rapatriés cambodgiens		450 000			450 000
Rapatriés mozambicains	2 500 000	2 500 000			5 000 000
Aide d'urgence dans la corne de l'Afrique	4 100 000	500 000			4 600 000
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois	9 570 000	3 300 000			12 870 000
Assistance à l'ex-Yougoslavie	10 500 000	15 240 000			25 740 000
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		28 053 943			28 053 943
Rapatriement des réfugiés angolais		1 803 952			1 803 952
Autres fonds d'affectation spéciale	2 374 750	6 274 809		2 127 300	10 776 859
	40 050 000	78 822 704		2 127 300	121 000 004
<u>Liechtenstein</u>					
Programme annuel	43 103				43 103
<u>Luxembourg</u>					
Programme annuel		291 118			291 118
Rapatriés des réfugiés afghans		212 014			212 014
Aide d'urgence dans la corne de l'Afrique		141 343			141 313
Aide d'urgence à l'ex-Yougoslavie		62 500			62 500
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		212 014			212 014
Autres fonds d'affectation spéciale		176 678			176 678
		1 095 667			1 095 667
<u>Malaisie</u>					

Fonds par catégorie de donateur	Contributions en espèces		Contributions en nature		Total
	Contributions non acquittées	Contributions acquittées	Contributions non livrées	Contributions livrées	
Programme annuel		20 000			20 000
Autres fonds d'affectation spéciale		150 000			150 000
		170 000			170 000
Programme annuel		2 008			2 008
<u>Mexique</u>					
Programme annuel		50 000			50 000
Autres fonds d'affectation spéciale		50 000			50 000
		100 000			100 000
<u>Monaco</u>					
Programme annuel		8 230			8 230
<u>Namibie</u>					
Rapatriés mozambicains		500			500
<u>Nigéria</u>					
Programme annuel		49 945			49 945
<u>Norvège</u>					
Programme annuel		20 364 646			20 364 646
Rapatriement des réfugiés afghans		484 653			484 653
Rapatriés mozambicains	3 164 557	632 911			3 797 468
Aide d'urgence dans la corne d'Afrique		1 265 823	1 558 866		2 824 689
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois		804 432			804 432
Assistance à l'ex-Yougoslavie		8 073 634	3 964 361	1 267 108	13 305 103
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda	79 114	782 376			861 490
Rapatriement des réfugiés angolais		158 228			158 228
Autres fonds d'affectation spéciale		4 047 946	314 683	708 664	5 071 293
	3 243 671	36 614 649	5 837 910	1 975 772	47 672 002
<u>Nouvelle-Zélande</u>					
Programme annuel		402 300			402 300
Assistance à l'ex-Yougoslavie		65 050			65 050
		467 350			467 350
<u>Oman</u>					
Programme annuel	4 000				4 000

Fonds par catégorie de donateur	Contributions en espèces		Contributions en nature		Total
	Contributions non acquittées	Contributions acquittées	Contributions non livrées	Contributions livrées	
<u>Pakistan</u>					
Programme annuel	4 623				4 623
<u>Panama</u>					
Programme annuel		500			500
<u>Pays-Bas</u>					
Programme annuel	31 267 800				31 267 800
Fonds extraordinaire	1 217 041				1 217 041
Compte d'éducation	200 000				200 000
Rapatriement des réfugiés afghans	1 818 182				1 818 182
Rapatriés mozambicains	12 271 786				12 271 786
Aide d'urgence à la corne de l'Afrique	1 645 963				1 645 963
Assistance à l'ex-Yougoslavie	5 187 898				5 187 898
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda	13 419 757				13 419 757
Rapatriement des réfugiés angolais	2 113 913				2 113 913
Autres fonds d'affectation spéciale	5 363 842				5 363 842
	74 566 182				74 566 182
<u>Philippines</u>					
Programme annuel		1 000			1 000
Rapatriés cambodgiens	1 158				1 158
	1 158	1 000			2 158
<u>Portugal</u>					
Programme annuel	150 000				150 000
<u>République démocratique populaire lao</u>					
Programme annuel	6 000				6 000
<u>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</u>					
Programme annuel		20 446 032			20 446 032
Fonds extraordinaire		6 349 206			6 349 206
Rapatriement des réfugiés afghans		1 428 571			1 428 571
Rapatriés mozambicains		3 174 603			3 174 603
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois	3 076 923	6 267 769			9 344 692
Assistance à l'ex-Yougoslavie		876 627			876 627
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		4 846 620			4 846 620
Autres fonds d'affectation spéciale	36 851	4 352 104			4 388 955
	3 113 774	47 741 532			50 855 306
<u>Saint-Marin</u>					
Assistance à l'ex-Yougoslavie	12 579				12 579
<u>Saint-Siège</u>					
Programme annuel		10 000			10 000

Fonds par catégorie de donateur	Contributions en espèces		Contributions en nature		Total
	Contributions non acquittées	Contributions acquittées	Contributions non livrées	Contributions livrées	
<u>Soudan</u>					
Programme annuel	2 500				2 500
<u>Suède</u>					
Programme annuel		36 111 832			36 111 832
Compte d'éducation		900 000			900 000
Rapatriement des réfugiés afghans		2 255 607			2 255 607
Rapatriés mozambicains		2 610 634			2 610 634
Aide d'urgence dans la corne de l'Afrique		2 258 071			2 258 071
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois		423 912			423 912
Assistance à l'ex-Yougoslavie		11 133 316		220 194	11 133 316
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		4 232 081			4 232 081
Autres fonds d'affectation spéciale	76 923	6 233 381			6 310 304
	76 923	66 158 834		220 194	66 455 951
<u>Suisse</u>					
Programme annuel		10 309 604			10 309 604
Rapatriement des réfugiés afghans		431 034			431 034
Aide d'urgence dans la corne de l'Afrique	2 413 793	1 704 628			4 118 421
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois		884 956			884 956
Assistance à l'ex-Yougoslavie	2 586 207	869 565			3 455 772
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		2 647 105			2 647 105
Rapatriement des réfugiés libériens		884 956			884 956
Autres fonds d'affectation spéciale	862 068	792 066		666 331	2 320 465
	5 862 068	18 523 914		666 331	25 052 313
<u>Thaïlande</u>					
Programme annuel	15 000				15 000
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		49 800			49 800
	15 000	49 800			64 800
<u>Trinité-et-Tobago</u>					
Programme annuel		3 787			3 787

Fonds par catégorie de donateur	Contributions en espèces		Contributions en nature		Total
	Contributions non acquittées	Contributions acquittées	Contributions non livrées	Contributions livrées	
<u>Tunisie</u>					
Programme annuel		5 330			5 330
Autres fonds d'affectation spéciale				51 020	51 020
		5 330		51 020	56 350
<u>Turquie</u>					
Programme annuel	75 000				75 000
Autres fonds d'affectation spéciale		50 000			50 000
	75 000	50 000			125 000
<u>Venezuela</u>					
Programme annuel		37 294			37 294
<u>Viet Nam</u>					
Programme annuel		1 500			1 500
Total, contributions de gouvernements	84 784 765	656 107 414	6 200 035	7 124 934	754 217 148

Fonds par catégorie de donateur	Contributions en espèces		Contributions en nature		Total
	Contributions non acquittées	Contributions acquittées	Contributions non livrées	Contributions livrées	
<u>Contributions d'organisations intergouvernementales</u>					
Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND)					
Assistance à l'ex-Yougoslavie		50 000			50 000
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE					
Programme annuel	8 008 863	7 054 119	101 250		15 164 232
Fonds extraordinaire		9 096			9 096
Rapatriement des réfugiés afghans	5 897 772	5 928 854			11 826 626
Rapatriés cambodgiens	393 185	395 257			788 442
Rapatriés mozambicains	2 271 114	1 669 486			3 940 600
Fonds d'action global en faveur des réfugiés indochinois	2 071 982	2 333 401			4 405 383
Assistance à l'ex-Yougoslavie	49 005 479	25 944 460			74 949 939
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda	43 110 139	47 056 742	4 698 000		94 864 881
Autres fonds d'affectation spéciale	6 855 616	8 470 437	1 873 967	1 539 779	18 739 799
	117 614 150	98 861 852	6 673 217	1 539 779	224 688 998
DÉPARTEMENT DES AFFAIRES HUMANITAIRES DE L'ONU					
Rapatriés mozambicains		42 294			42 294
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT					
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		22 770			22 770
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES (PNUCID)					
Programme annuel		107 900			107 900
BUREAU DU COORDONNATEUR DES NATIONS UNIES POUR LES PROGRAMMES D'ASSISTANCE HUMANITAIRE ET ÉCONOMIQUE CONCERNANT L'AFGHANISTAN (UNOCA), GENÈVE					
Rapatriement des réfugiés afghans		500 000			500 000
Total, contributions d'organisations intergouvernementales	117 614 150	99 584 816	6 673 217	1 539 779	225 411 962

Fonds par catégorie de donateur	Contributions en espèces		Contributions en nature		Total
	Contributions non acquittées	Contributions acquittées	Contributions non livrées	Contributions livrées	
<u>Contributions de sources non gouvernementales/privées</u>					
ANDO JIRO, Japon					
Programme annuel		221 965			221 965
ASSOCIATION CHAMPARDENNAISE, FRANCE					
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		9 191			9 191
ASSOCIATION CHYPRIOTE DE SECOURS EN CAS DE FAMINE					
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		20 000			20 000
ASSOCIATION D'AIDE AUX RÉFUGIÉS, JAPON					
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		10 000			10 000
ASSOCIATION DE MÉDITATION					
Assistance à l'ex-Yougoslavie		20 000			20 000
Autres fonds d'affectation		100 000			100 000
		120 000			120 000
ASSOCIATION JAPONAISE POUR LES NATIONS UNIES					
Programme annuel		19 328			19 328
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		3 172			3 172
		22 500			22 500
ASSOCIATION SINGAPOURIENNE POUR LES NATIONS UNIES					
Programme annuel		29 371			29 371
AUSTCARE (AUSTRALIE)					
Programme annuel		37 594			37 594
Assistance à l'ex-Yougoslavie		263 158			263 158
		300 752			300 752
BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT					
Autres fonds d'affectation spéciale		3 151 321			3 151 321
BHP MINERALS (AUSTRALIE)					
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		99 935			99 935
BLOSO (BELGIQUE)					
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		62 069			62 069
CHAMBRE DES NOTAIRES AUTRICHIENS (AUTRICHE)					
Assistance à l'ex-Yougoslavie		29 126			29 126

Fonds par catégorie de donateur	Contributions en espèces		Contributions en nature		Total
	Contributions non acquittées	Contributions acquittées	Contributions non livrées	Contributions livrées	
CHUBU GOLF ASSOCIATION (JAPON)					
Programme annuel		15 297			15 297
COMITÉ DE SOLIDARITÉ AVEC LES RÉFUGIÉS INDOCHINOIS (JAPON)					
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois		85 475			85 475
COMITÉ JAPONAIS DE SECOURS AUX RÉFUGIÉS					
Autres fonds d'affectation		4 390 522			4 390 522
COMITÉ OLYMPIQUE INTERNATIONAL (SUISSE)					
Autres fonds d'affectation spéciale		13 000			13 000
CONSEIL FINLANDAIS POUR LES RÉFUGIÉS					
Autres fonds d'affectation spéciale		11 547			11 547
CONSEIL JAPONAIS POUR LE FÉDÉRALISME MONDIAL					
Programme annuel		59 393			59 393
DENRYOKU SOREN (JAPON)					
Programme annuel		11 905			11 905
DEUTSCHE STIFTUNG					
Programme annuel		20 548			20 548
Rapatriés mozambicains		3 597			3 597
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		181 358			181 358
Autres fonds d'affectation spéciale		141 486			141 486
		346 989			346 989
DIVERS					
Programme annuel		1 188 998			1 188 998
Aide d'urgence dans la corne de l'Afrique		984			984
Assistance à l'ex-Yougoslavie		2 034 105			2 034 105
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		312 785			312 785
Autres fonds d'affectation spéciale		133 442			133 442
		3 670 314			3 670 314
EHIME CO-OP (JAPON)					
Programme annuel		13 035			13 035

Fonds par catégorie de donateur	Contributions en espèces		Contributions en nature		Total
	Contributions non acquittées	Contributions acquittées	Contributions non livrées	Contributions livrées	
ESPAÑA CON ACNUR (ESPAGNE)					
Assistance à l'ex-Yougoslavie		185 069			185 069
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		25 128			25 128
Autres fonds d'affectation spéciale		114 334			114 334
		324 531			324 531
ETEX (BELGIQUE)					
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda			196 204		196 204
FORD FOUNDATION (ÉTATS-UNIS)					
Autres fonds d'affectation spéciale		120 000			120 000
HAUSER CONSULTING (SUISSE)					
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		11 364			11 364
HOKKAIDO ROKIN BANK					
Programme annuel		41 237			41 237
JAPAN TIMES					
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		30 928			30 928
Autres fonds d'affectation spéciale		20 618			20 618
		51 546			51 546
JARDIN D'ENFANTS CATHOLIQUE SAYURI (JAPON)					
Programme annuel		18 982			18 982
JINRUI AIZEN-KAI SOHONBU (JAPON)					
Programme annuel		24 096			24 096
JOONGANG DAILY NEWS (CORÉE)					
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		12 375			12 375
JYODOSHU (JAPON)					
Programme annuel		35 714			35 714
KANTO GOLF ASSOCIATION (JAPON)					
Programme annuel		102 828			102 828
KOKUSAI AI-NO BOKIN (JAPON)					
Programme annuel		11 967			11 967
KOKUSAI AI-NO KOZA (JAPON)					
Programme annuel		18 682			18 682

Fonds par catégorie de donateur	Contributions en espèces		Contributions en nature		Total
	Contributions non acquittées	Contributions acquittées	Contributions non livrées	Contributions livrées	
L'ARBRE DE VIE (JAPON)					
Programme annuel		92 720			92 720
M. BREES (BELGIQUE)					
Programme annuel		8 772			8 772
MAINICHI SHIMBUN (JAPON)					
Programme annuel		56 059			56 059
Assistance à l'ex-Yougoslavie		28 090			28 090
		84 149			84 149
MISAWA RESORT CO. (JAPON)					
Programme annuel		11 905			11 905
NIHON ROODOO KUMIAI SOORENGOOKAI					
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		337 079			337 079
PARTI LIBÉRAL DÉMOCRATIQUE (CORÉE)					
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		30 000			30 000
PERSONNEL DU HCR					
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		151 381			151 381
PHP RESEARCH INSTITUTE (JAPON)					
Programme annuel		9 901			9 901
RADDA BARNEN (SUÈDE)					
Autres fonds d'affectation spéciale		74 845			74 845
RÉGION DE LA VÉNÉTIE					
Assistance à l'ex-Yougoslavie		20 370			20 370
S. A. R. LE PRINCE ABDUL AZIZ (ARABIE SAOUDITE)					
Programme annuel		13 333			13 333
SASAKAWA PEACE FOUNDATION (JAPON)					
Autres fonds d'affectation spéciale		1 000 000			1 000 000
SOCIÉTÉ DU CROISSANT-ROUGE DES ÉMIRATS ARABES UNIS					
Autres fonds d'affectation spéciale		13 587			13 587
SOCIÉTÉ DU CROISSANT-ROUGE DU KOWEÏT					
Autres fonds d'affectation spéciale		10 000			10 000

Fonds par catégorie de donateur	Contributions en espèces		Contributions en nature		Total
	Contributions non acquittées	Contributions acquittées	Contributions non livrées	Contributions livrées	
SOROPTIMIST INTERNATIONAL OF THE AMERICAS					
Programme annuel		27 332			27 332
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois		23 248			23 248
Assistance à l'ex-Yougoslavie		10 030			10 030
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		38 967			38 967
Autres fonds d'affectation spéciale		24 002			24 002
		123 579			123 579
STICHTING VLUCHTELING (PAYS-BAS)					
Programme annuel		367 805			367 805
Assistance à l'ex-Yougoslavie		350 000			350 000
Autres fonds d'affectation spéciale		197 436			197 436
		915 241			915 241
THE GUIDE ASSOCIATION (ROYAUME-UNI)					
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda		11 140			11 140
WE THE PEOPLE 2000 (ÉTATS-UNIS)					
Autres fonds d'affectation spéciale		100 000			100 000
YAMAICHI BANK (SUISSE)					
Programme annuel		8 821			8 821
ZAKAT HOUSE (KOWEÏT)					
Programme annuel		33 551			33 551
Autres fonds d'affectation spéciale		15 000			15 000
		48 551			48 551
ZENKOKU TOMO-NO KAI (JAPON)					
Programme annuel		9 901			9 901
Total, contributions de sources non gouvernementales/privées		16 542 304	196 204		16 738 508
Total général	202 398 915	772 234 534	13 069 456	8 664 713	996 367 618

Tableau 2

État, au 31 décembre 1995, des contributions non acquittées afférentes
à des années antérieures

(En dollars des États-Unis)

Donateur	Année	Contributions en espèces	Contributions en nature	Total
CONTRIBUTIONS DE GOUVERNEMENTS				
<u>Bahreïn</u>				
Divers fonds d'affectation spéciale	1991	5 600		5 600
<u>Bangladesh</u>				
Assistance humanitaire à l'ex-Yougoslavie	1994	100 000		100 000
<u>Émirats arabes unis</u>				
Programme annuel	1993	50 000		50 000
<u>Espagne</u>				
Divers fonds d'affectation spéciale	1991	4 000 000		4 000 000
<u>États-Unis d'Amérique</u>				
Opération de Chypre	1994	10 400 000		10 400 000
<u>Iran</u>				
Programme annuel	1991	44 000		44 000
Programme annuel	1992	44 000		44 000
Programme annuel	1993	44 000		44 000
		132 000		132 000
<u>Italie</u>				
Divers fonds d'affectation spéciale	1994	275 494		275 494
<u>Jamahiriya arabe libyenne</u>				
Programme annuel	1994	10 000		10 000
<u>Maroc</u>				
Programme annuel	1992	15 000		15 000
Assistance humanitaire à l'ex-Yougoslavie	1992	10 000		10 000
		25 000		25 000
<u>Norvège</u>				
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda	1994		235 769	235 769
Assistance humanitaire à l'ex-Yougoslavie	1994		614 425	614 425
			850 194	850 194
<u>Pakistan</u>				
Programme annuel	1993	3 612		3 612
<u>Sénégal</u>				
Programme annuel	1991	3 000		3 000
<u>Tunisie</u>				
Assistance humanitaire à l'ex-Yougoslavie	1992	2 000		2 000
Total		15 006 706	850 194	15 856 900

Donateur	Année	Contributions en espèces	Contributions en nature	Total
CONTRIBUTIONS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES				
<u>Communauté économique européenne</u>				
Programme annuel	1991	149 488		149 488
Programme annuel	1993	367 784		367 784
Programme annuel	1994	4 055 057		4 055 057
Programme de rapatriement des réfugiés afghans	1994	732 602		732 602
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda	1994	2 457 483		2 457 483
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois	1994	642 972		642 972
Rapatriés mozambicains	1994	976 801		976 801
Divers fonds d'affectation spéciale	1991	284 535		284 535
Divers fonds d'affectation spéciale	1992	310 716		310 716
Divers fonds d'affectation spéciale	1993	693 602		693 602
Divers fonds d'affectation spéciale	1994	2 062 473	1 852 274	3 914 747
Assistance humanitaire à l'ex-Yougoslavie	1994	8 089 196		8 089 196
		20 822 709	1 852 274	22 674 983
<u>FIDA</u>				
Divers fonds d'affectation spéciale	1994	1 733 000		1 733 000
<u>PNUD</u>				
Divers fonds d'affectation spéciale	1992	476 057		476 057
Divers fonds d'affectation spéciale	1993	179 487		179 487
		655 544		655 544
Total		23 211 253	1 852 274	25 063 527
Total général		38 217 959	2 702 468	40 920 427

Tableau 3

Programmes généraux

État, au 31 décembre 1995, des allocations et dépenses

(En dollars des États-Unis)

	Allocations			Dépenses		Solde
	Initiales	Transférées	Révisées	Paiements/ livraisons	Engagements non réglés	
PROGRAMME ANNUEL						
<u>Afrique</u>						
Afrique de l'Ouest	114 000	52 628	166 628	104 931	61 697	166 628
Afrique du Sud	1 211 400	303 033	1 514 433	1 348 558	152 795	1 501 353
Angola	294 100	1 337 600	1 631 700	1 454 064	118 836	1 572 900
Bénin	4 408 000	44 061	4 452 061	4 012 261	437 699	4 449 960
Botswana	454 100	147 783	601 883	566 215	31 377	597 592
Burkina Faso	728 500	1 626 752	2 355 252	2 232 065	119 069	2 351 134
Burundi	755 000	(755 000)				
Cameroun	527 700	214 010	741 710	549 743	181 567	731 310
Congo	372 500	192 100	564 600	327 185	237 415	564 600
Côte d'Ivoire	9 534 600	2 793 618	12 328 218	11 049 865	1 243 751	12 293 616
Djibouti	2 494 600	695 075	3 189 675	3 097 842	59 778	3 157 620
Érythrée	3 908 900	3 908 900	3 908 900	3 838 610	69 595	3 908 205
Éthiopie	10 187 300	3 537 050	13 724 350	10 930 169	2 683 012	13 613 181
Formation — Afrique	195 100	(195 100)				
Gabon	82 700	24 596	107 296	99 096	8 200	107 296
Gambie	261 300	638 700	900 000	787 120	112 880	900 000
Ghana	2 894 100	92 233	2 986 333	2 574 826	202 890	2 777 716
Guinée	15 542 800	2 653 306	18 196 106	16 514 405	1 681 701	18 196 106
Guinée-Bissau	534 100	145 900	680 000	219 177	460 823	680 000
Kenya	26 358 700	1 344 442	27 703 142	22 611 717	4 632 787	27 244 504
Lesotho	68 000	(23 400)	44 600	33 064	8 100	41 164
Libéria	1 310 400	731 315	2 041 715	1 712 028	319 687	2 031 715
Madagascar		60 000	60 000	40 896	19 104	60 000
Malawi	11 277 100	(6 285 700)	4 991 400	4 242 067	718 502	4 960 569
Mali	131 600	2 567 520	2 699 120	1 690 369	988 436	2 678 805
Mozambique	250 000	3 100	253 100	198 456	21 544	220 000
Namibie	568 800	139 104	707 904	666 092	41 812	707 904
Niger	79 300	577 700	657 000	508 889	148 111	657 000
Nigéria	1 153 800	180 000	1 333 800	1 118 606	182 694	1 301 300
Ouganda	15 282 100	3 698 569	18 980 669	17 090 471	1 846 694	18 937 165
République centrafricaine	2 743 400	1 744 545	4 487 945	3 755 986	664 340	4 420 326
République-Unie de Tanzanie	6 168 600	(4 317 228)	1 851 372	1 499 924	247 924	1 747 848
Rwanda	490 000	(490 000)				
Sénégal	2 562 400	1 024 628	3 587 028	3 312 298	251 577	3 563 875
Sierra Leone	831 100	473 150	1 304 250	1 034 075	246 669	1 280 744
Somalie	60 000	160 852	220 852	150 565	21 287	171 852
Soudan	10 161 500	2 574 200	12 735 700	9 572 693	3 089 328	12 662 021
Swaziland	771 400	20 500	991 900	960 547	11 562	972 109

	Allocations			Dépenses		Solde
	Initiales	Transférées	Révisées	Paiements/ livraisons	Engagements non réglés	
Tchad	109 600		109 600	89 642	19 958	109 600
Togo	382 300	743 446	1 125 746	799 049	325 239	1 124 288
Zaïre	6 971 100	(157 794)	6 813 306	5 336 099	1 312 348	6 648 447
Zambie	2 939 700	(166 881)	2 772 819	2 087 347	526 892	2 614 239
Zimbabwe	1 813 800	(421 300)	1 392 500	1 317 701	13 552	1 331 253
Total	143 076 600	21 838 013	164 914 613	139 534 713	23 521 232	163 055 945
Asie et Océanie						
Australie	863 800	141 125	1 004 925	967 733	35 345	1 003 078
Bangladesh	8 946 200	(2 821 633)	6 124 567	5 396 977	570 535	5 967 512
Chine	2 520 400	272 528	2 792 928	2 648 547	144 381	2 792 928
Divers pays d'Asie	828 600	31 112	859 712	601 411	152 051	753 462
Formation — Asie	202 000	(202 000)				
Hong-kong	2 890 900	760 304	3 651 204	3 548 186	10 735	3 558 921
Inde	5 170 700	565 692	5 736 392	4 932 939	659 580	5 592 519
Indonésie	356 700	98 873	455 573	422 015	32 022	454 037
Japon	3 006 000	200 200	3 206 200	3 062 313	131 540	3 193 853
Malaisie	729 700	(34 454)	695 246	637 378	54 796	692 174
Népal	6 855 000	(273 167)	6 581 833	6 044 116	366 356	6 410 472
Papouasie-Nouvelle-Guinée	944 300	26 329	970 629	795 479	98 371	893 850
Philippines	2 114 100	26 328	2 140 428	2 101 326	9 085	2 110 411
Singapour	340 000	(15 795)	324 205	304 921	6 993	311 914
Sri Lanka	30 900		30 900	20 324	2 676	23 000
Thaïlande	8 578 800	(1 239 830)	7 338 970	6 293 422	1 008 628	7 302 050
Total	44 378 100	(2 464 388)	41 913 712	37 777 087	3 283 094	41 060 181
Europe						
Albanie	193 400	79 505	272 905	223 541	33 180	256 721
Allemagne	2 527 600	428 692	2 956 292	2 616 339	266 879	2 883 218
Arménie	4 887 000	218 775	5 105 775	4 782 276	323 499	5 105 775
Autriche	1 437 300	307 009	1 744 309	1 700 143	22 673	1 722 816
Bélarus		216 231	216 231	110 952	61 107	172 059
Belgique	1 417 600	51 247	1 468 847	1 370 512	60 923	1 431 435
Bulgarie	375 100	213 651	588 751	535 397	50 171	585 568
Divers pays d'Europe	750 000	96 336	846 336	573 460	192 713	766 173
Espagne	854 500	(11 674)	842 826	814 323	22 469	836 792
États baltes	300 000	(10 000)	290 000	199 238	65 762	265 000
Fédération de Russie	7 960 600	(735 370)	7 225 230	6 916 667	198 951	7 115 618
Formation — Europe	63 500	(63 500)				
France	1 480 800	507 157	1 987 957	1 700 322	148 508	1 848 830
Grèce	1 821 200	295 352	2 116 552	2 030 855	84 941	2 115 796
Hongrie	598 600	(40 937)	557 663	466 900	53 748	520 648
Irlande	36 300	23 100	59 400	51 564	7 836	59 400
Italie	2 276 300	(71 202)	2 205 098	2 108 458	60 532	2 168 990
Malte	169 200	450 800	620 000	620 000		620 000
Pays-Bas	194 200	58 760	252 960	245 738	7 222	252 960
Pologne	462 300	109 350	571 650	456 085	43 326	499 411
Total	44 378 100	(2 464 388)	41 913 712	37 777 087	3 283 094	41 060 181
						853 531
						16 184
						73 074
						21 493
						44 172
						37 412
						3 183
						80 163
						6 034
						25 000
						109 612
						139 127
						756
						37 015
						36 108
						72 239

	Allocations			Dépenses		Solde
	Initiales	Transférées	Révisées	Paiements/ livraisons	Engagements non réglés	
Portugal	685 300	(55 671)	629 629	502 526	105 803	608 329
République tchèque	597 700	88 122	685 822	601 574	48 899	650 473
Roumanie	480 000	97 705	577 705	552 868	8 864	561 732
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 654 100	171 494	1 825 594	1 645 474	161 772	1 807 246
Slovaquie	284 200	177 051	461 251	412 925	48 326	461 251
Suède	1 109 500	65 829	1 175 329	1 085 566	23 013	1 108 579
Suisse	676 200	199 900	876 100	781 462	94 638	876 100
Turquie	4 033 700	(790 837)	3 242 863	3 154 061	43 802	3 197 863
Ukraine		497 000	497 000	376 762	83 380	460 142
Yougoslavie	152 100	59 700	211 800	180 949	14 051	195 000
Total	37 478 300	2 633 575	40 111 875	36 816 937	2 336 988	39 153 925
Amériques						
Amérique latine (pays du nord de la région)	1 357 100	212 800	1 569 900	1 068 791	295 809	1 364 600
Amérique latine (pays du nord-ouest de la région)	231 600	26 500	258 100	126 894	56 946	183 840
Amérique latine (pays du sud de la région)	30 000		30 000	17 210	8 790	26 000
Argentine	1 685 500	446 518	2 132 018	1 956 792	136 428	2 093 220
Belize	882 700	(33 100)	849 600	782 748	61 290	844 038
Bolivie	196 400	1 800	198 200	196 400	1 800	198 200
Brésil	1 471 200	750 089	2 221 289	2 101 277	33 098	2 134 375
Canada	1 084 500	61 000	1 145 500	1 107 637	31 491	1 139 128
Chili	366 000	76 573	442 573	391 133	19 100	410 233
Colombie	47 500	18 800	66 300	50 676		50 676
Costa Rica	912 500	36 882	949 382	904 307	22 155	926 462
Cuba	46 900	166 468	213 368	204 539	8 829	213 368
El Salvador		159 087	159 087	159 087		159 087
Équateur	84 200	(26 900)	57 300	47 924	3 314	51 238
États-Unis d'Amérique	2 729 000	(218 409)	2 510 591	2 324 243	157 708	2 481 951
Formation — Amérique latine	232 600	(232 600)				
Guatemala	186 600	46 672	233 272	157 327	65 168	222 495
Haiti	134 100	372 300	506 400	79 762	27 240	107 002
Honduras	106 100	(19 400)	86 700	71 754		71 754
Mexique	5 306 000	131 300	5 437 300	4 870 467	268 723	5 139 190
Nicaragua	126 100	(30 500)	95 600	83 308		83 308
Paraguay	21 100	(4 210)	16 890	13 300	1 250	14 550
Pérou	85 200	5 300	90 500	90 500		90 500
République dominicaine	975 700	(135 126)	840 574	682 851	64 850	747 701
Uruguay	100 000	1 500	101 500	100 000	1 500	101 500
Venezuela	1 064 200	231 200	1 295 400	1 193 499	85 550	1 279 049
Total	19 462 800	2 044 544	21 507 344	18 782 426	1 351 039	20 133 465
						1 373 879

	Allocations			Dépenses		Solde
	Initiales	Transférées	Révisées	Paiements/ livraisons	Engagements non réglés	
Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient						
Afghanistan	1 319 800	(237 100)	1 082 700	673 799	219 213	893 012
Algérie	6 092 400	(1 144 404)	4 947 996	2 394 173	2 140 905	4 535 078
Arabie saoudite		1 222 597	1 115 043	30 000	93 529	1 208 572
Chypre	58 400	(13 400)	45 000	2 880 189	284 459	3 164 648
Egypte	3 240 400	(69 025)	3 171 375			
Formation — Asie du Sud-Ouest	139 000	(139 000)				
Iran (République islamique d')	12 630 100	1 488 348	14 118 448	9 176 545	4 724 992	13 901 537
Iraq	2 395 200	264 375	2 659 575	1 777 219	505 756	2 282 975
Jamahiriya arabe libyenne	1 105 400	665 766	1 771 166	1 127 527	500 077	1 627 604
Jordanie	931 800	510 887	1 442 687	1 263 015	149 848	1 412 863
Koweït		459 432	459 432	452 641	793	453 434
Liban	711 200	101 650	812 850	755 096	55 777	810 873
Maroc	174 900	13 400	188 300	178 736	9 564	188 300
Mauritanie	5 115 400	1 388 835	6 504 235	5 503 893	809 133	6 313 026
Moyen-Orient	1 189 400	(947 900)	241 500	178 434	60 973	239 407
Pakistan	13 503 500	2 449 101	15 952 601	12 954 346	2 569 508	15 523 854
République arabe syrienne	2 746 300	(261 691)	2 484 609	2 063 677	342 142	2 405 819
Tunisie	80 000	188 701	268 701	213 087	4 726	217 813
Yémen	2 529 400	2 287 480	4 816 880	2 411 826	2 405 054	4 816 880
Total	53 962 600	8 228 052	62 190 652	45 149 246	14 876 449	60 025 695
Allocation globales						
Programmes divers	105 374 100	(32 929 796)	72 444 304	62 996 773	4 493 230	67 490 003
Total	105 374 100	(32 929 796)	72 444 304	62 996 773	4 493 230	67 490 003
Total, programme annuel	403 732 500	(650 000)	403 082 500	341 057 182	49 862 032	390 919 214
FONDS EXTRAORDINAIRES						
Afrique						
Guinée		3 202 500	3 202 500	3 107 962	92 338	3 200 300
Ouganda		2 222 960	2 222 960	1 656 130	566 830	2 222 960
Pays d'Afrique centrale		2 000 000	2 000 000	1 462 346	537 654	2 000 000
Zaire		2 000 000	2 000 000	1 059 228	940 772	2 000 000
Total	9 425 460	9 425 460	9 425 460	7 285 666	2 137 594	9 423 260
Europe						
Fédération de Russie		2 416 500	2 416 500	1 954 977	460 810	2 415 787
Total	2 416 500	2 416 500	2 416 500	1 954 977	460 810	2 415 787
Allocations globales						
Programmes divers	25 000 000	(11 841 960)	13 158 040	2 236 513	63 486	2 299 999
Total	25 000 000	(11 841 960)	13 158 040	2 236 513	63 486	2 299 999
Total, Fonds extraordinaire	25 000 000	25 000 000	25 000 000	11 477 156	2 661 890	14 139 046
Total, Fonds extraordinaire						10 858 041
Total, Fonds extraordinaire						10 858 041
Total, Fonds extraordinaire						10 860 954

Tableau 4

Comptes spéciaux

État, au 31 décembre 1995, des fonds alloués/disponibles

(En dollars des États-Unis)

	Fonds alloués			Dépenses		Solde
	Initiaux	Transférés	Révisés	Paiements/ livraisons	Engagements non réglés	
<u>Compte d'éducation des réfugiés</u>						
Algérie	20 800		20 800			20 800
Amérique latine (pays du nord-ouest de la région)	10 200	(7 459)	2 741	572	1 334	835
Amérique latine (pays du sud de la région)	86 000		86 000	84 000		2 000
Argentine	17 500	20 300	37 800	37 800		37 800
Bangladesh	25 600	10 200	35 800	9 722	23 278	2 800
Bénin	82 400		82 400	6 652	24 348	51 400
Botswana	80 200		80 200	25 795	26 305	28 100
Brésil	59 250	(20 300)	38 950	11 271	1 229	26 450
Burkina Faso	24 800		24 800	3 623	18 577	2 600
Burundi	125 000		125 000			125 000
Cameroun	52 300		52 300	8 818	18 282	25 200
Colombie	2 500		2 500			2 500
Congo	142 200		142 200		66 088	76 112
Costa Rica	11 400		11 400			11 400
Côte d'Ivoire	46 900		46 900			46 900
Égypte	106 250		106 250	13 257	6 299	86 694
Éthiopie	75 150		75 150	24 000	19 617	31 533
Gabon	31 800		31 800	203	31 597	31 800
Ghana	80 800		80 800	8 606	71 094	79 700
Guinée	3 350	218	3 568	1 468	2 100	1 100
Kenya	35 300	25 729	61 029	55 492	5 537	61 029
Lesotho	39 700		39 700	14 396	14 804	10 500
Liban	18 500		18 500			18 500
Libéria	55 800		55 800	33 862	21 938	55 800
Mali	45 000		45 000	3 560	36 640	4 800
Maroc	65 300		65 300	3 234	9 654	52 412
Mexique	46 150		46 150	26 644	1 356	18 150
Niger	25 100	989	26 089	5 000	5 989	15 100

	Fonds alloués				Dépenses		
	Initiaux	Transférés	Révisés	Paiements/ livraisons	Engagements		Solde
					non réglés	Total	
Nigéria	49 100		49 100	3 939	45 161	49 100	
Ouganda	73 100	6 211	79 311	6 210	6 065	12 275	67 036
Pakistan	103 000	22 113	125 113	24 376	5 919	30 295	94 818
Papouasie-Nouvelle-Guinée	31 200		31 200	26 879		26 879	4 321
République arabe syrienne	22 600		22 600				22 600
République centrafricaine	74 500		74 500	11 240	29 860	41 100	33 400
République dominicaine	10 000	7 459	17 459	3 759	3 815	7 574	9 885
République-Unie de Tanzanie	35 200		35 200	18 920	6 307	25 227	9 973
Rwanda	150 000		150 000				150 000
Sénégal	133 400	7 195	140 595	25 428	51 967	77 395	63 200
Sierra Leone	76 000	8 359	84 359	30 118	16 741	46 859	37 500
Soudan	168 750		168 750	26 460	26 603	53 063	115 687
Swaziland	79 500		79 500	17 819	10 281	28 100	51 400
Togo	15 500	505	16 005	505		505	15 500
Tunisie	20 000		20 000				20 000
Zaire	257 700		257 700		183 582	183 582	74 118
Zambie	50 500		50 500				50 500
Compte d'éducation	200 000	(81 519)	118 481				118 481
Programmes divers	70 000		70 000	3 992	66 008	70 000	
Total, compte d'éducation	3 035 300		3 035 300	577 620	858 375	1 435 995	1 599 305

	Fonds disponibles		Dépenses		
	Fonds disponibles	Paiements/ livraisons	Engagements		Solde
			non réglés	Total	
<u>Logement du personnel</u>	1 348 892	946 391	317 261	1 263 652	85 240
<u>Activités rémunératrices</u>					
Vente de matériels d'information	1 027 588	403 336	278 114	681 450	346 138
Collecte de fonds auprès du secteur privé	2 130 666	2 130 666		2 130 666	
Total, activités rémunératrices	3 158 254	2 534 002	278 114	2 812 116	346 138

Tableau 5

Programmes spéciaux, y compris les fonds d'affectation spéciale

État, au 31 décembre 1995, des fonds disponibles

(En dollars des États-Unis)

	Fonds disponibles	Dépenses		Total	Solde
		Paiements/ livraisons	Engagements non réglés		
AFRIQUE					
Afrique orientale et corne de l'Afrique					
Opération d'urgence dans la corne de l'Afrique	39 856 033	18 287 131	6 168 059	24 455 190	15 400 843
Reboisement au Soudan	473 969	200 000	273 969	473 969	
Réfugiés à Djibouti	38 818		33 000	33 000	5 818
Réfugiés en Érythrée	188 034	188 034		188 034	
Réfugiés en Éthiopie	281 618	79 797	104 593	184 390	97 228
Réfugiés au Kenya	1 195 306	802 703	353 893	1 156 596	38 710
Réfugiés en Ouganda	1 452 108	994 076	162 994	1 157 070	295 038
Réfugiés en République-Unie de Tanzanie	2 504 489	775 455	32 045	807 500	1 696 989
Réfugiés au Soudan	373				373
Afrique australe					
Mozambicains au Malawi	1 168 849				1 168 849
Opération de rapatriement des réfugiés mozambicains	58 901 758	42 981 055	7 444 967	50 426 022	8 475 736
Rapatriés mozambicains	862 078	338 800	418 231	757 031	105 047
Réfugiés en Afrique du Sud	1 294 750	527 179	13 600	540 779	753 971
Réfugiés au Malawi	839 210				839 210
Réfugiés en Namibie	18 445				18 445
Réfugiés en Zambie	77 924				77 924
Réfugiés au Zimbabwe	107 676				107 676
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale					
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda	268 846 681	197 677 137	37 297 112	234 974 249	33 872 432
Opération de rapatriement des réfugiés angolais	7 932 066	3 153 984	2 251 031	5 405 015	2 527 051
Rapatriement au Libéria	2 631 937	1 836 128	229 729	2 065 857	566 080
Femmes réfugiées en Afrique	96 260				96 260
Réfugiés au Burundi	81 020				81 020
Réfugiés togolais au Bénin	107 572				107 572
Réfugiés maliens au Burkina Faso	73 038				73 038
Conférence régionale au Burundi	175 269	120 264		120 264	55 005
Réfugiés en République centrafricaine	28 147				28 147
Réfugiés angolais au Congo	424 829	97 628	327 201	424 829	
Réfugiés togolais au Ghana	135 270				135 270
Libériens en Guinée	63 808	55 575		55 575	8 233
Réfugiés en Gambie	129 693		109 500	109 500	20 193
Réfugiés libériens en Côte d'Ivoire	166 562	158 343		158 343	8 219
Réfugiés au Libéria	275 100		275 100	275 100	
Réfugiés au Mali	324 584	117 839		117 839	206 745
Réfugiés au Niger	56 754				56 754
Réfugiés au Nigéria	97 500		97 500	97 500	
Réfugiés au Rwanda	3 207 371	1 405 501	445 519	1 851 020	1 356 351
Réfugiés au Sénégal	283 985	162 987	112 813	275 800	8 185

	Fonds disponibles	Dépenses			Solde
		Paielements/ livraisons	Engagements non réglés	Total	
Éducation des réfugiés en Afrique de l'Ouest	793 624	698 899	68 095	766 994	26 630
Réfugiés au Zaïre	4 320 323	4 203 969	64 832	4 268 801	51 522
ASIE ET OCÉANIE					
Rapatriés cambodgiens	2 237 876	1 748 906	165 510	1 914 416	323 460
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois	54 704 168	29 102 030	5 816 613	34 918 643	19 785 525
Rapatriement des réfugiés du Myanmar au Bangladesh	19 073 984	11 517 543	588 929	12 106 472	6 967 512
Réfugiés au Bangladesh	181 025	48 000	115 812	163 812	17 213
Assistance d'urgence au Bangladesh	1 149 417				1 149 417
Activités d'information au Japon	165 661				165 661
Rapatriés sri-lankais	9 209 057	5 391 708	1 699 954	7 091 662	2 117 395
Réfugiés au Népal	463 816	242 335	124 101	366 436	97 380
Réfugiés en Thaïlande	720 000		720 000	720 000	
EUROPE					
Assistance humanitaire à l'ex-Yougoslavie	298 274 730	174 758 674	59 075 280	233 833 954	64 440 776
Campagne d'information — Albanie	12 730		12 730	12 730	
Personnes déplacées en Arménie	1 753 413	918 764	6 542	925 306	828 107
Personnes déplacées en Azerbaïdjan	7 669 623	5 467 778	243 602	5 711 380	1 958 243
Réfugiés en Belgique	128 228	49 968	10 457	60 425	67 803
Appui administratif en France	849 873	460 563	27 500	488 063	361 810
Personnes déplacées en Géorgie	7 680 046	4 827 676	595 259	5 422 935	2 257 111
Sensibilisation de l'opinion publique au Royaume-Uni	176 046	690	175 356	176 046	
Sensibilisation de l'opinion publique en Italie	510 901	166 000		166 000	344 901
Personnes déplacées en Fédération de Russie	9 017 213	7 246 660	801 046	8 047 706	969 507
Magazine "Réfugiés en Espagne"	185 639	130 129	25 217	155 346	30 293
Sensibilisation de l'opinion publique en Espagne	298 419	136 619		136 619	161 800
Réfugiés en Turquie	405 302				405 302
Réfugiés dans l'ex-Yougoslavie	7 216 685	6 300 000	218 800	6 518 800	697 885
AMÉRIQUES ET CARAÏBES					
Réfugiés au Belize	962 587	701 270	226 918	928 188	34 399
Réfugiés au Costa Rica	462 782				462 782
Réfugiés nicaraguayens au Costa Rica	144 706	17 520		17 520	127 186
Réfugiés guatémaltèques	3 530 074	1 727 026	72 974	1 800 000	1 730 074
Demandeurs d'asile haïtiens	534 883	275 207	8 417	283 624	251 259
Rapatriés haïtiens	34 733	33 309	585	33 894	839
Éducation des réfugiés en Amérique latine	830 019	640 145	8 675	648 820	181 199
Réfugiés au Mexique	38 492				38 492
Rapatriements des réfugiés guatémaltèques au Mexique	10 049 314	8 049 362	881 248	8 930 610	1 118 704
Rapatriés nicaraguayens	83 466				83 466
Réfugiés haïtiens dans les pays du nord de l'Amérique latine	274 532	168 931	105 569	274 500	32
Réfugiés en El Salvador	366 109	187 338	22 784	210 122	155 987
Sensibilisation de l'opinion publique aux États-Unis	346 900	182 900		182 900	164 000

	Fonds disponibles	Dépenses			Solde
		Paiements/ livraisons	Engagements non réglés	Total	
ASIE DU SUD-OUEST, AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT					
Programme de rapatriement des réfugiés afghans	41 704 137	19 358 430	4 533 020	23 891 450	17 812 687
Opération de Chypre	12 837 223	4 814 643	1 341 597	6 156 240	6 680 983
Réfugiés du Sahara en Algérie	1 698 132	546 713	1 148 835	1 695 548	2 584
Personnes déplacées dans les républiques d'Asie centrale	10 310 277	6 278 083	3 527 759	9 805 842	504 435
Réfugiés irakiens en Iran	2 212 024	138 903	63 227	202 130	2 009 894
Réfugiés en Iraq	7 995 662	2 772 528	994 135	3 766 663	4 228 999
Réfugiés en Mauritanie	473 368	192 514	10 872	203 386	269 982
Réfugiés afghans au Pakistan	179 707	124 230	17 712	141 942	37 765
Programme de rapatriement intéressant le Sahara occidental	9 945 399	228 466	2 167 032	2 395 498	7 549 901
DIVERS					
Prix	142 189				142 189
Activités de collecte de fonds	8 808 353	1 754 295	1 983 141	3 737 436	5 070 917
Fonds japonais de secours pour les réfugiés	6 512 032				6 512 032
Fonds italien de réserve	943 396				943 396
Administrateurs auxiliaires	10 356 102	4 811 136	596 298	5 407 434	4 948 668
Recrutement de personnel	1 005 486	246 249	17 444	263 693	741 793
Conférences internationales	207 889	84 726	11 963	96 689	111 200
Activités d'information	300 932	67 474		67 474	233 458
Frais de fonctionnement administratifs	8 314 313	6 958 324	535 319	7 493 643	820 670
Projet d'éducation des réfugiés	1 822 948	1 349 374	97 006	1 449 380	376 568
Consultations intergouvernementales	429 156	196 668	10 375	207 043	222 113
Réseau de documentation sur les réfugiés	10 000				10 000
Ateliers/formations/séminaires	104 615	58 614		58 614	46 001
Groupe d'appui à la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale (CIREFCA)	16 060	16 060		16 060	
Planification préalable aux situations d'urgence	1 801 670				1 801 670
Projets environnementaux	2 169 579	571 186	268 214	839 400	1 330 179
Achat de mobilier	568 579	528 068		528 068	40 511
Total	970 124 508	586 456 219	145 357 610	731 813 829	238 310 679

Tableau 6

État, au 31 décembre 1995, des projets d'exercices antérieurs financés par tous les fonds

(En dollars des États-Unis)

Fonds par pays/zone	Engagements non réglés au 1er janvier 1995	Paiements effectués en 1995	Engagements annulés en 1995	Engagements non réglés
PROGRAMME ANNUEL				
Afghanistan	58 206	37 629	20 577	
Afrique de l'Ouest	32 439	6 159	26 280	
Afrique du Sud	103 371	35 691	67 680	
Albanie	22 881	6 262	16 619	
Algérie	3 284 194	2 105 254	713 387	465 553
Allemagne	129 813	98 195	31 618	
Allocations globales (Siège)	484 289	258 589	225 700	
Amérique latine (pays du nord de la région)	206 796	98 322	108 474	
Amérique latine (pays du nord-ouest de la région)	55 396	22 273	33 123	
Amérique latine (pays du sud de la région)	38 662	18 880	19 782	
Angola	421 915	168 178	253 737	
Appui sur le terrain	122 970	103 368	19 602	
Argentine	41 568	34 092	7 476	
Arménie	321 533	209 413	112 120	
Australie	68 984	18 244	50 740	
Autriche	138 635	81 478	57 157	
Bangladesh	789 244	315 865	132 354	341 025
Belgique	77 778	10 721	67 057	
Belize	100 315	12 148	88 167	
Bénin	453 315	213 191	240 124	
Botswana	14 694	4 077	10 617	
Brésil	12 950	3 759	9 191	
Bulgarie	4 895	641	4 254	
Burkina Faso	123 066	80 196	42 870	
Burundi	73 000	37 971	35 029	
Cambodge	50 705	40 851	9 854	
Cameroun	87 255	57 959	29 296	
Canada	21 876	892	20 984	
Chili	31 968	7 906	24 062	
Chine	31 652	8 162	23 490	
Chypre	7 250		7 250	
Congo	178 678	94 227	84 451	
Costa Rica	163 020	14 524	148 496	
Côte d'Ivoire	568 393	152 642	415 751	
Cuba	42 909		42 909	
Division de l'appui opérationnel et des programmes	55 242	8 842	46 400	
Djibouti	172 122	112 712	59 410	
Égypte	12 385	6 260	6 125	
Équateur	21 905	9 391	12 514	
Espagne	14 661	4 067	10 594	
États-Unis d'Amérique	149 003	96 286	52 717	
Éthiopie	3 732 376	1 402 614	333 682	1 996 080
Fédération de Russie	486 436	298 251	188 185	
France	107 631	96 774	10 837	
Gabon	56 069	17 659	38 410	
Gambie	162 774	34 085	128 689	

Fonds par pays/zone	Engagements non réglés au 1er janvier 1995	Paiements effectués en 1995	Engagements annulés en 1995	Engagements non réglés
Géorgie	36 843	36 843		
Ghana	314 395	108 739	205 656	
Grèce	8 558	3 237	5 321	
Guatemala	14 895	3 402	11 493	
Guinée	1 898 235	1 568 764	329 471	
Guinée-Bissau	77 768	55 369	22 399	
Haïti	15 985	2 299	13 686	
Honduras	540		540	
Hong-kong	97 106	5 547	91 559	
Hongrie	48 098	43 405	4 693	
Inde	413 175	89 328	323 847	
Indonésie	37 300	1 346	35 954	
Iran (République islamique d')	3 871 013	3 331 014	374 689	165 310
Iraq	278 203	86 998	191 205	
Italie	130 347	99 145	31 202	
Jamahiriya arabe libyenne	104 565	11 582	92 983	
Japon	82 816	69 749	13 067	
Jordanie	21 528	8 471	13 057	
Kenya	9 002 707	4 694 500	4 308 207	
Lesotho	9 750		9 750	
Liban	11 609	4 636	6 973	
Libéria	477 870	284 188	193 682	
Malaisie	23 662	8 056	15 606	
Malawi	3 166 662	812 639	2 354 023	
Mali	307 007	169 535	137 472	
Maroc	5 172	4 452	720	
Mauritanie	1 213 271	822 235	391 036	
Mexique	386 070	201 603	184 467	
Moyen-Orient	118 039	30 982	87 057	
Mozambique	51 795	21 603	30 192	
Namibie	62 839	14 331	48 508	
Népal	423 521	233 880	189 641	
Nicaragua	1 590	1 590		
Niger	7 310	952	6 358	
Nigéria	202 336	108 231	94 105	
Nouveaux États indépendants	295 929	161 714		134 215
Ouganda	2 835 212	1 962 932	752 098	120 182
Pakistan	2 502 558	1 605 192	798 734	98 632
Panama	16 208	5 000	11 208	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	50 063	7 747	42 316	
Paraguay	1 250	1 250		
Philippines	71 308	9 835	61 473	
Pologne	30 046	9 766	20 280	
Portugal	31 368	14 576	16 792	
République arabe syrienne	245 424	49 047	196 377	
République centrafricaine	736 675	610 865	125 810	
République dominicaine	59 004	4 088	54 916	
République d'Asie centrale	973 375	736 425	236 950	
République tchèque	40 231	13 238	26 993	
République-Unie de Tanzanie	321 412	56 736	264 676	
Roumanie	76 648	63 176	13 472	

Fonds par pays/zone	Engagements non réglés au 1er janvier 1995	Paiements effectués en 1995	Engagements annulés en 1995	Engagements non réglés
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	130 364	35 720	94 644	
Rwanda	8 166		8 166	
Sénégal	361 809	232 027	129 782	
Sierra Leone	137 258	76 182	61 076	
Singapour	20 812	2 937	17 875	
Slovaquie	11 493	5 746	5 747	
Soudan	1 689 883	1 064 076	596 490	29 317
Suède	32 832	10 152	22 680	
Swaziland	31 339	1 756	29 583	
Tchad	16 633	8 059	8 574	
Thaïlande	200 092	59 086	141 006	
Togo	26 640	1 268	25 372	
Tunisie	1 744	672	1 072	
Turquie	42 032	8 005	34 027	
Venezuela	61 039	25 890	35 149	
Yémen	488 020	356 748	131 272	
Yougoslavie	51 921	11 888	40 033	
Zaire	1 132 251	673 255	458 539	457
Zambie	381 346	269 924	111 422	
Zimbabwe	77 359	1 633	75 726	
Divers pays d'Asie	177 255	111 534	65 721	
Divers pays d'Europe	77 849	55 358	22 491	
Programmes divers	4 951 394	2 909 636	2 041 758	
Formation/Afrique	102 872	49 291	53 581	
Formation/Amérique latine	53 286	31 445	21 841	
Formation/Asie	24 079	6 954	17 125	
Formation/Asie du Sud-Ouest	56 400	10 708	45 692	
Formation/Europe	99 072	37 323	61 749	
Total	54 989 750	30 752 211	20 886 768	3 350 771
FONDS EXTRAORDINAIRE				
Afghanistan	493 364	366 098	127 266	
Burkina Faso	573 000	431 210	141 790	
Côte d'Ivoire	58 455	58 455		
Érythrée	9 681	8 172	1 509	
Fédération de Russie	500 000	439 223		60 777
Ghana	277 718	226 719	50 999	
Iraq	572 434	146 642	425 792	
Républiques d'Asie centrale	271 259	271 259		
Togo	45 074	18 617	26 457	
Programmes divers	532 124	440 653	91 471	
Total	3 333 109	2 407 048	865 284	60 777
COMPTE D'ÉDUCATION DES RÉFUGIÉS				
Algérie	9 689	8 831	858	
Amérique latine (pays du nord-ouest de la région)	3 439	996	2 443	
Bangladesh	12 800	9 565	3 235	
Bénin	28 070	21 847	6 223	
Botswana	20 665	20 582	83	
Burkina Faso	17 809	8 173	9 636	
Burundi	121 300	90 285	31 015	
Cameroun	34 534	33 703	831	
Congo	130 276	65 221	62 400	2 655

Fonds par pays/zone	Engagements non réglés au 1er janvier 1995	Paiements effectués en 1995	Engagements annulés en 1995	Engagements non réglés
Égypte	12 192	8 669	3 523	
Éthiopie	67 560	64 674	2 886	
Gabon	32 668	22 359	10 309	
Ghana	20 931	20 556	375	
Guinée	2 399	2 399		
Lesotho	47 983	37 689	10 294	
Liban	3 000	3 000		
Libéria	39 153	24 058	15 095	
Mali	35 503	18 989	16 514	
Maroc	37 670	36 256	1 414	
Mexique	481		481	
Niger	8 469	8 469		
Nigéria	36 034	3 936	32 098	
Ouganda	8 097	8 097		
Pakistan	17 371	10 273	7 098	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2 639	2 639		
République arabe syrienne	3 000	3 000		
République centrafricaine	39 239	39 239		
République dominicaine	1 237	1 163	74	
République-Unie de Tanzanie	27 817	26 196	1 621	
Sénégal	71 642	71 642		
Sierra Leone	14 214	14 214		
Soudan	24 573	21 254	3 319	
Swaziland	30 327	22 908	7 419	
Togo	4 083	4 083		
Tunisie	10 300	10 204	96	
Zaire	178 792	124 038	54 754	
Zambie	39 412	26 917	6 700	5 795
Programmes divers	28 671	8 283	20 388	
Total	1 224 039	904 407	311 182	8 450
FONDS AUTORENOUVELABLE POUR LE LOGEMENT DU PERSONNEL				
Programmes divers	238 297	206 104	32 193	
Total	238 297	206 104	32 193	
ACTIVITÉS RÉMUNÉRATRICES				
Programmes divers	211 793	148 671	63 122	
Total	211 793	148 671	63 122	
PROGRAMMES SPÉCIAUX (Y COMPRIS LES FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE)				
AFRIQUE				
Afrique orientale et corne de l'Afrique				
Opération d'urgence dans la corne de l'Afrique	9 961 241	5 424 363	4 265 640	271 238
Reboisement au Soudan	200 891	129 297	71 594	
Réfugiés en Éthiopie	163 114	61 600	101 514	
Réfugiés au Kenya	4 886 335	3 711 721	1 174 614	
Réfugiés en Ouganda	1 217 169	1 135 028	82 141	
Réfugiés en République-Unie de Tanzanie	1 397 559	1 396 215	1 344	
Réfugiés en Somalie	9 203 921		9 203 921	
Réfugiés au Soudan	593 090	553 795	196	39 099

Fonds par pays/zone	Engagements non réglés au 1er janvier 1995	Paiements effectués en 1995	Engagements annulés en 1995	Engagements non réglés
Afrique australe				
Mozambicains au Malawi	550 731	316 031	164 117	70 583
Opération de rapatriement des réfugiés mozambicains	9 563 267	5 929 903	3 419 376	213 988
Rapatriés mozambicains	543 052	543 052		
Réfugiés en Afrique du Sud	165 195	165 195		
Réfugiés en Namibie	20 000	11 555	8 445	
Réfugiés en Zambie	275 862	275 862		
Réfugiés au Zimbabwe	73 058	5 009	68 049	
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Opération d'urgence au Burundi et au Rwanda	58 132 442	42 821 704	12 916 532	2 394 206
Opération de rapatriement des réfugiés angolais	240 530	86 260	154 270	
Rapatriement au Libéria	536 552	169 334	367 218	
Réfugiés au Burundi	274 687		76 687	198 000
Réfugiés en République centrafricaine	110 648	82 500	28 148	
Réfugiés angolais au Congo	171 126	171 126		
Réfugiés togolais au Ghana	89 133	89 133		
Réfugiés au Mali	21 153	21 153		
Réfugiés au Zaïre	3 646 803	3 072 603		574 200
ASIE ET OCÉANIE				
Rapatriés cambodgiens	228 814	54 382	174 432	
Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois	8 444 320	5 531 104	2 913 216	
Rapatriement des réfugiés du Myanmar au Bangladesh	1 668 894	882 636	487 350	298 908
Réfugiés au Bangladesh	386 404	386 404		
Rapatriés sri-lankais	1 180 997	794 358	386 639	
Réfugiés au Népal	86 051	86 051		
Réfugiés en Thaïlande	1 734 200	1 520 981	130 019	83 200
EUROPE				
Assistance humanitaire à l'ex-Yougoslavie	82 318 206	54 806 118	26 897 663	614 425
Personnes déplacées en Arménie	1 021 715	313 499	708 216	
Personnes déplacées en Azerbaïdjan	2 522 353	2 455 218	67 135	
Réfugiés en Belgique	12 069		12 069	
Appui administratif en France	4 800	2 406	2 394	
Personnes déplacées en Géorgie	2 054 008	1 309 555	744 453	
Personnes déplacées en Russie	280 817	184 758	96 059	
Magazine "Réfugié" en Espagne	54 363	16 927	37 436	
Réfugiés en Turquie	157 865	117 081	40 784	
AMÉRIQUE ET CARAÏBES				
Réfugiés au Belize	80 096	46 423	33 673	
Réfugiés nicaraguayens au Costa Rica	39 873	15 427	24 446	
Réfugiés guatémaltèques	611 548	145 973	465 575	
Demandeurs d'asile haïtiens	169 802	53 248	116 554	
Éducation des réfugiés en Amérique latine	87 608		87 608	
Rapatriement de réfugiés guatémaltèques au Mexique	899 961	380 341	519 620	
Réfugiés haïtiens dans les pays du nord de l'Amérique latine	186 378	186 378		
Réfugiés en El Salvador	136 696	130 996	5 700	
ASIE DU SUD-OUEST, AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT				
Programme de rapatriement des réfugiés afghans	1 569 478	953 230	616 248	
Opération de Chypre	7 133 773	4 831 861	2 197 912	104 000

Fonds par pays/zone	Engagements non réglés au 1er janvier 1995	Paiements effectués en 1995	Engagements annulés en 1995	Engagements non réglés
Réfugiés du Sahara en Algérie	2 487 082	2 445 776	41 306	
Personnes déplacées dans les républiques d'Asie centrale	1 478 236	1 140 499	337 737	
Réfugiés irakiens en Iran	593 747	444 555	149 192	
Réfugiés en Iraq	379 410	158 263	221 147	
Réfugiés en Mauritanie	1 916 381	914 361	5 146	996 874
Réfugiés au Moyen-Orient	109 789	62 806	46 983	
Plan d'action pour le Moyen-Orient	5 121 951	2 647 733	2 474 218	
Réfugiés afghans au Pakistan	8 011	628	7 383	
Programme de rapatriement intéressant le Sahara occidental	32 146	30 547	1 599	
ALLOCATIONS GLOBALES				
Activités de collectes de fonds	32 463	28 833	3 630	
Administrateurs auxiliaires	482 232	127 675	354 557	
Recrutement de personnel	33 721	7 934	25 787	
Conférences internationales	35 537	556	34 981	
Frais de fonctionnement administratifs	582 996	294 340	288 656	
Projets d'éducation des réfugiés	289 677	150 055	139 622	
Consultations intergouvernementales	2 405	1 166	1 239	
Réseau de documentation sur les réfugiés	10 000		10 000	
Ateliers/formations/séminaires	25 710	25 000	710	
Groupes d'appui (CIREFCA)	2 772	2 772		
Achat de mobilier	4 236		4 236	
Total général	228 737 150	149 861 293	73 017 136	5 858 721

Tableau 7

Prêts accordés à des réfugiés ou en leur faveur

(En dollars des États-Unis)

	Pour l'année 1995	Montants cumulés au 31 décembre 1995
<u>Total des prêts accordés</u>	—	16 362 777
<u>Ajustements</u>		
Sommes non utilisées remboursées par des agents d'exécution	—	(817 068)
Sommes transférées au Comité pour les réfugiés établi avec le Ministère autrichien de l'intérieur	—	(4 105 721)
Gains de change	231 108	6 274 894
		<u>17 714 882</u>
<u>Règlements</u>		
Remboursements	(184 183)	(13 649 450)
Conversion de prêts en dons/passation par profits et pertes	—	(803 765)
Frais de recouvrement et autres frais des agents d'exécution	(21 204)	(549 959)
		<u>(15 003 174)</u>
<u>Total des prêts non remboursés au 31 décembre 1995</u>		
Dont montants à rembourser dès réception à des agents d'exécution pour frais de recouvrement		2 711 708 (397 929)
<u>Total des prêts remboursables au Haut Commissariat au 31 décembre 1995</u>		<u><u>2 313 779^a</u></u>

^a Ventilation selon l'origine des fonds

Grands programmes d'assistance	2 313 230
Fonds d'affectation spéciale	549
	<u><u>2 313 779</u></u>

Tableau 8

Placements au 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

Banques	Délais	Taux d'intérêt annuel (en pourcentage)	Échéance	Montant	Intérêts courus
<u>Comptes à vue avec préavis de retrait</u>					
The Chase Manhattan Bank, New York Debt-for-development Coalition		5,44000		727 245	
ABN AMRO Bank, La Haye F. 1 700 000	2 jours	3,30000		1 055 900	
Lloyds Bank, Londres £ stg 1 300 000	2 jours	6,25000		2 000 000	
Générale de Banque, Bruxelles Écus 4 800 000	2 jours	5,25000		6 290 957	
				10 074 102	
<u>Comptes de dépôt</u>					
Compte de fiducie à la Citibank	4 jours	5,25000	02.01.96	3 000 000	875
Compte de fiducie à la Citibank	5 jours	5,25000	03.01.96	3 500 000	1 021
Tokai Bank, Londres	37 jours	6,06250	03.01.96	8 000 000	45 806
Svenska Handelsbanken, Stockholm	35 jours	5,84375	04.01.96	10 000 000	50 321
Deutsche Girozentrale, Luxembourg	7 jours	6,00000	05.01.96	10 000 000	3 333
Banque scandinave en Suisse, Genève Nkr 17 000 000	15 jours	7,50000	05.01.96	2 689 873	5 604
Christiania Bank, Oslo Nkr 7 300 000	8 jours	7,50000	05.01.96	1 155 063	712
Banca di Roma, Rome Lit 2 400 000 000	7 jours	10,37500	05.01.96	1 509 434	870
Mitsubishi Bank, Londres	33 jours	6,12500	08.01.96	9 000 000	38 281
Générale de Banque, Bruxelles Écus, 52 800 000	12 jours	5,37000	10.01.96	69 200 524	20 645
Tokai Bank, Londres	46 jours	6,06250	12.01.96	10 000 000	57 257
Sakura Bank, Londres	21 jours	5,93750	12.01.96	10 000 000	14 844
Svenska Handelsbanken, Stockholm Skr 55 000 000	28 jours	8,70000	12.01.96	8 461 539	32 718
Svenska Handelsbanken, Stockholm Skr 9 000 000	21 jours	8,65000	12.01.96	1 384 615	2 994
Fuji Bank, Londres	39 jours	5,96875	16.01.96	10 000 000	38 134
Banque de Montréal, Londres Can \$ 5 000 000	29 jours	5,87500	16.01.96	3 676 471	7 800
Mitsubishi Bank, Londres	35 jours	6,06250	18.01.96	6 000 000	17 177
Lloyds Bank, Londres £ stg 2 000 000	31 jours	6,37500	19.01.96	3 076 923	6 449
Banque de Tokyo, Londres	31 jours	5,84375	22.01.96	20 000 000	29 219
Istituto Bancario San Paolo di Torino, Turin Lit 12 000 000 000	32 jours	10,53000	22.01.96	7 547 170	22 075
Den Norske Bank, Luxembourg	31 jours	5,62500	29.01.96	10 000 000	3 125
Banque Worms, Paris Écus 40 000 000	31 jours	5,18750	29.01.96	52 424 640	15 108
Commonwealth Bank of Australia, Londres \$A 2 500 000	33 jours	6,87500	31.01.96	1 879 699	718
				262 505 951	415 086

Tableau 9

Encaisse et placements, 1991-1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1991	1992	1993	1994	1995
<u>Encaisse et placements au 31 décembre</u>					
Comptes courants	15 048	18 630	25 484	20 239	28 244
Comptes à terme sur 48 heures	37 977	50 827	83 512	35 437	10 074
Comptes de dépôt	229 603	293 023	256 903	227 909	262 506
	<u>282 628</u>	<u>362 480</u>	<u>365 899</u>	<u>283 585</u>	<u>300 824</u>
<u>Montant moyen des disponibilités pendant l'année</u>					
En comptes courants	14 922	31 829	47 937	33 593	30 565
Placements (comptes à vue et à terme, valeurs)	189 657	264 112	279 160	266 957	244 315
	<u>204 579</u>	<u>295 941</u>	<u>327 097</u>	<u>300 550</u>	<u>274 880</u>
<u>Intérêts créditeurs</u>					
Comptes courants	551	1 554	1 228	846	1 064
Placements	11 764	11 351	11 354	13 648	14 251
	<u>12 315</u>	<u>12 905</u>	<u>12 582</u>	<u>14 494</u>	<u>15 315</u>
<u>Taux moyen d'intérêt (en pourcentage)</u>					
Sur le montant moyen de l'encaisse	6,02	4,36	3,85	4,82	5,57
Sur le montant moyen des fonds placés	6,20	4,30	4,07	5,11	5,83

Tableau 10

Avoirs en monnaies non convertibles au 31 décembre 1995

Pays	Monnaie	Équivalent en dollars É.-U.
Afghanistan	Afghani	33 838,57
	Roupie pakistanaise	5 380,47
Albanie	Lek	0,01
Algérie	Dinar	2,04
Arménie	Dram	465,00
Burundi	Franc	25 407,20
Bosnie	Dinar	1,07
Chili	Peso	7 161,42
Égypte	Livre	19 757,19
Éthiopie	Birr	57 108,62
Fédération de Russie	Rouble	23 791,63
Géorgie	Rouble	1 161,64
	Kupon	670 181,63
Hongrie	Forint	471,39
Iran (République islamique d')	Rial	395 837,96
Iraq	Dinar	1 284 883,29
Jordanie	Dinar	5 593,76
Kazakstan	Tenge	115,37
Kenya	Shilling	61 573,88
Macédoine	Dinar	1 527,64
Malawi	Kwacha	165 321,18
Mauritanie	Ouguiya	38 631,11
Mozambique	Metical	20 864,01
Népal	Roupie	15 491,69
Ouzbékistan	Som	403,96
Pakistan	Roupie	120 861,91
Philippines	Peso	3 232,99
République tchèque	Koruna	3 440,61
République-Unie de Tanzanie	Shilling	113 584,97
Roumanie	Lei	350,62
Rwanda	Franc	31 691,97
Soudan	Livre	12 721,11
Tadjikistan	Rouble	428,14
Turkménistan	Manat	35,78
Viet Nam	Dông	1 910,53
Yougoslavie (République fédérative de)	Dinar	2 916,29
Zaïre	Zaïre	12 712,78
	Franc burundais	5 935,59
Zambie	Kwacha	507,33
Total		3 163 295,99

Appendice

Dons extrabudgétaires en nature en 1995

(En dollars des États-Unis)

Allemagne	3 716 095
Australie	291 915
États-Unis	28 180 816
Fédération de Russie	1 404 320
Finlande	702 576
France	204 153
Grèce	3 259 323
Italie	183 384
Norvège	56 472
Organisation islamique internationale de secours (Arabie saoudite)	24 750
Total	38 023 804
